

*Que
sais-je ?*

Claude Hagège

La structure des langues



puf

QUE SAIS-JE ?

*La structure
des langues*

CLAUDE HAGÈGE
Professeur au Collège de France

Cinquième édition

26^e mille



DU MÊME AUTEUR

- Esquisse linguistique du tika (Cameroun)*, Paris, Société d'Etudes Linguistiques et Anthropologiques de France, 1969, 62 p.
- La langue mbum de Nganha (Cameroun). Phonologie, Grammaire*, Paris, Société d'Etudes Linguistiques et Anthropologiques de France, 1970, 2 vol., 366 p.
- Profil d'un parler arabe du Tchad*, Paris, Geuthner, 1973, 80 p.
- Le problème linguistique des prépositions et la solution chinoise (avec un essai de typologie à travers plusieurs groupes de langues)*, coll. linguistique publiée par la Société de Linguistique de Paris, Louvain, Peeters, 1975, 429 p.
- La grammaire générative, réflexions critiques*, Paris, PUF, 1976, 244 p. (coll. « SUP-Le Linguiste »).
- La phonologie panchronique*, Paris, PUF, 1978, 224 p. (en collaboration avec André G. HAUDRICOURT) (coll. « SUP-Le Linguiste »).
- Présentation d'une langue amérindienne : le comox la?amen (Colombie britannique)*, Paris, Association d'Ethnolinguistique Américainne, 1981, 187 p.
- La réforme des langues : histoire et avenir*, Hamburg, Buske, 1983-1994, 6 vol. (ouvrage collectif édité en collaboration avec István FODOR).
- L'homme de paroles*, Paris, Fayard, coll. « Le temps des sciences », 1985, 320 p. Rééd. Folio-Essais, Gallimard, 1987.
- La langue palau (Micronésie) : une curiosité typologique*, Munich, Fink, 1986.
- Le français et les siècles*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1987. Rééd. Point-Seuil, 1988.
- Le souffle de la langue*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1992.
- The language builder, An essay on the human signature in linguistic morphogenesis*, Amsterdam/Philadelphie, John Benjamins, 1993.
- L'enfant aux deux langues*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1996.
- Le français, histoire d'un combat*, Paris, F.M.H., 1996.

ISBN 2 13 043217 4

Dépôt légal — 1^{re} édition : 1982

5^e édition : 1999, novembre

© Presses Universitaires de France, 1982
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

INTRODUCTION*

Y A-T-IL DES TRAITS UNIVERSELS DANS LA STRUCTURE DES LANGUES?

I. — Typologie et universaux en linguistique

La structure des langues est l'ensemble, plus ou moins cohérent, des principes d'organisation qui en assurent le fonctionnement, sur les plans des sons, de la grammaire et du lexique. Elle peut être étudiée de deux points de vue différents, qui, même, paraissent d'abord contradictoires. A un pôle, la **typologie** range les langues en types, différents par définition, même si à *l'intérieur* d'un type donné c'est une parenté de structure qui commande les regroupements. A l'opposé, la recherche des **universaux** s'attache aux traits qui sont supposés propres à la totalité des langues, connues ou non. Mise en relief des différences ici, quête des homologies là, les deux entreprises ne paraissent pas conciliables. Pourtant, on se rend compte, à la réflexion, qu'elles sont liées, mieux, que l'une est un préalable à l'autre : pour classer les langues en types, il faut d'abord des critères. Examinons ceux des anciens auteurs (§ II) et ce qu'on peut proposer à leur place (§ III).

* Le présent livre condense une partie de mon enseignement à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. J'ai donc une dette à l'égard de mes auditeurs des années 1977-1981 (en particulier Martine Mazaudon et Suzanne Platiel), même si les dimensions de la collection font que je ne puis les citer tous comme sources (et que je résume à très gros traits des points qui demanderaient des développements approfondis).

II. — Les anciennes typologies linguistiques

1. **Principales entreprises connues.** — A) *Avant le dix-neuvième siècle.* En s'en tenant à l'Occident et à son passé, on peut dire que l'Antiquité classique, pour ce qui est de la connaissance de l'homme, est repliée sur elle-même. S'il est vrai que l'on trouve, chez les historiens grecs et romains, des descriptions précieuses pour l'ethnographie, les autres peuples y sont vus comme une périphérie par rapport aux centres civilisateurs (tout comme dans la Chine ancienne aux mêmes époques) et leurs langues n'éveillent d'intérêt qu'anecdotique. Plus tard, la spéculation médiévale n'est pas, par sa nature, compatible avec une entreprise de classement. Quant à la curiosité encyclopédique de la Renaissance et de l'âge classique, elle demeure tributaire des relations entre Etats (Europe et Bassin méditerranéen), des découvertes (langues d'Afrique et d'Amérique), des missions (Orient, Extrême-Orient : langues d'Asie) et des voyages. En tout état de cause, elle n'aboutit qu'à des compilations : aucune classification comparable à celle qui, dès Aristote, existait pour les sciences de la nature ne se rencontre dans les fameuses sommes du XVIII^e siècle (dues à des géographes surtout, et qui, sauf la *Dissertation* d'A. Smith (1759), précurseur (*compounded/uncompounded languages*) d'A.-W. Schlegel, suivaient la suggestion de Leibniz : établir le plus possible de dictionnaires, grammaires et atlas linguistiques) : le *Mithridates* d'Adelung (1771-1806), le *Catalogue des langues connues* du P. Hervás (1784) ou le *Vocabularium Catharinæ* de Pallas (1787). En fait, le *Mithridates* ne fut achevé qu'après la parution de l'ouvrage du Jésuite espagnol Hervás, qu'on peut considérer comme la première compilation connue, déjà généalogique, à l'inverse de celle du Berlinois Adelung, qu'elle influença mais qui reste géographique et synchronique. Quant à l'œuvre de Pallas, naturaliste berlinois d'origine française, elle lui fut commandée par Catherine II de Russie, qui l'envoya recenser toutes les langues accessibles de son immense empire.

B) *Au dix-neuvième siècle.* — Ce n'est donc qu'assez tard, au début du XIX^e siècle, que naît vraiment la *typologie linguistique*, comme classification raisonnée des langues en types selon certains discriminants :

a) *Les frères Schlegel* (l'un en 1808, l'autre en 1818) offrent pour la première fois une véritable classification : langues sans combinaisons de formes, langues à affixes, langues à flexions. Ces dernières, les seules, selon A.-W. Schlegel, à avoir « une

végétation abondante et féconde », sont considérées comme les plus parfaites, tandis que les premières, dont le chinois, monosyllabique, est un exemple, sont vues comme les plus anciennes ; entre ces deux types, les langues à affixes ont pour particularité d'associer aux radicaux des éléments qui, « pris isolément, renferment un sens complet ». A.-W. Schlegel divise en outre les langues à flexion en synthétiques (à désinences casuelles, sans articles ni auxiliaires) et analytiques, ces dernières étant tenues pour issues des autres.

b) *Les continuateurs*. — i) *W. von Humboldt* (1836) propose une classification à indice psychologique, utilisant en partie celle des Schlegel, mais assez différente : il appelle « incomplètes » les langues à « particules » (ex. « malayo-polynésiennes ») et celles à « pronoms » (ex. américaines), et « complètes » les autres : a) *isolantes* comme le chinois, b) *flexionnelles*, comme les langues sémitiques et indo-européennes. Bien que ces deux termes, qu'il semble avoir créés, correspondent aux premier et troisième types des Schlegel, c'est à Humboldt qu'on attribue (depuis Schleicher) la classification qui s'est accréditée.

ii) *Les comparatistes de l'âge postromantique* sont les véritables continuateurs des Schlegel :

α) *F. Bopp* (1833-1857) distingue les langues inorganiques et « sans grammaire » (ex. le chinois), les langues utilisant la composition (ex. le sanscrit), les langues à modification interne de la racine.

β) *A.-F. Pott* (1849) divise les langues en quatre types, selon que matière (racine à sens principal) et forme (dérivation et sens secondaires) sont :

- indépendantes (type isolant : ex. chinois) ;
- extérieurement unies (agglutinant : ex. turc) ;
- confondues (flexionnel : ex. langues indo-européennes) ;
- traitées de telle sorte que mot et phrase coïncident (incorporant : ex. eskimo).

γ) *A. Schleicher* (1861) popularise pour longtemps la tripartition en langues isolantes, agglutinantes et flexionnelles.

δ) *H. Steinthal* (1860) reprend la classification psychologique inaugurée par Humboldt et la combine avec une typologie morphologique inspirée de Pott et de sa distinction entre matière et forme, sans qu'apparaissent clairement les critères de distinction entre langues « sans forme » et langues « avec forme ».

ε) *F. Misteli*, élève de Steinthal, affine sa classification dans une seconde édition (1893), où il ajoute, aux trois types de Schleicher, deux autres : incorporant et coordonnant.

ζ) *F. N. Finck* (1909) affine encore la classification de Steintal-Misteli, en distinguant des sous-types, parmi les types agglutinant et flexionnel, selon que le procédé concerne la racine ou le thème (1). Il attribue les types à des états divers d'équilibre entre le sentiment et la perception, du sanguin au mélancolique en passant par le flegmatique, etc.

η) *R. de la Grasserie* (1910) s'inspire des tentatives précédentes, en ajoutant quelques points originaux.

C) *Au vingtième siècle.* — a) *La typologie d'E. Sapir* (*Language*, New York, Harcourt, 1921, chap. 6) enrichit les répartitions précédentes par le recours au critère conceptuel (du concret (ex. fr. *table*) au purement relationnel (ex. fr. *de*), nécessaires à toute langue, en passant par d'autres concepts), et à celui du degré de synthèse. Mais elle confond formes et concepts, et ne distingue pas clairement les faits syntaxiques.

b) *La grille d'A. Martinet* (*A functional view of language*, Oxford, 1962, p. 89-102) combine les deux oppositions lexical/grammatical et indicateur de fonction / non indicateur de fonction ; elle fait donc à la syntaxe une place plus claire que celle de Sapir. Mais elle est trop élémentaire pour permettre une enquête approfondie.

D) *Aux dix-neuvième et vingtième siècles : les classifications paralinguistiques* : à cheval sur deux siècles, quatre entreprises classificatoires ont eu quelque influence en leur temps : a) *F. Müller*, dans son *Einleitung in die Sprachwissenschaft* (Vienne, 1876), publiée vers la même époque que les travaux du biologiste *E. Haeckel* (auteur de la « loi biogénétique » selon laquelle l'ontogénie récapitule la phylogénie), adopte un critère anthropologique de classement : langues de populations à cheveux laineux (bouclés ou en toisons) et de populations à cheveux lisses (raides ou frisés) ; b) *Le P. J. Van Ginneken*, dans ses *Principes de linguistique psychologique* (Paris, 1907), entreprend d'expliquer par diverses modalités de l'intelligence, du sentiment et de la volonté, comme d'autres à son époque, la structure et l'évolution des langues ; c) La doctrine de *N. Marr*, résumée dans ses *Etapes du développement de la théorie japhétique* (Léningrad, 1926), soutient la parenté génétique des langues du Caucase (japhétiques), sémitiques et méditerranéennes anciennes ; la linguistique soviétique a été, pour un temps, marquée par ses spéculations sur la langue comme superstructure et reflet des conflits de classes sociales, qui suggèrent un regroupement des types d'idiomes en fonction

(1) L'enseignement de Finck se retrouve chez son élève *E. Lewy* (1942), et chez *J. Lohmann* (1965).

de ces classes ; d) L'entreprise du P. W. Schmidt (*Die Sprachfamilien und Sprachkreise der Erde*, Heidelberg 1926 tes), géographique par ses divisions et génétique par ses subdivisions ; elle ne peut donc pas plus que les précédentes être retenue au titre de la typologie linguistique *stricto sensu*.

2. **Insuffisances de ces entreprises.** — A) *Usage incertain de l'évolutionnisme.* — Amorcé pendant les premières décennies et triomphant en 1859 avec *L'origine des espèces* de Darwin, l'évolutionnisme domine la pensée scientifique au XIX^e siècle. Ce n'est pas par hasard que l'œuvre de F. Schlegel qui propose, en 1808, la première typologie, est consacrée à la culture classique de l'Inde : selon lui, le sanscrit est le type supérieur, et les langues isolantes sont primitives, ce qui, tout en suggérant une direction de changement, la réfère à des normes idéales. Or la direction inverse est la plus vraisemblable : le monosyllabisme d'une langue isolante comme le chinois n'est pas primitif, mais apparemment produit par une longue évolution, et des langues à propriétés flexionnelles peuvent fort bien, comme l'anglais, tendre vers une forme de monosyllabisme. Ainsi, paradoxalement, la typologie de Schlegel, tout en semblant non historique, suggère cependant une orientation, qui, de surcroît, est la moins probable. Et c'est une classification explicitement génétique, héritée de la grammaire comparée, que défendront, contre les typologies de Müller ou de Finck, A. Trombetti (v. p. 70, n. 3), A. Meillet (2) et, indirectement, son élève E. Benveniste, qui soulignera (3) le lien entre classements généalogique et typologique. Aujourd'hui, selon un cheminement inverse, il apparaît de plus en plus clair que la typologie apporte au comparatisme et à la reconstruction une précieuse contribution.

B) *Les rapports type-langue.* — Examinons les caractéristiques de chacun des trois types entre lesquels sont réparties les langues dans les typologies du XIX^e siècle :

a) *Les types flexionnel et agglutinant* présentent, au lieu de mots isolés, des combinaisons de radicaux et d'affixes, avec : i) accidents de frontières (flexions) dans le type flexionnel : déclinaisons : lat. *tempus*, « le temps »/*temporis*, « du temps » ; conjugaisons : fr. *peux/pouvons* (*tempor-* et *pouv-* ne constituent pas des mots indépendants) ; sous-type dit flexionnel interne, où les éléments grammaticaux ou lexicaux sont exprimés par

(2) Le problème de la parenté des langues, 1914, repr. dans MEILLET, 1958, p. 76-101.

(3) La classification des langues, 1952, repr. dans BENVENISTE, 1966, p. 99-118.

des variations vocaliques, consonantiques, séquentielles ou mélodiques : angl. *man* « homme » / pl. *men*, ar. *kitâb* « livre » / pl. dit brisé *kutub*, ch. *mâi* « acheter » (ton descendant-montant) / *mâi* « vendre » (ton descendant) (v. p. 13) ; ii) simple juxtaposition, sans accidents de frontières, dans le type agglutinant : ex. fr. *amour/amoureux*, turc *deniz-ler-in* (mer- pl. -de), « des mers » (alors que l'équivalent latin *marium*, de type flexionnel, ne permet pas d'isoler, dans -ium, le pluriel et le « de », qui y sont amalgamés).

b) *Le type isolant* présente des éléments indépendants à la suite, qu'ils soient lexicaux ou grammaticaux : ex. ch. *gěi wō guó* (donner moi pays), « à notre pays », fr. *en ville*, etc.

En réalité, *les langues sont des complexes de structures évolutives*, et, comme il apparaît ci-dessus pour le français, elles accusent très normalement des traits qui relèvent de plus d'un type à la fois. On peut même, au sein d'une seule déclinaison, trouver une combinaison de deux types, par ex. agglutination sur radical fléchi (phénomène dit d'« hypostase »), comme en ossète (Caucase). Les idiomes recourant largement à l'agglutination n'ignorent pas, cependant, les accidents de frontière (cf. hongrois). Types et langues ne sauraient donc coïncider.

C) *Les problèmes liés à la structure du mot.* — Les typologies du xx^e siècle sont clairement *synchroniques*, c'est-à-dire qu'elles classent les langues selon des types observables au moment de l'étude, et non selon leurs parentés génétiques établies d'après ce qu'on sait de leur passé (*diachronie*), ni selon des aires géographiques où des traits communs se sont diffusés par contact (*typologie aréale*, interférant souvent avec les deux autres). Cependant, la plupart des typologies, qu'elles soient du xix^e ou du xx^e siècle, sont fondées sur la structure du mot. Or il s'agit d'un critère incertain. D'une part, en effet, on rencontre dans beaucoup de langues des *alternances*, qu'il faut bien traiter par une étude où interfèrent deux disciplines, la morphologie, qui présentera, par exemple, les couples *viens/venons*, *humour/humoriste*, *beau/belle*, etc., du français. D'autre part, ce sont des considérations syntaxiques et sémantiques qui fixent le statut de formations comme fr. *quant-à-soi* ou *je-m'en-foutisme*. Il en est de même pour les langues où un élément non libre peut néanmoins fonctionner comme une péninsule, c'est-à-dire jeter un pont vers l'extérieur, par accord, anaphore ou détermination : l'esquimo, par ex., présente une structure dont les exemples français, s'ils étaient possibles, seraient du type de *il représaillera violentes*.

En fait, l'étude des *formatifs* (éléments internes du mot) est, pour une part, une discipline historique. Les alternances sont le résultat de conditionnements phonétiques disparus : angl. mod. *foot* (« pied ») / *feet* (« pieds ») est la dernière étape sur la voie qui, depuis le germanique occidental *fot/foti*, passe par *fot/fōti* (transfert d'articulation), et *fot/fōt* (chute du -i atone (et devenu non distinctif)). D'autre part, si *maintenir* n'est plus analysé alors que *attrape-nigaud* peut l'être encore, c'est parce que l'un reflète une syntaxe archaïque ne correspondant plus à aucun mécanisme (complément circonstanciel antéposé au prédicat : *maintenir* = *tenir avec la main*, comme *culbuter* = *buter sur le cul*, etc.), alors que la syntaxe de l'autre est courante (complément direct après le prédicat : *attrape-nigaud* = *qui attrape le nigaud*, comme *lave-vaisselle* = (*instrument*) *qui lave la vaisselle*, etc.). L'examen de la forme des mots, dans les langues où elle est variable, intègre la diachronie, sur le versant phonologique comme sur le versant syntaxique. Par suite, les typologies fondées sur cet examen ne peuvent pas, malgré l'apparence, être synchroniques, et cela contredit leur propos même.

III. — Recherche d'une autre voie : les tendances générales

1. **Universaux ou tendances ?** — La notion d'universaux, dans la linguistique d'aujourd'hui, est (encore) un objet de controverses. Les uns les placent au centre de la théorie du langage, les autres les jugent illusoirs. Un fait, en tout cas, sollicite la réflexion : il est universellement possible de traduire. L'exercice de traduction, avec toutes ses insuffisances, est aussi vieux que les plus vieilles cultures. Il faut bien que les langues aient de sérieuses homologues pour pouvoir être ainsi converties les unes dans les autres. Mieux, on peut en faire une propriété fondamentale, et dire que la traduction est la seule garantie que nous ayons d'une substance sémantique au moins en partie commune à toutes les langues. Cette dernière est elle-même liée à l'*unité partielle* (v. p. 115 s.) *du milieu physico-culturel*. Le caractère non total de cette unité fournit

une mesure du degré d'universalité : on peut dire qu'un (groupe de) mot(s) porte un sens d'autant plus proche de l'universel que son emploi est moins fafecté par des restrictions contextuelles et culturelles susceptibles de se diversifier d'une langue à une autre.

L'univers est ainsi structuré qu'une connaissance totale est impossible, et de plus, les langues mortes sans laisser de traces et celles qui sont inaccessibles échappent à notre contrôle, sans compter que les traits réputés absents d'un (groupe d')idiome(s) peuvent fort bien avoir été présents. A cette contingence de l'objet s'ajoute l'importance des emprunts, qui remet en cause l'assignation de traits communs à des propriétés universelles. C'est pourquoi il faut, pour échapper aux mirages de la quête résolue d'universaux, prendre conscience des fortes restrictions qui la limitent. Acceptant comme un donné indépassable l'ensemble des idiomes aujourd'hui connus, *on examinera autant que possible des langues assez éloignées génétiquement et géographiquement.* On se proposera pour objet *non des lois universelles, mais des tendances dominantes.* On prendra donc soin de rendre compte du détail des causes qui peuvent expliquer les contre-exemples, lorsque ceux-ci représentent, parmi les cas observés, une partie assez faible (15 % au maximum) pour ne pas remettre en question la tendance postulée. Pour ce faire, on suivra concurremment deux voies, hypothético-déductive et empirico-inductive : l'une enchaîne hypothèses et déductions, l'autre en vérifie la validité dans les faits, et c'est leur fécondation réciproque qui peut fonder une saine méthode. Cette combinaison porte ses fruits dans le domaine des *tendances implicationnelles*, de forme $A \Rightarrow B$, soit : « Si une langue possède un trait A, elle a probablement le trait B. »

Quant au contenu, il ne s'agira :

- *ni d'universaux de substance*, toujours démentis, comme « toutes les langues ont des adjectifs » et même « certains sons évoquent partout le même sens » (v. p. 25) ;
- *ni de contraintes sur la forme des grammaires*, qui sont, telles que les conçoit N. Chomsky (4), des universaux de méthode plus que de langues ;
- *ni de la définition même d'une langue*, qui clôture le champ de l'enquête par le seul fait de s'énoncer (5), selon la conception minimaliste des structuralistes européens ; ceux-ci, héritiers du Cercle de Prague, groupe de linguistes fondé en 1926, avaient vu dans l'enseignement de F. de Saussure (*Cours de linguistique générale*, Genève, 1916, œuvre fondatrice), un rejet de la grammaire universelle, au bénéfice des différences de structures entre langues.

On se fondera plutôt sur deux oppositions : *celle de la forme et du sens*, puisque les langues se servent de l'une pour transmettre et faire comprendre l'autre (relation locuteur/auditeur), et *celle de la chaîne et du système*, puisque la chaîne des mots qui se succèdent pour former des énoncés réalise dans le temps, celui de la communication, les lois propres à chaque système linguistique.

(4) *Aspects of the theory of syntax*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1965.

(5) Ainsi, A. MARTINET, ayant défini une langue par la *double articulation* de l'expérience en signes minimaux et de la face sonore de ces derniers en phonèmes, ajoute (*Éléments de linguistique générale*, Paris, A. Colin, 1960, p. 25) : « Hors cette base commune, rien n'est proprement linguistique qui ne puisse différer d'une langue à une autre. » Cette conception minimaliste se retrouve, aux États-Unis, chez C. Hockett, marqué par le structuralisme aussi bien directement qu'à travers son maître L. Bloomfield, et qui ne retient que les propriétés distinguant le langage humain du langage animal : créativité, distanciation dans l'espace et le temps, réception à la source, arbitraire, caractère discret, etc. (*The problem of universals in language*, in GREENBERG (ed.), 1963, p. 1-22).

2. **Types de tendances étudiées.** — Depuis une cinquantaine d'années, de nombreux travaux (6) ont été consacrés aux divers systèmes de sons, au problème du sujet, à l'aspect, au genre, à l'ordre des mots, à la déixis, à la mise en valeur, aux relatives, etc. Qu'il s'agisse des sons, par lesquels les langues distinguent les mots, ou de la grammaire, c'est toujours la relation entre forme et sens, dans la chaîne et dans le système, qui, en fait, s'y trouve étudiée. C'est dans ce cadre que le présent livre examinera les *propriétés générales des langues comme fonds commun des répartitions en types*. Le comportement des langues dans la communication, dans la construction de la personnalité et dans l'édification des cultures met en lumière la *fonction des tendances générales* qui, toutes, illustrent le relais entre la forme et le sens. On ne peut ici songer à tout embrasser. Parmi les aspects des langues dont on doit examiner la *vocation à la généralité, ou à défaut les enseignements qu'ils apportent sur les différences susceptibles de fonder une typologie*, seuls certains seront retenus, ce qui, évidemment, ne disqualifie pas les autres. Le choix doit beaucoup à l'auteur, en même temps qu'il reflète les recherches contemporaines (7). Seront donc étudiés ici :

- le matériau sonore : systèmes phonologiques ; expressivité (chap. I) ;
- l'organisation de l'énoncé (chap. II) ;
- les éléments de l'énoncé (chap. III) ;
- personne, société et langue (chap. IV).

(6) Entre autres Bally, Ramat, Tesnière, Greenberg, Uspensky (inspirateur d'autres recherches en URSS), Hagège, Seiler, Hagège-Haudricourt, Coyaud (v. p. 56 et 126).

(7) En ce qui concerne le corpus qui sert de base au présent ouvrage, on en a élargi le plus possible les dimensions : l'échantillonnage est constitué de 754 langues (également réparties sur les cinq continents), décrites dans les fiches personnelles de l'auteur, et dans d'autres sources : Trubetzkoy, Hagège-Haudricourt, Greenberg-Ferguson-Moravesik.

CHAPITRE PREMIER

LE MATÉRIAU SONORE : SYSTÈMES PHONOLOGIQUES ; EXPRESSIVITÉ

I. — Les systèmes phonologiques

Tandis que la *phonétique* décrit physiquement les sons des langues en eux-mêmes, la *phonologie* est l'étude des oppositions entre *phonèmes*, notion universelle désignant les sons en tant qu'ils distinguent les mots dans une langue donnée. Ainsi, en français, les phonèmes *b* et *m* distinguent *bal* de *mal* : *b* s'oppose, comme ayant le trait oral (ou non nasal), à *m* nasal. Il s'oppose aussi, comme bilabial, au *v*, labiodental, de *val* et, comme sonore ou doué de voix, au *p*, sourd, de *pal*. C'est selon de tels traits et d'autres, tous étant dits *pertinents* puisqu'ils fondent des oppositions, que les langues du monde organisent en systèmes phonologiques leurs *segments* : consonnes et voyelles, ces dernières pouvant aussi, beaucoup plus souvent que les consonnes, contraster dans la chaîne, du fait de l'existence des traits *prosodiques* : place de l'*accent* (ex. angl. *object*, « objet » / *objèct*, « objecter ») ou profil mélodique (langues à *tons* : ex. chinois *mā* (ton descendant), « insulter » / *mā'* (ton montant), « chanvre »).

Pour évaluer les tendances, on examine ici un ensemble important (v. p. 12, n. 7), étant entendu que les méthodes de comptage varient selon les

théories, d'où la valeur toute relative des résultats (mais la comparaison avec les chapitres suivants montrera qu'il est encore moins facile de dresser des statistiques en grammaire qu'en phonologie).

1. **Types de systèmes.** — A) *Systèmes de consonnes.* — On inclut ici les *géménées* (ex. dans esp. *perra*, « chienne », opposé à *pera*, « poire »), ainsi que les consonnes à coarticulation emphatique (report de la langue vers le pharynx et tension, ex. ar. *ʔ*), labiale (lat. *k^w*) ou palatale (r. ou lapon *p^j*). De plus, le critère est *phonologique*. Ainsi, en français, *f, v, s, z, š, ž* sont phonétiquement des *fricatives*, c'est-à-dire des consonnes articulées avec passage de l'air à l'étroit, d'où friction; pourtant, elles seront rangées avec les *occlusives*, c'est-à-dire des consonnes réalisées par blocage de l'air en un point de fermeture totale suivie d'ouverture; en effet, il n'existe pas d'occlusives de même point d'articulation qu'elles; c'est donc sur l'opposition de sourdes à sonores, soit de 2 séries, qu'est fondée cette partie du système, pour chacun des six ordres :

<i>Occlusives et fricatives (obstruantes) françaises</i>	Ordres					
	bilabiales	labiodentales	apicales (pointe de la langue)	sifflantes	chuintantes	vélaires (voile du palais)
Sourdes	p	f	t	s	š	k
Sonores	b	v	d	z	ž	g

Dans d'autres cas (ex. eskimo), le trait fricatif est pertinent, mais il n'y a pas de sonores sans au moins une sourde. Rares sont les langues (ex. suisse alémanique de Brienz) à fricatives plus nombreuses que les occlusives. La typologie qui suit désigne les systèmes par le nombre de leurs séries et ordres d'occlusives, où sont incluses les *affriquées*, c'est-à-dire des consonnes à attaque occlusive et relâchement fricatif (ex. *pf, tš*).

a) *Séries d'occlusives* : i) *1 série* (24 %) de l'ensemble). C'est le minimum attesté (Asie du Sud-Est, Océanie, Afrique) : il n'y a pas de langue sans occlusives.

ii) *2 séries* : c'est le cas le plus fréquent (37 %). L'opposition est entre fortes et douces, réalisées comme sourdes/sonores (nombreuses langues des cinq continents), aspirées/non aspirées (danois, chinois), ou sourdes/mi-nasales ($mb \pm nd \pm nd' \pm ng$) (Océanie).

iii) *3 séries* (18 %) : fortes/douces/aspirées (coréen), sourdes/aspirées/glottalisées (langues de Californie, aymara (Pérou)), sourdes aspirées/sonores/glottalisées (géorgien), sourdes/sonores/glottalisées (bantou du nord, comox (Colombie britannique), langues d'Afrique centrale).

iv) *4 séries*. Ce cas est plus rare (9 %). Le sanscrit et les langues modernes (parentes ou non) du Deccan au Népal dédoublent par le même trait (aspiration) les sourdes et les sonores : le caractère peu économique des sonores aspirées, qui combinent deux articulations glottales, laisse supposer une extension à partir du type p^h , plus courant et qui est toujours présent dans les langues ayant b^h . D'autres langues (ex. mbum (Cameroun), apache (Nouveau-Mexique)) ajoutent, aux deux séries forte et faible, des aspirées et des mi-nasales ou des glottalisées.

v) *5 séries* (7 %). Le sindhi (Inde) ajoute, au dédoublement des sourdes et des sonores selon l'aspiration, une série de sonores préglottalisées.

vi) *6 séries et plus* (5 %). L'owerri (Nigéria) dédouble par l'aspiration ses sourdes et ses sonores, à quoi s'ajoutent des glottalisées sonores et (fait rare) sourdes. Les langues à clics (consonnes claquantes avec succion de l'air), toutes en Afrique du Sud (hottentot, zoulou, etc.) ont un inventaire très riche : le khung, diversifiant par l'aspiration, la glottalisation et d'autres traits ses clics dentaux, alvéolaires, latéraux et rétroflexes (voir b) iv)), totalise 20 séries.

b) *Ordres d'occlusives* : i) *2 ordres* (0,27 %) : le tahitien et le hawaïien, avec, respectivement, $p \ t$ et $p \ k$, sont des cas isolés.

ii) *3 ordres* : c'est la structure dominante (33 %) : $p \ t \ k$, soit les trois points d'occlusion équidistants. Elle est répandue dans le monde entier.

iii) *4 ordres* (25 %) : des langues d'Afrique, d'Asie du Sud-Est, d'Amérique, d'Europe, etc., ajoutent un ordre palatal ($c (\pm j)$). Il peut s'agir aussi d'affriquées $t\check{s}$ (anglais) ou $t\check{s} + ts$ (d'où 5 ordres en italien, et, avec c , 6 en hongrois, soit 10 et 12 avec les géminées), ou de l'uvulaire (c'est-à-dire une consonne articulée au niveau de la luvette), ex. ar. cl. q , ou de la glottale ? comme en palau (Micronésie).

iv) 5 ordres (17 %) : aux autres ordres s'ajoutent des rétroflexes (langue courbée en arrière) dans des langues d'Inde, d'Australie et en lifou (I. Loyauté). Ou bien encore, aux trois ordres dominants s'en ajoutent deux de types divers, dont les affriquées latérales *tl* (nord-est du Caucase, langues salish (nord-ouest de l'Amérique), miao (Chine), quelques langues aztèques), les labialisées comme *k^w*, les palatalisées *p^j* ou *x^w*, les labiovélares *kp* ($\pm gb$) (Afrique, Mélanésie), les glottales *h* et/ou ?.

v) 6 ordres et plus : le reste (24,73 %) se répartit en un grand nombre de types différents, combinant pour la plupart les 3 ordres de base avec tels ou tels des précédents, ou d'autres (de là *bd*, *pç*, etc.), ou diversifiant la zone centrale, comme en toda (Inde) qui y distingue dentales, alvéolaires, palatales et rétroflexes. Le comox (Col. brit.) a 10 ordres, et le margi (Nigéria) en a 12 au minimum.

c) *Nasales et sonantes*. Une série de nasales $m \pm n \pm \eta$ (comme dans *agneau*) $\pm \eta$ (comme dans angl. *ring*) et une de sonantes ($w \pm r \pm l \pm y \pm h$) s'ajoutent le plus souvent aux occlusives, que celles-ci présentent : une seule série ; 2 (d'où par ex., avec les fricatives, 5 séries en chinois, grec, allemand, langues germaniques et slaves (les sonantes pouvant elles-mêmes se dédoubler selon qu'elles sont ou non fricatives : vibrantes tchèques *r/r̥*, latérales galloises *l/l̥*) ; 3 (ex. tcherkesse (Caucase), avec 8 séries car il s'en trouve 3 de fricatives) ; ou 5 (ex. sindhi, avec 9 séries dont 2 de fricatives). En dehors du samoan, du fidjien (avec *m n \eta*), de l'igbira (Nigéria) (et du français pour ceux qui ont *\eta* dans *parking* (et si on retient comme pertinente (ce qui n'est pas fait ici) l'occlusivité de *p t k*)), la quasi-totalité des langues connues ont soit autant soit moins de nasales que d'occlusives. L'absence totale de nasales, elle, n'est signalée que dans 6 langues de Colombie britannique. On observe en général soit une seule nasale : *n* (7 %) ou *m* (10 %), soit 2 : *m n* (39 %), *m \eta* (1 %), soit 3 : *m n \eta* (22 %), *m n \eta* (14 %) ou *m n* et la rétroflexe *\eta* (1 %), soit 4 ou plus (6 %). On trouve en Asie, Océanie, Amérique, des sourdes ou des aspirées parmi les nasales, les mi-nasales ou les sonantes, d'où les 7 ou 8 séries des langues miao-yao de Chine, ou du lifou (I. Loyauté), qui dédouble selon la voix occlusives, fricatives, nasales et sonantes.

B) *Systèmes de voyelles*. — On considère celles qui apparaissent sous l'accent (l'inventaire étant souvent réduit en syllabe atone) et/ou à l'initiale, où sont plus grandes l'énergie et les différences (en cas d'harmonie, le vocalisme des suffixes est sou-

vent conditionné). On appellera *internes* les voyelles situées entre celles qui occupent les extrêmes d'antériorité (non arrondies) et de postériorité (arrondies), qui seront dites *externes* et dont le nombre est toujours (égal ou) supérieur à celui des internes. Ex. Système des voyelles parisiennes orales (= non nasales) brèves : 11/3, soit 11 dont 3 internes :

	Antérieures		Postérieures
	non arrondies	arrondies	(arrondies)
fermées	<i>i</i> (<i>mis</i>)	<i>ü</i> (<i>mû</i>)	<i>u</i> (<i>mou</i>)
mi-fermées	<i>e</i> (<i>pré</i>)	<i>ö</i> (<i>jeûne</i>)	<i>o</i> (<i>saule</i>)
mi-ouvertes	<i>ɛ</i> (<i>mais</i>)	<i>œ</i> (<i>jeune</i>)	<i>ɔ</i> (<i>sol</i>)
ouvertes	<i>a</i> (<i>patte</i>)		<i>a</i> (<i>pâte</i>)

Dans ce qui suit, on indique après barre oblique le chiffre des voyelles internes, à lire comme *inclus* dans le total précédant la barre. En l'absence de voyelles internes, un seul chiffre est donné.

a) Orales brèves : *i*) Les systèmes attestés sont les suivants : $\alphai u, est le plus$

e o
a

répandu. On le trouve en grec moderne, serbe, tchèque, géorgien, tamoul, japonais (où le *u* se réalise comme *u* (non arrondi)), tagalog (Philippines), zoulou, langues maya, polynésiennes, etc.

β) 6/1 (14 %). Il s'ajoute une voyelle interne : *ə* (comme dans fr. *je*), ou *i*. Ce cas est assez répandu : bulgare, langues amérindiennes, etc.

γ) 3 (11,25 %). Le triangle élémentaire *i u* constitue, avec

a

de nombreuses variétés de prononciation (car l'espace articulaire n'est occupé que par 3 unités, ce qui laisse dans la bouche beaucoup de points disponibles), un système courant : dialectes arabes, persan, langues d'Amérique, d'Asie du Sud-Est, etc. Seuls le jaqaru (Pérou), le ñungubuyu et l'alawa (Australie) ont *u* au lieu de *u*. Or l'ordre décroissant de fréquence des 3 voyelles minimales est justement *a > i > u*.

δ) 4 (10,65 %) : langues algonquiennes, causasiennes de l'Est, etc. Pour la même raison qu'en γ), les variétés sont grandes d'une langue à l'autre. La 4^e voyelle peut être interne, d'où un système 4/1.

ϵ) 7/2 (6,65 %) : *i ü u e ö o a* et variantes : néerlandais, dialectes germaniques, mongol, franç. mérid., etc.

ζ) 9/2 ou 9/3 (5,50 %) : langues ouraliennes, scandinaves, amérindiennes, asiatiques, etc. En dacoroumain, les mi-ouvertes *ea* et *oa* sont des *diphthongues* (voyelles changeant de timbre en cours d'émission), les 2 internes étant *i* et *a*.

η) 7 (5,35 %) : *i u e o ε ɔ a* et variantes : c'est, entre autres, le système de l'italien.

θ) *Le reste, soit 22,60 %*, est réparti en un grand nombre de systèmes peu représentés. On notera la rareté de certains :

- l'anglais britannique : 16/1 dont 10 diphthongues et les voyelles *I* (*this*), *U* (*book*), *Λ* (*up*), *æ* (*cat*) ;
- le votiak (Oural), avec *a* et *æ*, comme en ouzbek de Tachkent. Les langues turques en général, avec 8/2 (inventaire du finnois également) ou 8/3 (qui est aussi celui du mandarin), constituent des systèmes isolés ;
- le français parisien : 11/3 : cas rare, avec ses 3 voyelles internes et ses 2 ouvertes (ainsi que sa semi-voyelle *w* (comme dans *lui*), exceptionnelle (mandarin et *lakkia* (Chine), breton, *iaai* (I. Loyauté), 5 langues africaines), alors que les variantes de français sans *a* ni opposition *ō* ~ *æ* donnent un système plus courant (9/2) ;
- les langues du nord-ouest du Caucase, comme le kabarde : on peut y imputer ou non aux consonnes, très nombreuses et diverses, les traits palatal, labial et vélaire de *i*, *u* et *a* respectivement, ce qui, en termes phonologiques, donne 0, 1 ou 2 voyelles.

ii) *Hiérarchie des tendances implicationnelles.* — α) On a presque partout 3 voyelles, autour des extrêmes de fermeture antérieure et postérieure et d'aperture. Les exceptions, on l'a vu, sont rares. β) Les langues ayant plus d'une voyelle interne (21 %) présentent à 47 % la non-arrondie la plus fermée (*i*). γ) Une langue à 4 voyelles ou plus possède *e* ; exceptions en *kalinga*, *manobo* (Philippines) et *crow* (Montana), qui ont *i u o a*. δ) 5 voyelles ou plus incluent *e* et généralement *o*. ε) 6 ou plus incluent *o* ou une intérieure, généralement *i* ou *a* ; exception en albanais du Nord (*ɔ* et *ü*). ζ) 7 ou plus incluent *e o*. η) 8 ou plus incluent *e* ; 13 % d'exceptions. θ) Le nombre de degrés d'aperture (des plus fermées comme *i* aux plus ouvertes comme *a*) est égal ou supérieur à celui des positions (de l'avant (*i*) à l'arrière (*u*)) ; 8 % d'exceptions. ι) Le nombre de degrés d'aperture à l'avant est égal ou supérieur à celui qu'on trouve à l'arrière. On constate que dans 86 % des langues de l'échantillon, il lui est égal, et qu'il lui est supérieur dans 13 % et inférieur dans 1 %.

b) *Longues* : i) Dans les langues à voyelles longues (45 %), les brèves sont plus souvent internes que les longues. ii) Dans 73 % des langues à voyelles longues, le nombre de ces dernières est égal à celui des brèves ; dans 19 % il est supérieur ; dans 8 % il est inférieur.

c) *Nasales* : i) Dans 56 % des langues à voyelles nasales, le nombre de ces dernières est inférieur à celui des orales, et dans la moitié des cas, ce sont les internes (centrales) qui sont absentes (v. le français, qui n'a que \bar{e} , \bar{o} et \bar{a} (\bar{a} de *un* tendant à disparaître) et auquel manquent \tilde{u} et \tilde{o}) ; dans 44 % il est égal : c'est le cas du guarani (Paraguay), de diverses langues caraïbes, du birman (où les nasales d'aperture moyenne sont diphthonguées), du car (I. Nicobar), qui a 10 orales et 10 nasales (+ 10 longues orales !). ii) Les voyelles nasales d'avant tendent à l'ouverture (v. le français, où les 3 nasales sont les plus ouvertes). Mais il ne s'agit que d'une tendance.

d) *Tons* : le nombre maximal d'oppositions connues entre tons *égaux*, c'est-à-dire hauteurs musicales en unisson, susceptibles de se combiner entre elles pour former des tons dits *incurvés*, est de 5. On ne connaît pas de langue à tons incurvés qui n'ait au moins un ton égal, ni qui ait des incurvés bidirectionnels (descendant-montant, montant-descendant) sans les simples (montant et/ou descendant).

e) *Accent* : si l'on prend pour critère son degré de liberté (cf. A. Martinet, *Accents et tons*, in *La linguistique synchronique*, Paris, PUF, 1970, p. 160-161), on retiendra que sa place, qu'il s'agisse d'accent de mot ou de partie de mot, est généralement fixe dans 76 % des langues, et plus ou moins libre dans 24 %.

2. **Explication des tendances constatées.** — L'intérêt d'une typologie comme celle qui précède est de permettre d'opposer les faits les moins fréquents, dits *récessifs*, et les faits *dominants*. Ainsi, on peut *expliquer et prévoir à la fois, double exigence en science*. Il se trouve que les types dominants sont souvent ceux qui ont une efficacité fonctionnelle (1) : l'opposition de

(1) Symétriquement, parmi les récessifs, qu'on appelle souvent *marqués* à la suite des phonologues du Cercle de Prague (v. p. 11), certains ont des propriétés, par ex. la simultanéité de traits nombreux, qu'on peut être tenté de juger articulatoirement et/ou acoustiquement complexes, et donc de déclarer menacés à moins de préservation par des facteurs externes. Mais ce n'est pas vrai de tous, et il faut d'abord s'assurer que leur acquisition est tardive chez les jeunes usagers, et que leur fréquence est en baisse dans une langue donnée. Faute de prendre ces précautions, on risque de céder à la tentation ethnocentrique du linguiste occidental, qui lui fait déclarer simples les phénomènes des langues qui lui sont familières

voix entre consonnes (sourdes et sonores), qui utilise le jeu de la glotte, à la fois élémentaire et combinable (sans gêne à la production ni à la perception) avec les divers points d'articulation, est précisément la plus répandue qui soit ; les systèmes à 5, 6/1, 3 et 4 voyelles, qui sont les plus fréquents, sont aussi ceux où il y a le plus de symétrie dans la dispersion, et donc les meilleurs contrastes perceptifs ; la rareté des systèmes ayant plus de consonnes nasales que d'occlusives peut être reliée à l'asymétrie des organes de la parole. C'est dès lors un facteur externe, la *diffusion zonale* entre langues de voisins, qui peut expliquer les « violations » des implications, certaines absences, ou au contraire la présence de sons combinant de nombreux traits : ainsi, plusieurs langues qui ont l'affriquée latérale glottalisée *tl'* et non le *tl* qu'elle implique, ou qui n'ont pas de consonnes nasales, sont celles de peuples voisins (Amérique du Nord-Ouest) ; le nombre des consonnes atteint 60 à 100 au Caucase, au Nigéria, en Afrique du Sud, en Chine du Sud ; les langues riches en voyelles sont, elles aussi, bien localisées : mon-khmer (Cambodge, Thaïlande), dialectes suisses alémaniques (qui peuvent avoir jusqu'à 25 diphtongues), langues du Libéria comme le gwéabo.

3. **Equilibres structurels.** — Une voyelle étant, comme sommet de sonorité, centre syllabique, alors que les consonnes sont aux périphéries, la plupart des langues présentent plus de consonnes que de voyelles. Exceptionnel est le cas du hawaïen (Polynésie), où les voyelles sont les plus nombreuses (10 contre 8), et rares sont les cas où les inventaires s'équivalent (8 et 9 en wichita (Oklahoma)). Le plus souvent, on a de 1 fois 1/4 (ex. français parisien : 14 et 17) à 5 fois (ex. khung (Afrique du Sud) : 19 et 97) plus de consonnes. Si 3 voyelles n'impliquent pas nécessairement un grand nombre de consonnes (ex. iatmul (Nouvelle-Guinée) : 3 et 12), en revanche, dans les rares cas connus de langues à 2 voyelles seulement, la régulation réciproque, jouant fortement, bouleverse les proportions ci-dessus : ex. oubykh (Caucase) : 2 et 73 (mais bien entendu, les timbres vocaliques (sans statut de phonèmes, car *conditionnés* dans la chaîne par les consonnes adjacentes) sont ici bien plus nombreux que 2).

4. **Phénomènes de chaîne.** — Après les faits de système, il faut étudier ceux de la chaîne du discours. La relation entre

(ainsi, il trouvera bizarres les voyelles postérieures non arrondies (par ex. *u*), qui seront jugées normales en Asie centrale ; cette phagocytose clandestinement néo-coloniale des langues exotiques est un risque permanent).

ces deux axes est importante : les inventaires de phonèmes varient beaucoup, en fait, selon la structure syllabique et la position, initiale, médiane ou finale. De nombreuses *neutralisations* des oppositions se produisent, qui permettent d'identifier le terme *non marqué* (celui qui se réalise alors). Aux lacunes de distribution s'ajoutent les différences de fréquences dans le discours, qui font, par exemple, que les langues ayant des voyelles nasales s'en servent moins souvent que de leurs orales, et plus généralement, qu'il y a tendance (mais ce n'est pas une loi) à l'*inversion du rapport entre fréquence et marque*. Les faits de chaîne ont une incidence directe sur l'évolution des systèmes :

- les voyelles nasales proviennent de la disparition de consonnes nasales (v. lat. *annus* → fr. *an* (= [ã]) ;
- les consonnes palatales naissent de la fusion, avec *j*, d'apicales ou de vélaires, selon que la base d'articulation est à l'arrière (fidjien, roumain ancien) ou à l'avant (chinois), et le processus donne des sons plus ou moins stables, qui peuvent devenir des affriquées *tʃ* ou *ts*, ou successivement les deux, comme dans les deux palatalisations du slave ;
- la hauteur de la voix qui suit une consonne sourde peut produire sur la voyelle subséquente un ton haut, et un ton bas peut se dégager après une sonore, ces tons portant seuls l'opposition si les sonores viennent à s'assourdir (langues d'Asie du Sud-Est).

Les faits suivants sont interprétables en termes d'*efficacité communicative* :

A) *Groupements de consonnes*. — Ils tendent : à contenir peu d'unités, surtout quand le mot est long ; à être homogènes quant à la voix (mais il y a des contre-exemples, comme en palau (Micron.), avec *tb*, *bs*, *kb*, *pŋ*, *tŋ*) ; à ne pas associer deux occlusives ni deux fricatives s'il n'y a pas, déjà, des groupes d'occlusive et fricative ; à ne pas combiner trois sonantes. En outre, un groupe obstruante (= occlusive ou fricative) + nasale implique l'existence d'au moins un groupe occlusive + liquide (*l* ou *r*), et toute langue à groupes finaux en contient au moins un qui se termine par une dentale (voir Greenberg-Ferguson-Moravcsik, vol. 2, p. 243-279).

B) *Consonnes syllabiques*. — Un tiers des langues étudiées utilise des consonnes faisant syllabe, comme une voyelle ; justement, ce sont surtout les plus vocaliques, car sur ce tiers, pour 5 % (dont le cinghalais) qui emploient des obstruantes, on trouve 40 % où apparaissent obstruantes et sonantes

syllabiques (ex. *lendu* (Zaïre), avec *s z r*) et 55 % qui n'ont que sonantes ou nasales ; 50 % de ce sous-groupe n'emploient que des nasales, à savoir *m* (38 % de cette fraction), *m* et *n* (34 %), *n* (22 %), ou *ŋ* (6 %).

C) *Métathèse*. — Il s'agit d'une permutation entre deux phonèmes, contigus ou non, dont l'un est souvent une sonante. Les cas connus, comme ceux des langues slaves ou du franco-provençal, où la tendance aux syllabes ouvertes fait remplacer, par ex., *tər-* par *trə-*, montrent qu'il y a préservation (ici par anticipation) des éléments menacés par l'évolution de la langue.

D) *Réductions vocaliques en style rapide*. — Les voyelles atones qui, en toute position, se réduisent ou tombent, tendent à être, par ordre de fréquence décroissante, les brèves centrales et antérieures fermées, les postérieures fermées, les ouvertes. Il se trouve que la hiérarchie est la même dans le cas, inverse, d'insertion de voyelle entre consonnes. Il est compréhensible que les moins ouvertes soient, à la fois, les plus disponibles pour syllabifier un groupe compact peu prononçable, et les plus menacées (faible clarté de leur timbre).

E) *Successions tonales*. — La quasi-totalité des langues à tons (98 %) illustre le fait que l'existence de mots avec succession de tons différents suppose celle de mots à tons successifs identiques.

II. — L'expressivité

1. *L'intonation*. — Un domaine ouvert aux présumptions de tendances générales, et peu exploré encore, est celui de l'expressivité. Certes, l'intonation n'en a pas plus l'exclusivité que les systèmes phonologiques n'ont celle de l'expression du sens conceptuel. Mais elle y joue un grand rôle, qui déborde même sur le domaine abstrait de la syntaxe. L'intonation est l'ensemble des modulations qui affectent toute suite de mots. Son caractère nécessaire et la vieille habitude de raisonner sur des phrases écrites la font souvent passer inaperçue. Pourtant son étude éclaire une propriété essentielle des langues : *l'intonation contribue à réduire, même imparfaitement, l'écart entre l'immense variété des sens et la pauvreté des moyens formels qui les expriment.*

A) *Intonation et syntaxe.* — Bien des énoncés, si on ne tient pas compte de leur intonation et les isole artificiellement, paraissent asyntaxiques : *lui, venir ? !* avec intonation de montée rapide vers le suraigu (que suggère imparfaitement la ponctuation) signifie, entre autres choses, « comment croire qu'il vienne jamais ? ». L'intonation est même intégrée en syntaxe comme indicateur du statut d'un mot : en estonien et letton parlés, un « et » final sur mélodie descendante signifie « etc. » ; le français et le hongrois distinguent parfois par la position et l'intonation, mais souvent par l'intonation seule, les unités qu'on appelle, de manière assez vague (v. p. 90), « adverbess de verbe » et « adverbess de phrase » : le sens n'est pas le même dans *il parle simplement* (courbe 1, soit intonation continuative (dans le médium) + terminale (ici chute tonale)) et dans *il parle, simplement !* (courbe 2, soit intonation terminale + parenthétique (ligne plate dans le grave)) ; le sujet syntaxique change selon la courbe dans *à coups de matraque il a frappé(,) le patron*. Cependant, même dans une seule langue, les fonctions d'une courbe ne sont pas uniformes. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'intonation est universellement utilisée comme unité d'intégration et d'analyse.

B) *Intonation et sémantique.* — Le rôle expressif de l'intonation concerne deux domaines : les *indices* ou renseignements inconsciemment donnés par le locuteur sur lui-même ; les *signaux* ou extériorisation, soit volontaire soit involontaire, des sentiments du locuteur. La tradition privilégie le sens conceptuel comme lié à un code primaire, et relègue dans un code secondaire ou paralinguistique le rôle expressif de l'intonation. Cette pratique est d'autant moins acceptable que l'expressivité peut fort bien, dans certaines langues (ex. albanais ou birman), être manifestée par des moyens reconnus comme « proprement linguistiques », à savoir des morphèmes (v. p. 88 s.). Les indices constituent un vaste champ, où opère ce qu'on propose d'appeler *fonction indicielle*. Les différentes courbes intonatives seront des *indices psycholectaux* (rapport symbolique du sujet à sa langue), *biolectaux* et *sociolectaux* (v. p. 112-113). L'intonation n'entre pas seule en jeu dans la fonction indicielle. Mais son importance est couramment illustrée par l'identification universelle des peuples voisins ou étrangers d'après leur courbe mélodique.

Quant aux signaux, leur situation est contradictoire. D'un côté, des langues aussi différentes que le *kunimaïpa* (Nouvelle-Guinée), le *huastec* (Mexique), le japonais, le suédois affectent les mêmes contours mélodiques aux mêmes sens : demande

polie, rejet résolu, surprise, question oratoire valant négation. Mais d'un autre côté, la dissymétrie entre encodage et décodage peut varier, même dans une seule langue, selon le sentiment exprimé. Des expériences montrent que les catégories classiques d'émotions (de Kant (*Critique du jugement*, Berlin, 1790) à W. Wundt (*Völkerpsychologie*, Leipzig, 1911-1914)) sont inégalement identifiées par les auditeurs.

2. L'expressivité comme moteur de l'évolution des sons. — Une propriété universelle des langues est la *dialectique de l'arbitraire et de l'expressif*. Du conflit entre les besoins de l'expression subjective et la clarté, sur base de conventions, que rend nécessaire le rythme rapide de la communication, naît le passage de l'expressif à l'arbitraire. Mais à l'inverse, quand les impressions liées à un mot nouveau se sont elles-mêmes émoussées, le besoin naît de renouveler les formes, au moyen des allongements et de l'emploi de sons rares, par exemple. On peut donc, bien que les cycles aient des proportions totalement différentes, comparer les langues aux organismes vivants, qui, selon la suggestion d'E. Schrödinger (*What is life ?*, Oxford, 1944), contrebalancent en la niant (*néguentropie*), par prélèvement sur l'extérieur ou renouvellement interne, la dégradation liée aux cycles des systèmes thermiques (*entropie*), tels que les caractérise le deuxième principe de la thermodynamique.

3. Le phonosymbolisme et le morphosymbolisme. — Le fameux dogme de l'arbitraire du signe, selon lequel il n'y a pas de lien de motivation entre les sons et les réalités qu'ils codifient (et auquel s'opposait le *Cratyle* de Platon) domine la linguistique moderne depuis F. de Saussure (v. p. 11). Existe-t-il pourtant un symbolisme de certains sons (*phonosymbolisme*) et de leurs associations dans des formes (*morphosymbolisme*) ?

A) *Phonosymbolisme*. — Toutes les langues possèdent des onomatopées. Seuls varient selon les langues leur nombre et leur degré d'appartenance aux registres familiers quand ceux-ci sont distingués comme tels. Un de leurs types, l'*idéophone*, est

caractérisé par la rareté des sons (phonèmes, accents ou tons) qui le constituent, ou la rareté des combinaisons entre sons par ailleurs courants, ces phénomènes formels correspondant à des impressions sensorielles ou mentales concrètes qui relèvent de l'expressivité. Les idéophones abondent dans les langues d'Asie, du turc au japonais, et d'Afrique, du peul au zoulou.

Cependant, il n'y a pas d'« universaux de phonosymbolisme ». L'enquête sur *i* comme vecteur de « petitesse » livre 42 % de cas contraires (2). C'est seulement dans des familles de langues que certaines homologues sont prévisibles. De plus, les correspondances sont souvent dues non à une propriété inhérente, mais au *sens contextuel*. Enfin et surtout, si les faits de phonosymbolisme étaient centraux, cela supposerait une totale aporie : la charge de les marquer s'ajouterait, pour les traits phoniques, à celle qu'ils ont déjà de porter, alors que leur nombre est très limité, les distinctions entre les mots, dont le nombre est illimité.

B) *Morphosymbolisme*. — Le terme est proposé ici pour caractériser cette propriété qu'ont les langues de constituer et renouveler certaines parties de leur vocabulaire et même de leur grammaire, au moyen de procédés formels qui ont un lien de motivation directe avec le sens, parce qu'ils le symbolisent purement et simplement. Le principal procédé est la multiplication, ou reprise de syllabe(s), exprimant des sens qui se ramènent à la notion même de

(2) Ce calcul tient compte de la situation complexe qui fait qu'à côté des cas uniformes de confirmations (ex. fr. *petit*, it. *piccolo*, roum. *mic*, gr. *mikrós*) ou d'infirmations (ex. r. *velikij*, all. *Riese* « géant »), certaines langues offrent à la fois des confirmations et des infirmations (ex. angl. *little* « petit », *thin* « mince », mais *big* « grand » / *small* « petit », ar. *sy:r* « petit », mais *kbi:r* « grand », hongr. *kicsi* « petit », mais *apró* « tout petit »).

répétition : pluriel, intensif pour les noms, duratif, progressif, itératif, conatif pour les verbes (ex. langues africaines, amérindiennes, océaniennes, sino-vietnamiennes).

C) *Successions irréversibles : binômes et polynômes.* — Dans de nombreuses langues, on observe une ressemblance phonique entre deux éléments, de même catégorie et de même fonction quand ils sont séparables, et irréversibles quand le sens est idiomatique : angl. *flip flop*, *by guess and by gosh*, all. *klipp und klar*, fr. (*prendre*) *ses cliques et ses claques*, *de bric et de broc*, *bric-à-brac*, etc. Or des contraintes régulières apparaissent : le second est plus long (fait déjà noté par le grammairien indien Pânini au ^{ve} siècle av. J.-C. à propos du sanscrit), il a une consonne initiale plus obstruante et/ou des voyelles plus postérieures et plus ouvertes. La logique de séquence qui fait désigner en premier ce qui est le plus proche, dans l'espace, le temps et la représentation, de l'*ego* parlant (v. p. 100-109) peut même être subvertie, puisque l'on a r. *tam i sjam* (« là et ici »), esp. *tarde o temprano* (« tard ou tôt »), hindi *kam o beš* (« moins et plus »), au lieu de fr. « ici et là, tôt ou tard, plus ou moins ». Cette contrainte purement phonique dominant le sens peut être appelée loi de Grammont. Ce dernier observe (3) que « quel que soit le moment auquel on commence à écouter le bruit de la pendule on entend toujours *tic-tac, tic-tac*, jamais *tac-tic* » et que « l'apophonie des onomatopées à redoublement... veut que leurs voyelles accentuées soient... *i, a, ou*, allant de la plus claire à la plus sombre, sans que cet ordre puisse être interverti » (p. 379). Si l'enquête sur beaucoup de langues livrait plus de confirmations que d'infirmités de cette « loi », alors on aurait un exemple de cette dialectique cyclique qui fige les groupes expressifs en les démotivant.

(3) *Traité de phonétique*, Paris, Delagrave, 1933 (rééd. 1971).

CHAPITRE II

L'ORGANISATION DE L'ÉNONCÉ

I. — L'énoncé simple

Introduction. La triple organisation de l'énoncé. — On appelle *énoncé* une production linguistique acceptée par les locuteurs natifs comme complète et possédant une intonation reconnue comme liée à ce fait. Si l'on veut comprendre comment s'organise l'énoncé, il faut *distinguer*, malgré l'étroitesse de leurs liens, trois points de vue (fig. 1 et 2).

Commentaire des figures 1 et 2 :

1) *Le premier point de vue* concerne la relation entre l'énoncé et le système de langue lui-même, c'est-à-dire les fonctions des termes (-syntaxique) et leurs marques (morpho-), d'où son nom de *morphosyntaxique*. Ce nom n'entend pas mêler la morphologie comme étude des formes et de leurs variantes à la syntaxe, domaine des relations. Il rappelle que l'une manifeste l'autre : ensemble elles fondent un point de vue distinct. On aura soin de ne pas confondre, en outre, les *catégories* : noms, verbes, etc. (v. chap. III) et les *fonctions*, types particuliers de relations entre les grandes unités de l'énoncé : fonctions prédicat, sujet, complément, et entre les membres d'un groupe comme partie d'énoncé : fonctions déterminant et déterminé.

2) *Le deuxième point de vue* recouvre la relation entre l'énoncé et ce dont il parle. Les limites de la

linguistique passent plus ou moins loin selon qu'on a une conception maximaliste ou minimaliste de la sémantique. Le monde extérieur ou domaine des *référénts*, le signifié de chaque signe (donné, le cas échéant, par les dictionnaires), le sens lié au fait d'être un nom, un verbe, etc., et au fait de fonc-

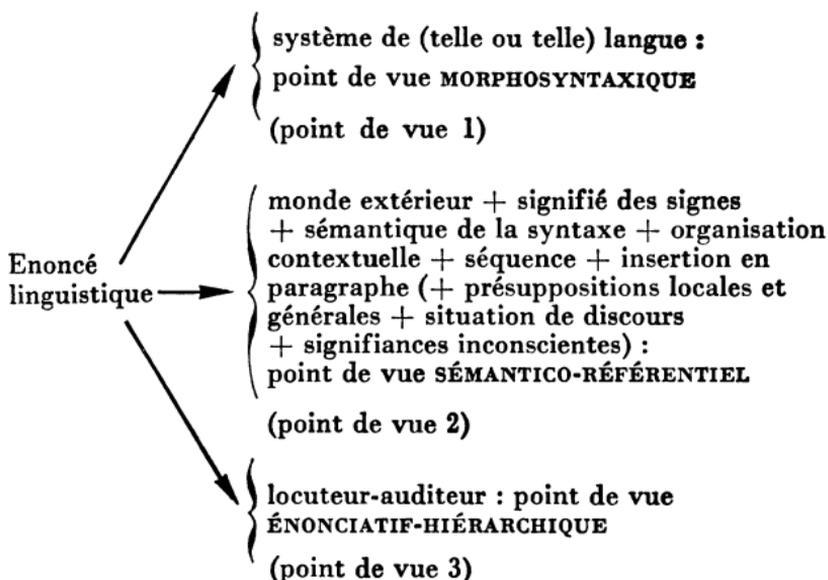


Fig. 2

tionner comme sujet, etc. (sémantique de la syntaxe), l'organisation contextuelle (*gros n'a pas le même sens devant mangeur et devant bonhomme*), la séquence (*sale type et type sale ne sont pas synonymes*), l'insertion dans un texte oral ou écrit qui contribue au sens d'un énoncé, lequel n'est pas une production isolée, telles sont les six composantes du sens, dont doit rendre compte une théorie du langage non réductrice. Mais à côté du *sens*, il y a la *signification*. L'étude du langage n'appartient pas au seul linguiste. S'il n'a pas le pouvoir ou le

désir d'aller plus loin, du moins doit-il rester à l'écoute permanente

- des logiciens, qui, entre autres choses, découvrent sous chaque énoncé des présuppositions, les unes (locales) liées à des aires socio-culturelles, les autres (générales) propres à tous les hommes comme êtres doués de langage ;
- des sociologues, qui étudient les situations concrètes, les relations sociales et les circonstances sur fond desquelles a lieu la communication, tous ces facteurs jouant un rôle essentiel dans la production de sens ;
- des psychologues et psychanalystes, intéressés par l'investissement, dans l'énonciation, d'un sens non conscient, qu'on ne saurait négliger, sous peine d'une réduction irrecevable du sens à l'intention.

Ainsi, le linguiste est condamné à s'asseoir au sommet d'une pyramide à trois arêtes dont il ne peut (en admettant qu'il le regrette) tenir sous son regard qu'une seule face latérale à la fois, alors que les langues se déploient sur les trois ensemble : elles relèvent, par un de leurs côtés, des sciences de la nature (les messages sont des objets naturels), par un autre, d'une axiomatique logico-mathématique (les opérations qui fondent l'énonciation sont formalisables), et par un dernier, des disciplines

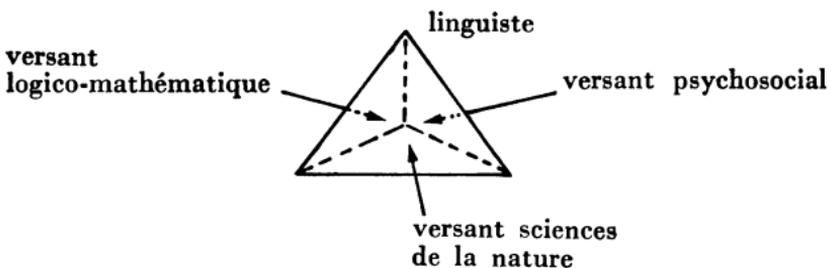


Fig. 3. — La pyramide à trois arêtes ou les trois versants de l'étude des langues

psycho-sociales (les langues sont parlées par des individus au sein de groupes) (fig. 3).

Il est compréhensible que les linguistes s'en tiennent pour la plupart au sens hors situation, dans l'énoncé comme donné naturel : pour saisir les composantes de la *signification*, il faut d'abord dégager une certaine systématisme du sens.

3) *Le troisième point de vue* embrasse la relation entre l'énoncé et le locuteur-auditeur, qui choisit une stratégie définissant une hiérarchie entre ce que l'énoncé dit (rhème) et ce sur quoi il le dit (thème, considéré comme moins informatif). Ainsi s'explique la désignation d'*énonciatif-hiérarchique*.

Relations entre les points de vue. — Il importe de noter que, comme le montre la figure 1, il ne s'agit pas de niveaux dérivés l'un de l'autre, mais bien de points de vue, disposés sur une même ligne car ils sont d'égale importance et projettent chacun une lumière différente sur les faits. Cependant un lien de correspondance les unit, comme l'indiquent les flèches. *Sujet de* et *prédicat de* sont des notions purement relationnelles, d'où le *de*. Mais elles ne nous disent rien des rôles sémantico-référentiels. Or au sujet peut correspondre aussi bien un agent, comme dans **Pierre a mangé** (*la viande*) qu'un patient, comme dans **la viande a été mangée** (*par Pierre*). En outre, d'un énoncé à l'autre, le choix thématique a changé : dans un cas, c'est *Pierre* qu'on a choisi pour en dire quelque chose, c'est-à-dire comme thème, dans l'autre, c'est *la viande*. Ce qui, du point de vue énonciatif-hiérarchique, est un thème, coïncide souvent avec ce qui, du point de vue morphosyntaxique, fonctionne comme sujet d'un prédicat, et avec ce qui, dans le domaine sémantico-référentiel, est soit un patient, soit un agent. Mais cela n'est pas constant (v. p. 52).

1. Le point de vue 1 : morphosyntaxique. — A) La relation de prédication et le problème du sujet.

a) *La notion de prédicat.* — Le terme *prédicat* est pris ici (v. fig. 1) en un sens exclusivement morpho-syntaxique. Or une telle acception n'est pas générale, et il règne dans ce domaine une certaine confusion. Beaucoup se réclament d'Aristote qui, dans le *De Interpretatione* (chap. IV, 17 a, 3-5), définit la proposition prédicative par une hiérarchie de type explicitement logique entre le sujet et le prédicat. A travers la grammaire spéculative des médiévaux, cette vue se prolonge dans la *Logique* de Port-Royal (1662), selon laquelle une proposition « doit avoir deux termes, l'un de qui l'on affirme ou de qui l'on nie, lequel on appelle sujet, et l'autre que l'on affirme ou que l'on nie, lequel s'appelle attribut ou *praedicatum* ». Encore présente chez de nombreux grammairiens de l'ère classique, cette idée est ensuite combattue aux âges romantique et moderne, notamment chez H. Schuchardt (*Brevier*, Halle, 1922) et chez O. Jespersen, qui condamne (*Philosophie de la grammaire*, Londres, 1924, trad. Paris, Ed. de Minuit, p. 203) la confusion entre l'emploi logique ou psychologique de la notion de prédicat et son sens purement grammatical ; plus tard, Bally (1932) (v. p. 56, n. 16), puis Tesnière (1959), rejetteront aussi les notions de sujet et de prédicat, auxquelles correspondent des formes discontinues si l'on considère le latin *filius amat patrem* (« le fils aime son père ») : sujet = *filius...-t*, prédicat = *ama...patrem*, puisque le prédicat, « ce qu'on dit du [sujet] », recouvre, dans la conception discutée, tout ce qui n'est pas ce sujet. Il n'empêche que cette conception règne encore chez J. Marouzeau (*Lexique de la terminologie linguistique*, Paris, Geuthner, 1961, p. 184) : le prédicat désignerait celui des deux termes « qui est affirmé de l'autre » et donc en dépend.

On comprend que c'est exactement cette confusion que rejette le présent livre en distinguant trois points de vue : ce que la tradition appelle sujet et prédicat, ce sont, en réalité, le thème et le rhème, qui leur correspondent souvent, mais non systématiquement, et qui relèvent du point de vue 3 (énonciatif-hiérarchique), non du point de vue 1 (morphosyntaxique) ; fait remarquable, de Denys de Thrace et Varron (II^e-I^{er} siècles av. J.-C.) aux disciples de Bloomfield (années 1940-1960) en passant par Apollonius Dyscole (II^e siècle) et Priscien (V^e siècle), qui étudiait l'*oratio* et non la *propositio*, le point de vue morphosyntaxique a toujours été retenu par le courant empiriste, et ignoré par celui qui s'y oppose depuis des temps fort anciens, le courant rationaliste et logiciste.

C'est l'énoncé minimal à *deux termes*, un des plus petits possibles (par « minimal », nous entendrons « à deux termes ») dans une langue donnée, qui permet de saisir le plus facilement la relation de prédication. Dans de nombreuses langues, un mot, simple ou complexe, peut suffire à constituer un énoncé : jap. *kimasita*, « (il, ou tu, ou X, etc.) est venu », est un énoncé complet, ce qui fait souvent dire que dans ce type de langues, « l'énoncé peut se réduire au prédicat ». Mais dans les autres cas, il est utile de concevoir le prédicat comme une notion relationnelle (*prédicat de*, v. fig. 1), et donc de le définir par sa co-occurrence avec un second élément. « Prédicat » est le nom d'une fonction, non d'un type de mot : pour tout mot, simple ou complexe, qui l'assume, elle se définit par deux traits de base :

1. *Le prédicat, quel que soit le référent, confère à l'énoncé, qu'il fonde comme complet du fait même qu'il est proféré, une réalité en discours ;*
2. *Le prédicat est nécessairement (déterminable ou) déterminé, tout le reste fonctionnant comme non-prédicat ou déterminant.*

b) *Prédication et détermination.* — On pourrait, à première vue, décider de dire qu'une preuve formelle de cette seconde propriété du prédicat d'être centre de détermination est apportée par les langues où l'élément en fonction sujet, qu'il soit nécessaire (langues à *servitude subjectale*) ou non (langues à « énoncé réductible au prédicat ») pour faire énoncé, a la même forme qu'un déterminant. Dans certaines langues : ex. eskimo (génitif), guiliak de Sibérie orientale (alternances consonantiques), cela s'observe non pour le sujet, mais pour un complément. Mais dans d'autres, il y a bien homologie de structure entre prédication et détermination. Ainsi, en

tsimshian (Col. brit.), le même morphème est affixé, dans le groupe nominal, au nom déterminé, et dans l'énoncé à actant unique, au verbe en fonction prédicative. Le kpelle (Libéria) présente une alternance consonantique à ton bas aussi bien sur le nom déterminé que sur l'adjectif, ou la marque de progressif, en fonction prédicative. On peut en déduire que la détermination est un des traits définitoires de la prédication, assez important pour que certaines langues aient des traces historiques du rapport entre la détermination et la prédication, dans quelques cas d'ancienne indistinction du verbe et du nom (ex. évolution du jap. *ga* d'un joncteur à une marque de sujet). Ainsi se justifie le traitement du sujet comme *complément restrictif*, par opposition aux autres compléments, qui sont *descriptifs*. Quant au prédicat, étant *centre de détermination*, il est aussi, par suite, *nœud de connexions*.

Cela apparaît nettement dans le verbe des langues à mots-phrases : en quiché (Guatemala), l'énoncé *manuel k-eb-u-luk?am-lok ri-šila tške pa-ri-ha tšanim*, « Manuel va immédiatement leur apporter les chaises à la maison », concentre dans son verbe l'indication, sous-spécifiée, de toutes les relations, puisque *k*, aspect actuel, est répercuté par *tšanim*, « immédiatement », *eb*, marque d'objet, par *ri-šila*, « les-chaises », *u*, marque de sujet, par *manuel*, *lu*, marque de datif, par *tške*, « à eux », et *lok*, marque de but, par *pa-ri-ha*, « à-la-maison » ; *k?am*, « apporter », centre de ce réseau, est, en tant que tel, totalement spécifié, et n'a donc pas à être répercuté.

c) *Les trois relations syntaxiques universelles*. — Si de tels exemples soulignent le statut du prédicat comme centre de détermination, ils ne doivent pourtant pas faire oublier le rôle central de la fonction sujet dans la prédication. Il n'existe que *trois relations* possibles, universellement, au sein de l'énoncé : la *prédication*, la *détermination* (et ses cas particuliers, subordination et complémentation),

la *coordination* (juxtaposition seulement, dans les langues sans coordonnants). La coordination unit (en fr. par *et*, *ou* (1), etc.) deux éléments qui ne peuvent, grâce à elle seule, fonder d'énoncé, étant de même fonction (2) (à noter que de rares langues (3 % dont le polonais, le chinois et le vata (Côte-d'Ivoire)) distinguent des coordonnants de groupes et de sous-groupes); elle ne se différencie pas toujours nettement de la subordination comitative : leurs rapports sont sémantiquement clairs, et formellement manifestés dans les langues (19 %) où « et » n'est pas différent d' « avec ». Quant à la détermination, elle est, certes (cf. § b)), un des traits définatoires de la prédication, mais celle-ci n'y est réductible que si on omet une différence capitale : alors qu'aucun groupe déterminatif (ex. fr. *le père de Jean*) ou subordinatif (ex. fr. *parti avec lui ; disent qu'ils arrivent*) ne fonde d'énoncé complet, la *détermination du prédicat par le sujet crée une relation fondatrice d'énoncé* (mais qui n'en a pas l'exclusivité).

d) *Test pour l'identification du prédicat.* — On peut proposer le test suivant, qui semble essentiel : *le prédicat est le seul des deux termes de l'énoncé minimal affirmatif qui soit susceptible d'être affecté en cas de changement de statut : subordination (3), interrogation, négation.* *S'en va* est prédicat dans *Jean s'en va*, car on a *il faut que Jean s'en aille, Jean s'en va-t-il?, Jean ne s'en va pas* (si on avait ce

(1) On notera que dans certaines langues (ex. latin, berbère), « ou » (coordonnant alternatif) peut changer de forme selon le degré de nécessité du choix ou le degré de virtualité.

(2) La possibilité de coordonner fournit donc, le plus souvent, un test indiquant si deux éléments ont ou non même fonction; et dans les textes spontanés, les coordonnants révèlent parfois une fonction, par exemple, pour le nom thématique en camuhi (v. p. 53) ou certains « adverbes de phrase » dans les langues sémitiques (v. p. 90, n. 29), celle de prédicat (dans ce cas particulier, les éléments coordonnés, eux-mêmes des énoncés, font ensemble énoncé complexe).

(3) Except. : le type lat. *credo eum venisse*, je crois qu'il est venu.

n'est pas Jean qui s'en va, il s'agirait non d'une négation de l'énoncé, mais d'une focalisation négative d'un terme).

e) *L'identification du sujet*. — Elle devrait découler de celle du prédicat. Cependant le problème se complique du fait que certains ne parlent de sujet que dans les langues où il est indispensable, oubliant que dans celles où on peut l'omettre, l'abandon de la notion de sujet ne permet plus de définir la prédication, qui est une *relation*.

La position du sujet tend à être stable. De plus, certaines opérations, qui ne peuvent pas toujours s'appliquer aux compléments (thématisation, relativation (v. § II.1.B)), participent à l'identification du sujet. Dans les langues à servitude subjectale, le prédicat verbal tend (78 % des cas) à s'accorder avec le sujet, dont il marque la personne et/ou le genre (ou classe) et/ou le nombre. Dans les langues à verbe affixé d'un indice personnel, il peut s'agir soit de la 1^{re} ou 2^e personne (v. p. 99-100), soit de la 3^e, auquel cas si un *nom* peut s'accorder avec l'indice, leur ensemble représente le sujet, comme dans

Jean	viend r	a
------	---------	---

. Mais un tel accord est impossible

dans le cas des phrases impersonnelles, comme fr. *il pleut* ou *il lui en cuira*, où aucun nom ne peut remplacer *il*, all. *mir ist kalt* (à ~ moi est froid), « j'ai froid » (où rien ne peut venir en expansion de l'indice de 3^e personne amalgamé dans *ist*), ou r. *menja znobit* (me(gén.-accus.) « enfièvre »), « j'ai la fièvre », *emu povezlo* (à ~ lui fut ~ chance), « il a eu de la chance », *v-lesu šumit* (dans-forêt (locat.) ça ~ bruit), « la forêt est bruisante », *s-den'gami tugo* (avec-argent(instrum.) est ~ pénible), « il y a pénurie », où rien ne peut s'accorder avec l'indice de 3^e personne ou de neutre *-i-t* ou *-(l)o*. Ces impossibilités révèlent que la marque de « personne » est figée, et qu'il s'agit bien d'impersonnels. Plutôt que de traiter chaque groupe en gras comme un sujet, il vaut mieux y voir un complément dans un énoncé sans sujet (3). On note qu'il n'est pas, en allemand et en russe, au nominatif, qui y est le cas usuel du sujet (ce qui n'implique nullement qu'une fonction soit liée à un cas unique). Quant aux langues à verbe non marqué selon la personne, on pourra y traiter comme sujets des groupes nomi-

(3) C'est là un cas de non-parallélisme entre les points de vue 1 et 2-3, car à ce complément correspondent, en termes 2 un participant unique, et en termes 3 un thème.

naux régis par un relateur, comme *shān shang* dans ch. *shān-shang hēn měi* (mont-sur très beau) « c'est beau, la montagne ». Il en est autrement quand des compléments apparaissent, comme on va le voir.

B) *Les compléments.* — a) *La notion de complément.* — Les énoncés minimaux, ex. *Jean court*, se distinguent des énoncés *irréductibles*, mais non minimaux, ex. *il a un chat*, où on ne peut pas supprimer *un chat* (mais où on peut remplacer *a un chat* par *court*, ce qui donne un énoncé *minimal*). On dit que *chat* est ici *régi* par le verbe *a*, et une autre façon d'exprimer ce rapport de *rection* est de dire que *chat* est le *complément* obligatoire de *a*. Selon les langues, il est possible ou non de représenter par des verbes sans complément certains des procès impliquant deux participants : le français peut dire *il mange*, mais le nahuatl (Mexique) est contraint d'ajouter un terme valant « quelque chose » et le guarani (Paraguay) a deux verbes « manger » selon qu'un complément apparaît ou non. Quand le complément est obligatoire (énoncé irréductible, type 2 de la fig. 1), qu'un relateur soit présent : ex. *il va à Paris*, ou non : ex. *il a un chat*, nous l'appellerons *nucléaire*, alors que quand il apparaît seulement dans l'énoncé pré-saturé (v. *ibid.*) : ex. *il court vers elle* ou *il mange le pain*, nous l'appellerons *périphérique*. Le nombre et la nature des compléments sont des critères de classification des verbes dans les langues, et des langues elles-mêmes. Dans 28 % de l'ensemble, le complément (en termes 1, v. fig. 1) qui équivaut au patient (en termes 2) est obligatoirement représenté sur le verbe par un indice personnel (ex. langues bantoues).

Les énoncés minimaux sont une étape utile, mais ils ne sont pas la cellule de base de tout type d'énoncé. Selon le nombre de participants, les relations

varient. Ainsi, en chinois, le groupe à postposition *yuànzi-li* fonctionne comme sujet dans *yuànzi-li dǎsǎo-de-gānjìng* (cour-dans balayer-en-propre) « la cour a été balayée proprement », mais comme complément dans *yuànzi-li guà-zhe yǐ-xiē-dàzhibào* (cour-dans suspendre-progr. un-quelques-affiches) « dans la cour sont suspendues quelques affiches ».

b) *Participants, bénéficiaires, circonstants*. — Au complément (point de vue 1) correspond, du point de vue 2, soit un participant *actant* (agent ou patient), soit un *circonstant*, c'est-à-dire le cadre spatial, temporel ou conceptuel dans lequel les actants participent au procès. Les verbes des zones « dire à » et « donner à », trivalents par leur sens, introduisent un troisième actant, d'où agent + patient + *bénéficiaire*. Ce dernier peut, dans les langues dont le verbe intègre les indices d'actants, soit exclure celui du patient (ex. nahuatl (Mexique), aymara (Pérou), hayu (Népal)), soit coexister avec lui (ex. sumérien, langues du nord-ouest du Caucase, basque) (4) ; souvent, il réfère au possesseur d'un possédé vu comme inaliénable (ex. fr. *il lui a pris la main*) ou associé à sa *sphère personnelle* (ex. fr. *ça lui gâche la vie*). En revanche, pour le circonstant, même quand il correspond à un complément nucléaire, ce traitement est rare (nahuatl, maya (ex. quiché (v. p. 34)), tarasque (Mexique)) (5), tout comme l'est l'intégration par l'accord en classe-genre ou en nombre (2 % dont l'avar (Caucase), où l' « adverbe » s'accorde en classe avec le sujet, le

(4) Ces langues présentent donc la structure « il-le-lui-donne », à trois indices intégrés, alors qu'en nahuatl, aymara ou hayu, on ne peut avoir que « il-le-donne », où « le » (= « à lui ») représente le bénéficiaire et non le patient ou objet donné.

(5) Il s'agit ici de l'intégration proprement dite d'indices de circonstants, et non du cas, plus courant (ex. géorgien, tcherkesse (Caucase), sumérien), où le verbe prend des affixes de sens directionnel, instrumental, etc.

soundanais (Java), le coréen, où il s'accorde en nombre, le maori, où il s'accorde en voix avec le verbe, ou le bindubi (Austr.)). Cependant, les circonstants ne sont pas périphériques par nature (v. § d).

Quand le verbe requiert plus d'un participant, on peut appeler l'énoncé *pré-saturé* (v. fig. 1, p. 28). Cette notion désigne un type essentiel d'organisation : bien que la saturation ne soit pas atteinte dans la structure où un seul circonstant, alors qu'un certain nombre sont possibles, s'ajoute aux deux actants principaux, il s'agit de la *structure de départ vers la saturation*. Quand deux participants sont appelés par le sens du terme ou du complexe fonctionnant comme prédicat, l'un d'entre eux, si le participant unique de l'énoncé minimal (v. fig. 1, p. 28) ne reçoit pas de marque, est marqué (par un morphème et/ou la position) comme patient (langues dites accusatives) ou comme agent (langues dites ergatives). Quand il y a une déclinaison, cela donne (en s'en tenant à ces deux types) :

point de vue morpho- syntaxique	Enoncé = prédicat + deux actants			
	langues accusatives		langues ergatives	
	sujet : nomin. ou zéro	complément : accusatif (parfois génitif)	sujet : nomin., absolutif ou zéro	complément : ergatif (parfois génitif)
point de vue sémantico- référentiel	↕ agent	↕ patient	↕ patient	↕ agent

Fig. 4

Certaines langues (ex. ouraliennes, eskimo) orientent le procès soit sur le participant unique (conjugaison subjective), soit sur le patient défini (conjugaison objective), formellement traité comme le possédé (v. p. 47). De nombreuses langues accusatives ont une (ou plus d'une) forme verbale dite *passif*, dont le sujet représente un patient, l'agent n'étant généralement pas obligatoire.

A côté des langues uniformément accusatives (46 % dont français, malais, etc.) ou ergatives (26 % dont basque, tibétain, etc.), d'autres (21 %) sont soit ergatives soit accusatives, selon :

- l'aspect accompli/inaccompli (ex. hindi selon la définitude du patient, géorgien, langues iraniennes comme le pashto) ;
- les personnes des actants (lien aux faits physico-culturels : v. p. 117-118) ;
- le sens du procès (degré de contrôle (v. p. 49-51) : ex. oubykh et bats (Caucase), samoan (Polyn.)) ;
- le type de proposition, principale ou subordonnée (ex. tsimshian (Col. brit.)) ;
- ou même la partie de l'énoncé concernée (diverses langues, ex. océaniques et australiennes, ont une structure accusative dans le groupe verbal (même affixe personnel pour l'agent et pour le participant unique) et ergative dans l'énoncé (marque du nom agent), ce qui ramène au cas 2).

Dans tous ces cas, le fait central est que l'un des deux actants de l'énoncé bi-actantiel, l'agent (structure accusative) ou le patient (structure ergative) est traité comme l'actant unique de l'énoncé mono-actantiel. Les faits formels d'accord sont très variables, de l'avar (Caucase), où le verbe s'accorde avec le seul nom patient, au basque, où il s'accorde avec les deux noms. Mais il existe (7 %) d'autres formules, ni accusatives ni ergatives : ou bien le participant unique est traité tantôt comme l'un tantôt comme l'autre actant de l'énoncé bi-actantiel, soit par la marque (birman), soit par la position (ex. chinois, selon le degré de définitude), ou bien l'agent se distingue à la fois, par sa forme, du patient et du participant unique (ex. takelma (Orégon)), ou bien le clivage se fait dès l'énoncé mono-actantiel, d'après le sens : certaines langues (ex. guarani (Paraguay), dakota (Oklah.), chickasaw (Miss.)) ont des séries distinctes de personnels selon le degré de contrôle du procès par les actants, ou plus généralement (ex. camuhi (Nouvelle-Calédonie)), selon le type d'énoncé (v. § 2.).

Enfin, quel que soit le type de langue, la syntaxe n'a pas dans tous les cas le monopole de l'indication d'actance, et c'est souvent la situation extérieure qui y pourvoit.

c) *Rapports entre les points de vue 1 et 2.* — On peut distinguer deux types de compléments :
i) *Direct ou séquentiel*, marqué seulement par la position avant ou après le prédicat et tel autre complément éventuel selon les langues et les types

d'énoncés dans une langue ; cette réduction des latitudes, résultat des fortes limites imposées par la linéarisation du discours, multiplie la fréquence de ce qu'on appelle « complément d'objet direct » ; et cette notion, du fait du lien entre vidage de sens et fréquence, devient très vague ; ii) Complément indirect : il n'est pas marqué par sa seule place, mais en plus par un *relateur* : préposition, postposition, circum-position, désinence casuelle ou combinaison de ces procédés. Il est donc théoriquement libérable par rapport aux contraintes de position. On peut appeler *cas*, par extension, les types de relations sémantiques entre le prédicat et le reste, du sujet aux compléments de lieu, manière, etc.

L'opposition entre compléments directs et indirects ne correspond pas à celle des actants aux circonstants : i) *Il mangera* peut être suivi par *le pain*, patient, comme par *demain*, circonstant et pourtant direct lui aussi. Sont également directs, alors qu'ils ne correspondent pas du tout à des patients, en peul (Afrique occ.), langues bantoues, austronésiennes, etc., les compléments de verbes à affixes orientateurs locatifs, destinatifs, instrumentaux ; les « adverbes » en général, et les compléments de temps comme, en français, *l'an dernier*, *la nuit*, etc. ; les noms de lieux à indexation culturelle (v. p. 118 s.). ii) Inversement, on a esp. *yo veo a Juan* « je vois Jean », où *Juan* est marqué par le relateur *a*, mais correspond à un patient et non à un circonstant ; de même le persan, le turc, l'hébreu marquent le patient défini comme un complément indirect, et le russe peut le mettre à l'accusatif, mais aussi à l'instrumental, au datif, etc. Dans tous ces cas, *la rection est fixe* (v. aussi fr. *changer de roue*, all. *sie wartet auf ihn* (m. à m. elle attend sur lui), « elle l'attend »). Au contraire, quand c'est un

circonstant nucléaire qui est complément indirect, la rection est souvent variable : *il va à Paris, vers l'école, jusqu'à toi.* iii) Il n'y a pas non plus, malgré une confusion répandue, de lien nécessaire entre complément indirect et bénéficiaire. Celui-ci peut être traité, dans 42 % des langues, comme complément soit indirect soit direct. Quand il est direct, il est α) d'une part, caractérisé par la séquence (*fixe* sauf cas rares (ex. celui du cantonais)), comme distinct du patient, qu'il suit à travers le verbe (ex. mandingue (Afr. occ.) : agent + patient + verbe + bénéficiaire) ou, plus souvent, précède (ex. langues d'Afr. centr., amérindiennes, germaniques (angl. *he gave me the book* « il m'a donné le livre »)), β) d'autre part, susceptible, parfois (ex. nahuatl (Mexique)) à l'exclusion du patient, d'être converti en sujet de verbe passif. Quand le bénéficiaire est un complément indirect, sa position tend aussi à être fixe : dans angl. *he gave the bag to Liz on Monday in Paris* « il a donné le sac à Liz lundi à Paris », *to Liz*, contrairement aux autres compléments, qui sont des circonstants, n'est pas déplaçable. Quant à la succession de deux compléments directs valant circonstants, elle est rare mais attestée (ex. en tikar (Cameroun) pour des noms de lieux indexés (v. p. 118 s.)).

La *saturation totale* de l'énoncé, qui représente le degré extrême, dépend des langues, mais aussi de contraintes universelles d'attention et de mémoire : rares sont, par exemple, les énoncés contenant un bénéficiaire + trois actants dont un de factitivation (v. p. 50) + trois circonstants (ex. fr. *il a fait donner un livre à Jean par Paul au parloir à cause de Pierre malgré l'interdiction*).

d) *Les relateurs.* — i) *Zones sémantiques.* Les relateurs peuvent être rangés en zones actantielle d'une part, circonstancielle d'autre part, celle-ci incluant

les aires conceptuelle (par ex. fr. *avec*, à cause de, *pour*), spatiale et temporelle (par ex. fr. *dans*, à, *devant*, *après*, *hors de*, à *travers*, *sur*, *depuis*, *durant*, *jusqu'à*, etc.). Ce dernier ensemble, qui épuise à lui seul tous les relateurs dans certaines des langues qui en sont pauvres, en présente souvent, dans les autres, une liste formellement homogène, susceptible de spécifications selon la plénitude ou la vacuité de l'espace (ex. coréen), le degré de contiguïté (ex. langues du Caucase) ou de mobilité (ex. angl. *at* ≠ *to*), etc. En outre, les relateurs peuvent être liés à des variables, comme animé/inanimé (ex. fr. *chez*), ou se conjuguer selon le temps (ex. malgache) ou la personne (ex. langues celtiques). Enfin, on y trouve des distinctions aussi précises que celle, par exemple, du bénéfactif et de l'attributif (ex. basque), et, inversement, des *polysémies révélatrices d'affinités sémantiques* :

- direction/attribution/but (ex. angl. *to*) ;
- agent/accompagnement (ex. bambara (Côte-d'Ivoire), swahili (Afrique du Sud-Est)) ;
- agent/bénéficiaire (ex. ch. *gěi*, ou jap. *ni* ; agent au datif dans certaines structures en latin, grec cl., géorgien, letton, langues dravidiennes (Inde) ; fr. *il lui a fait faire un travail*) ;
- accompagnement (c'est-à-dire participation entre égaux)/instrument (c'est-à-dire au contraire aide apportée par un auxiliaire, généralement inanimé)/manière (ex. fr. *avec*) ;
- direction/patient (ex. nombreuses langues amérindiennes, ainsi qu'indo-européen et ouralien, où on restitue pour l'accusatif un ancien latif (cas du mouvement vers)).

ii) *Relateur et actance : le lieu-patient*. — Le relateur relie un complément au prédicat et se distingue

ainsi d'un nominant (v. p. 75 s.), incident au seul nom et supprimable, comme l'est *près de* dans *près de dix hommes viendront*. En luyia (Kenya), *inyúmà-yà* « derrière » est un relateur, mais non *xù* « sur », car partant de *Jón à-tsi-à xù-mú-sá:là* (J. il-aller-passé sur-class.-arbre) « Jean a grimpé sur l'arbre », on peut avoir passivation et accord de classe : *xù-mú-sá:là xù-tsi-bw-à-xwò né:ndè Jón* (*bw* = passif, *xwò* = « là », *né:ndè* = « par ») m. à m. « sur l'arbre a été grimpé par Jean », tandis que cette **conversion** n'est plus possible si on part d'un énoncé à l'actif avec *inyúmà-yà* au lieu de *xù*. Cependant, dans d'autres langues (ex. chinois : v. p. 36 s.), un groupe nominal régi par un relateur peut être sujet. Que tel soit le cas, ou qu'il s'agisse d'un complément comme en russe (v. *ibid.*), ou encore qu'on ait en fait un nominant comme le *xù* luyia, le nom est marqué comme locatif. Ainsi, à r. *les šumit* (forêt (nomin.) elle ~ bruit) et ch. *zhèi-zuò-shān hěn měi* (ce-class.-mont très beau), qui ne font que définir une notion, s'opposent les deux énoncés avec groupe à relateur mis en tête (ex. donnés p. 36 s.) (6), dans lesquels est soulignée, par ce qu'on peut appeler une *structure lococentrique*, une certaine *affinité des circonstances avec l'actance*, car c'est cette fois d'un théâtre d'événements, éventuellement affecté, donc d'un *lieu-patient*, qu'il s'agit : dans *v-lesu šumit*, la forêt est prise comme lieu affecté par un phénomène naturel, elle est bruissante ; dans *les šumit*, on dit seulement d'elle, comme notion, qu'elle bruit. La première structure est lococentrique, comme le sont beaucoup d'énoncés chinois (ex. *shān-shang hěn měi* ou *yuànzi-li dāsāo-de-gānjìng* : v. § a)).

(6) Cf. aussi les énoncés bi-actantiels à patient régi par un relateur locatif en navaho (Arizona) : ex. *Já:n biko:h-góya: ho-o-l-tsá* (J. cañon-sous le-il-passé-voir), soit « Jean a ~ vu au bas du cañon ».

iii) *Le relateur et son régi* :

α) *Leurs liens*. — Un lien de nécessité unit le relateur à son régi, c'est-à-dire au complément qu'il relie au prédicat. La preuve en est que la référence au contexte ou à la situation est nécessaire pour interpréter les structures à relateur sans régi, comme fr. *étudié pour, il vote contre*; en anglais, *the table he writes on*, m. à m. la table il écrit dessus, alterne avec *the table on which* (= sur quoi) *he writes*, et en berbère, où il n'y a pas de pronom relatif (v. p. 62), une structure comme *a h taskar ayrum*, m. à m. ce avec (= avec quoi) elle~fit pain, s'interprète par restitution du régi de *h* « avec » à partir de *a* « ce que ». Ainsi, les relateurs qui paraissent sans régi sont en réalité régissants, ou alors il ne s'agit pas de relateurs, mais plutôt d'éléments qui font partie du prédicat.

β) *Les deux sources des relateurs en syntaxe diachronique*. — La syntaxe diachronique éclaire cette solidarité du relateur et du régi : une des sources possibles des relateurs (l'autre étant les verbes ou les noms qui se grammaticalisent : v. p. 57 s.) est constituée par les « adverbess transitivés », comme le montre l'évolution du grec archaïque *óreos bainō káta* « de~la~montagne je~viens en~descendant », où *káta*, autonome, ne fait qu'orienter le mouvement, au grec classique *katà óreos bainō* (avec changement d'accent), où l'ancien « adverbe », devenu régissant, s'est spécialisé en relateur (« de haut en bas de »). Cette même étape d'un cycle s'observe en français parlé, par exemple dans *dessous la table* (cette structure serait un belgicisme, mais elle est ancienne en français, si l'on en juge par la condamnation qu'elle suscitait déjà, à l'époque classique, de la part du P. Bouhours).

γ) *Contraintes*. — Du lien entre relateur et régi, il résulte qu'on ne peut avoir deux relations simultanées pour un seul régi : *d'au-dessous de, par derrière* sont des relateurs complexes mais uniques ; inversement certaines langues (ex. tabassaran (Caucase)) présentent des composés analysables en deux relations dont une comitative, structure impossible en français, où il faut coordonner (ex. *vivre avec et parmi les humbles*) ; quant aux structures elliptiques *comme à l'armée, sauf avec lui*, elles supposent la rection, par certains relateurs et, au-delà, par le prédicat, du groupe à relateur lui-même. La focalisation des relateurs ne paraît pas possible (7) (v. un cas douteux p. 71, n. 6), sans doute parce que, bien que chargés d'un sens spécifique lié à leur zone sémantique, ils sont aussi les supports d'une relation pure, non rhématique (v. § 3.).

(7) En français, cela donnerait, par exemple, *c'est sous que le livre est la table*. Le sranan (créole de Surinam) semble faire exception.

2. Le point de vue 2 : sémantico-référentiel. —

A) *Typologie des énoncés.* — a) *Le principe.* — La relation prédicative, étant une propriété fondamentale et uniforme de tout énoncé linguistique d'au moins deux termes, ne peut fournir de critère typologique. C'est donc du point de vue sémantico-référentiel, et non du point de vue morphosyntaxique, qu'une typologie des énoncés minimaux est possible. Celle qu'on propose (fig. 5) divise les énoncés minimaux attestés en deux grandes catégories sémantiques : non actifs et actif, les premiers comprenant les types 1) équatif, 2) attributif, 3) situatif, 4) existentiel, 5) descriptif. On a toujours un procès (8) et un participant, qui est posé comme :

- défini(ssable) (énoncé équatif) ;
- support d'attributs (attributif) ;
- localisé, au propre (« dans », « sur », « chez », etc.) ou au figuré (« avec », « pour ») (situatif) ;
- existant (existentiel) ;
- théâtre d'événements (descriptif) ;
- ou enfin, par opposition à ces cinq types non actifs, comme actif, avec un degré variable de *contrôle* du procès, qu'il y ait ou non mouvement.

<i>Types sémantiques</i>		<i>Participant</i>
Non actifs	1 équatif	Défini par le procès
	2 attributif	Qualifié par le procès
	3 situatif	Identifié par sa situation
	4 existentiel	Posé comme existant
	5 descriptif	Conçu comme théâtre du procès
Actif	6	Ayant un contrôle du procès

Fig. 5

(8) Ce terme recouvre donc ici, par convention, la totalité des situations, y compris celles qu'on pourrait juger trop peu dynamiques pour être appelées des procès.

b) Rapports entre sens et formes. — Cette typologie concerne des schèmes qui ne sont pas purement conceptuels, mais déjà largement linguistiques. Cependant, forme et sens ont des rapports complexes :

i) *Dissymétrie.* α) Le type 3 n'a pas l'exclusivité des « adverbess » ou groupes à relateurs, puisqu'on les trouve aussi dans r. *ja k vam* (je vers vous) « j'irai chez vous », qui relève du type 6 (structure comparable en malais), ainsi que dans v.-égypt. X (nom) + relateur *m* (= « en tant que ») + Y (nom), qui signifie « X est Y » et relève donc du type 1 ; *hr*, « sur » et *r*, « vers » y servent, devant infinitif, à exprimer, respectivement, le présent et le futur des verbes, et relèvent donc des types 5 ou 6.

β) Le type 1 n'a pas l'exclusivité des prédicats nominaux : ils expriment les types 5 ou 6, avec un actant de plus, dans les langues (ex. comox (Colombie brit.), palau (Micron.)) où « je veux ça » se dit « c'est mon vouloir » (cf. aussi langues de Nouvelle-Calédonie, où « il veut » = « son cœur » ou « son vouloir ») ; les prédicats nominaux correspondent aussi au type 6 dans les langues où l'agent de l'énoncé bi-actantiel à patient défini a la même forme qu'un possesseur (ex. esk. *arn-ara* (mère-mienne) « ma mère » et *tusarp-ara* « je l'entends » (= « (il est) entendre-mien ») (9). γ) On a, par ailleurs, la même structure dans *lui, un saint ?* et dans *elle, un amant ?* mais l'un est équatif, l'autre possessif et non minimal (v. ii). δ) Les notions de pouvoir, devoir, probable sont exprimées par des verbes en français, et en partie par des affixes en turc (et en kečua (Pérou), où « je dois le porter » se

(9) On trouve aussi une homologie de structure entre les expressions de l'agent et du possesseur (et entre celles du patient (ou du participant unique) et du possédé) dans les langues maya (Amér. centr.), certaines langues uto-aztèques de Californie (v. p. 118, n. 38), et, de manière résiduelle, les langues ouraliennes, comme le hongrois.

dit « mon-devoir-le-porter est »). Les formes d'énoncés sont-elles donc purement contingentes ? ii) *Symétrie*. En se limitant aux énoncés minimaux (un participant, un procès), on réduit le risque d'écart entre formules abstraites et réalisations. Mais c'est quand ils sont en voie de saturation qu'apparaissent le mieux les relations importantes entre structures et sens :

α) *Les énoncés exprimant la possession*. — Leur variété, qui est explicable, fournit un bon exemple de ces relations. Sur la base d'énoncés élargis, puisqu'il y a deux participants, le possesseur X et le possédé Y, on peut concevoir :

- X comme défini par la possession d'Y : type 1 : « X (est) Y-possesseur » (ex. kečua, aymara (Pérou)) ;
- X comme qualifié par cette possession : type 2 : Y prend soit une marque d'adjectif (ex. langues australiennes : « X est Y-é (~Y-ayant) »), soit un possessif (ex. guarani (Paraguay) : « X son-Y ») ;
- Y comme étant « dans, « chez », « pour » ou « avec » X, ou inversement, X comme étant « avec » Y : type 3 : « chez X (est) Y » (ex. russe, hébreu, aymara), ou « X (est) avec Y » (nombreuses langues africaines) ;
- Y comme existant : type 4 (logiquement lié au type 3) : « Y de X existe » (ex. kečua, aymara (Pérou)) ;
- X comme agent plus ou moins involontaire : type 5 (logiquement lié aux types 3-4 : cf. « avoir » / « y avoir » dans les langues romanes) : « X a Y » (langues à verbe « avoir » : ex. français, ou mooré (Haute-Volta), dans lequel sujet et complément permutent selon qu'un humain possède (un bien) ou est possédé (d'un mal)).

Comme il apparaît dans les exemples, il arrive souvent qu'une même langue ait plusieurs expressions différentes selon que la thématization (v. § 3.) s'applique au possesseur ou au possédé, et selon d'autres critères.

β) *Couplages sémantico-structurels*. — Ils sont une autre manifestation des liens entre structures et sens : les types s'apparentent deux à deux, même si la frontière dans chaque paire est fluctuante :

- le type 1 correspond à l'essence et le type 2 aux attributs, d'où l'opposition, en russe, entre prédicats nominaux au nominatif et à l'instrumental, en esp. (*ser/estar*), irland-

- dais, etc. entre deux verbes « être », en finnois entre partitif et essif, en français entre *il est anglais* et *il est très anglais* ;
- les types 3 et 4 illustrent l'opposition, souvent marquée par la séquence (cf. finnois écrit *auto on kadulla* (auto est rue-dans), « l'auto est dans la rue » / *kadulla on auto*, « il y a une auto dans la rue »), entre défini et indéfini ;
 - la frontière entre les types 5 et 6 est, elle aussi, fluctuante, car il y a bien des degrés dans le *contrôle* d'un participant sur un procès, depuis le type descriptif propre, où il est pur théâtre d'événements (parfois avec des marques spécifiques, comme le préfixe *na ~ ma* du tagalog (Philippines) (10)), jusqu'au type actif le plus strict, où il agit, avec ou sans mouvement, de propos délibéré ; d'une langue à l'autre et dans une seule langue, deux structures coexistent fréquemment (v. B) : le russe utilise très largement l'opposition illustrée par la paire *mne xočetsja* (à moi se-veut), « j'ai envie » / *ja xoču*, « je veux », et dans la plupart des langues d'Inde est attestée une différence grammaticale (lexicale en français) du type de celle-ci, qu'offre le kannara : *avanige ha:du ke:lisitu* (à-lui musique fut-à-entendre), « il a entendu la musique » / *avanu ha:danu ke:lidanu* (il musique(accusatif) entendit), « il a écouté la musique ». Il existe encore d'autres cas de ces passages d'un type sémantique à un autre, différemment marqués, selon les langues, par un changement formel : de 2 à 5, de 1 à 5, etc.

B) *La transitivité*. — C'est d'abord une notion sémantique. Si on *fait passer*, comme l'indique le terme, et donc qu'on *oriente* sur un nouveau participant un procès de base qui n'en concernait qu'un, on met en jeu les notions d'agent et de patient. Ainsi, *elle rêve* (type 5) et *il fuit* (type 6) peuvent s'élargir en *elle rêve de lui* et *il fuit René* (11). Mais

(10) Quand on emploie ce préfixe, l'agent est facultatif (alors qu'il est obligatoire quand un affixe verbal oriente le procès (v. p. 53) sur le patient). La thématization (v. § 3.) du patient comme théâtre d'événements est encore plus nette en hébreu israélien, où sont distinguées, entre autres, deux formes verbales passives : avec l'une (thème 4), l'agent est facultatif, ex. *ha-xeder 'uvrar* ('al~yadei ha-'ozeret) « la-pièce a~été~aérée (par la-domestique) » ; avec l'autre (thème 7), il est exclu, ex. *ha-xeder hit'avrer* « la pièce s'est aérée ».

(11) Ce premier type de transitivation, éventuellement avec marques formelles comme l'affixation et/ou diverses altérations du

on peut aussi, dans les types non actifs 1 à 4, introduire un agent, ce qui fait du participant que contenait l'énoncé mono-actantiel un patient : *il est président* (type 1), *elle est belle* (type 2), *le livre est là* (type 3), *il y a du pain* (type 4), deviennent *on l'élit président*, *ça l'embellit* (12), *il met le livre là*, *il fabrique du pain*. Ce second type de transitivity sera dit *causativation* si l'agent a peu de contrôle, et *factitivation* s'il en a plus. L'opération peut s'appliquer aux types 5 et 6, donnant à chacun d'eux la possibilité de passer dans l'autre, d'où quatre énoncés : *il la fait rêver* (par son charme : 5, ou par hypnose : 6), *elle le fait fuir* (exprès : 6, ou non : 5).

Cette opposition entre des *degrés de contrôle* tient une grande place dans les langues. L'axe est mobile et le type 5 n'implique pas toujours absence totale de contrôle. Mais il se distingue par un moindre contrôle ou *transitivité faible*, opposée à la *transitivité forte* de 6. Il tend, puisqu'il n'y a pas passage efficace, à la *périphérisation du patient*, logiquement liée à l'*intransitivation du procès*. Selon les langues, s'opposent : i) *Les degrés de volonté de l'agent* : par ex., correspondant aux paires fr. *entendre/écouter* ou *recevoir/prendre*, on distingue en comox (Col. brit.), sur un même radical verbal, deux suffixes ; « tuer » lui-même y connaît cette variation, selon le degré d'intention du tueur. ii) *Les degrés d'affectation du patient* : par ex. l'anglais oppose *shoot* et *shoot at*, le français *mordre* et *mordiller* ou *lire son texte* et *lire dans son texte*. Dans les langues mi-ergatives (v. p. 39-40) (ex. tongien (Polyn.),

radical verbal (ex. langues de Nouvelle-Calédonie), peut aussi orienter le procès sur d'autres éléments que le patient : but, instrument, accompagnement, direction.

(12) S'il n'y a pas d'agent désigné, seul est exprimé le changement d'état (type 1) ou de qualité (type 2) : *il devient président* ; *elle embellit*.

kabarde (Caucase)), la structure de l'énoncé est accusative (agent au nominatif) quand il n'y a qu'une affectation partielle du patient, mis alors à un cas oblique. iii) *Les degrés d'achèvement du procès* : par ex. en finnois, ils sont exprimés non par le verbe mais par le nom, à l'accusatif pour le sens perfectif et, pour le progressif, au partitif, attesté dans d'autres cas de transitivité faible (complément d'un verbe négatif (v. p. 85) ou d'opération mentale); en palau (Micron.), le complément défini d'un verbe imperfectif est périphérisé par un relateur, comme si le procès était trop clos sur lui-même pour le régir directement, alors que celui d'un verbe perfectif est obligatoirement représenté, dans le syntagme verbal, par un indice suffixé : ex. *ak-malu?as ar-a-babier* (je-écrire(prés.imperfectif) sur-déf.-lettre) « je suis en train d'écrire la lettre » / *ak-lu?as-i: a-babier* (je-écrire(prés.perfectif) -ind.~de ~pat. déf.-lettre) « je finis tout de suite la lettre ». iv) *Les degrés de définitude du patient* : par ex. l'avar (Caucase) et l'esquimo mettent l'agent à l'ergatif ou au génitif (v. fig. 4, p. 39) si le patient est défini, mais au nominatif si le patient (mis alors au nominatif ou à un cas oblique) est indéfini.

Ces oppositions sont évidemment solidaires. La faible affectation du patient, son sens indéfini et l'inachèvement du procès sont trois faces d'un même phénomène, qui, à l'extrême, se traduit par l'incorporation (v. p. 103, n. 11) : le tongien (Polyn.) oppose *na?e-kai ?e-Sione ?a-e-ika* (passé-manger erg.-Jean nomin.-le-poisson) « Jean a mangé le poisson » / *na?e-kai ?a-Sione i-he-ika* (*i* = oblique) « Jean a mangé du poisson » / *kai-ika ?a-Sione* « Jean est mangeur de poisson » (13).

(13) La retransitivation d'un verbe devenu intransitif par incorporation est attestée (ex. langues de Nouvelle-Calédonie).

3. Le point de vue 3 : énonciatif-hiérarchique. —

Il est, seul des trois, *exclusivement binaire*, puisqu'il *oppose toujours le plus au moins informatif*. Les flèches de la figure 1 indiquent une correspondance courante (14) mais non systématique. Ainsi, dans

<i>il restait</i>	<i>cinq pommes</i>
prédicat	sujet
thème	rhème

on voit que le prédicat, identifiable d'après l'important test proposé p. 35, est représenté par un verbe conjugable qui, en même temps, pose un décor (thème), l'information principale (rhème) étant fournie par le sujet. D'autre part, le rhème n'est pas en soi nouveau (cf. *il reste le livre en question*), mais plus informatif, dans un énoncé donné, que le thème, *toujours défini* quand il est un nom, et susceptible de s'opposer, autant qu'au rhème, aux candidats-thèmes non retenus du contexte précédent. L'analyse en termes 1 et 3 révèle l'évolution cyclique et l'opposition typologique entre langues à servitude subjectale (ex. anglais), à thème (ex. birman) et mixtes. Identiques en cas de *thématisation faible* (dans *le chat miaule*, le groupe *le chat* est sujet du point de vue 1 et thème du point de vue 3), les analyses divergent en cas de *thématisation forte* : dans fr. parlé *un chat, ça miaule*, le groupe *un chat* est thème et le reste rhème (15), alors qu'en termes 1,

(14) Le caractère courant de cette correspondance a pour corollaire que la plupart des langues ne l'explicitent pas. Dans certaines pourtant, les deux faits sont dissociés : les énoncés nominaux de l'aymara (Pérou) marquent, par des morphèmes séparés, et la fonction prédicat et le statut de rhème.

(15) Le rhème commence ici par l'anaphorique *ça*, qui le relie au thème. Si on commence par le rhème, la courbe intonative change et *ça* est cataphorique (v. p. 104-105) : *ça miaule, un chat*.

un chat, ça est sujet et *miaule* prédicat (plus la partie zéro du sujet (v. p. 98, n. 7)).

L'intonation est universellement la marque prioritaire du point de vue 3. Le sens de *je pensais qu'elle y serait* change selon que la courbe (v. p. 23) est 1 (« mais elle n'y est pas ! ») ou 2 (« elle y est bien ! ») ; le second cas correspond à un découpage rhème (*je pensais*) + thème (*qu'elle y serait*) (fort différent de l'analyse syntaxique). On peut répéter un terme en thème puis rhème (ex. *pour rouler, ça roule !*) ou utiliser une marque, comme fr. *c'est... que* (ou sa négation) (« ambigu » si on ne tient pas compte de l'intonation, par ex. dans *c'est le film que j'ai vu*). L'intonation garde toujours son rôle. Il s'associe : i) à celui des thématiseurs quand ils existent : ex. hayu (Népal), kečua (Pérou), jap. *wa*, distinct de la marque du sujet, *ga* ; structures à corrélation (ex. fr. (quant à) *Jean, eh bien il est là*) ou à coordination (ex. camuhi (Nouvelle-Calédonie)) ; affixes des langues des Philippines, qui thématisent tout nom défini (même celui qui représente un circonstant) en orientant sur lui le procès ; forme spéciale du nom thématisé (ex. berbère) ; ii) à celui des marques de rhème le cas échéant (47 % des langues). Celles-ci sont dites focalisateurs ou emphatiseurs selon que le rhème s'oppose au reste de l'énoncé ou aux rhèmes potentiels (de rares langues (2 % de cet ensemble dont l'éfik (Nigéria)) distinguent ces deux types). Elles sont réalisées soit comme changement de structure syllabique (rotumien (Mélan.)) ou accentuelle (tongien (Polyn.)), soit comme affixes au nom focalisé (affixes différents parfois (ex. banda (Centrafr.), mooré (Haute-Volta)) selon la fonction de ce nom), ou à ce nom + au verbe (ex. serer (Sénégal), youkaguir (Sibérie orient.)). Mais c'est l'intonation qui indique les structures dans :

a) *Motivation formelle.* — Les éléments non accentués sont souvent affixés, même s'ils n'ont aucun lien syntaxique avec lui, au mot tonique le plus proche, surtout en tête d'énoncé : ex. réfléchis du tchèque moderne, enclitiques des langues australiennes dites à transfert d'affixes et des langues iraniennes (ex. pashto (Afghanistan) *kitáb-am xo waxistə* (livre-nous vraiment prendre(passé)) « nous avons bien pris le livre »), relateurs du kwakiutl (Col. brit.), affixés au lexème précédent au lieu de l'être à leur régi (ex. *k^we:x-x'í:d-e:da bəg^wá:nəm-xa q'ása-sa i?əl^wagayo*: (frapper-inceptif-m.d'agent homme-m.de patient loutre-m.d'instrument massue) « l'homme s'est mis à frapper la loutre avec une massue »).

b) *Motivation sémantique.* — A l'inverse, la séquence peut dépendre du sens : certaines langues d'Australie disloquent le groupe nominal selon le terme focalisé ; les noms sont permutable dans *Luc a vu Max* (mais il est faux que réciproquement l'absence de recours aux marques séquentielles (ordre libre) aille toujours avec l'existence de flexions casuelles) ; on dit *vin doux* mais *douce épouse* et le sens de l'adjectif épithète français tend (les faits sont complexes) à être plus concret ou extrinsèque après le nom, plus subjectif ou inhérent avant, ou même, pour une soixantaine de termes, à se doubler : *sale type/type sale, certain charme/charme certain* (id. pour *chic, simple, faux, propre, pauvre, ancien, différents*, etc.). Certes, il y a aussi quelques tendances générales ; par ex., dans la plupart des langues,

- le circonstant le plus proche du prédicat est le locatif nucléaire ;
- l'ordre des qualifiants, à partir du nom qualifié et jusqu'à la périphérie antérieure (ex. anglais, hongrois), postérieure (ex. persan, basque) ou double (fr. *le beau petit chat noir*) est : adjectif de mesure puis de qualité, la place de l'adjectif de couleur étant variable. Mais ces faits isolés ne permettent pas de dégager d'implications.

B) *Les harmonies séquentielles.* — Or on a observé depuis longtemps certains types de séquences dans le groupe nominal et dans l'énoncé (16). Plus récemment, J. H. Greenberg a noté (1963) que les langues à ordre Verbe-Sujet-Objet (VSO) tendent à préposer le relateur au régi et le nom déterminé au nom déterminant et autres satellites : ex. hébreu, thaï, gallois, contrairement aux langues SOV : ex. turc, japonais, hindi.

a) *Critique.* — Ce genre de recherche, si utile qu'il soit à une première étape, élémentaire, de classification, implique de sérieux malentendus. En effet, les formules SVO, SOV, VSO, etc. :

- confondent catégorie et fonction, puisqu'elles combinent les symboles de l'une (V) et de l'autre (S et O), et dispensent de justifier le recours, pour tout type de langue et d'énoncé, aux notions de sujet, de verbe et d'« objet » ;
- s'appliquent mal aux cas où l'« objet » est entre la marque de temps et le verbe (ex. mandingue (Afrique occ.) = SOV ?) ;
- excluent presque des faits attestés, par ex. le type VOS (malgache, langues de Polynésie et Mélanésie) (17), ou les prépositions du finnois (« infraction » déjà ancienne au type ouralien à postpositions) ;
- ignorent l'inversion (énoncés expressifs (v. *survient un loup*), enfantins, poétiques, aussi importants que les exemples pour linguistes), les variations de place du sujet selon le degré de virtualité (chinois, finnois) ou la focalisation (latin, nahuatl), et les faits liés aux pronoms (*je le vois/je vois Luc*), aux subordinées, à l'aspect (lendu (Zaïre) : SOV au progressif, SVO à l'accompli ; lifou (I. Loyauté), etc.), à l'objet défini (hongrois SVO/SOV pour O défini/indéfini). Mais admettons ces formules. Qu'impliquent-elles ? »

(16) V. Ch. BALLY, *Linguistique générale et linguistique française*, Genève, 1932, et Tesnière (1959). Les oppositions d'ordres centripète (angl. *John's head*) et centrifuge (fr. *la tête de Jean*) (Tesnière), de séquences anticipatrice et progressive (Bally) et d'antéposition et postposition du génitif (Schmidt (v. p. 7)) se correspondent.

(17) GREENBERG écrit (1963, p. 61) que les trois ordres « qui ne se rencontrent jamais ou du moins sont excessivement rares sont VOS, OSV et OVS ». Or, VOS à lui seul représente 5 % des langues. Quelle est donc la mesure de l'« excessivement rare » ?

b) Interprétation historique. — Corrélations. —
 Dans les langues maya (Amérique centr.) : osV S O,
 salish (Amérique du Nord-Ouest) : Vos S O, et
 caucasiennes du Nord-Ouest : S O osV, l'ordre des
 indices personnels (ici en petites lettres) dans le
 groupe verbal est inverse de celui des noms dans
 l'énoncé (type à miroir), comme l'ordre dans certains
 composés (angl. *song-writer* « chansonnier » / *he*
writes songs « il écrit des chants », r. *zverolov* « trap-
 peur » / *lovit zverej* « il attrape des bêtes »), ou, pour
 le verbe et l' « objet », dans les subordonnées (SOV)
 vis-à-vis des principales (SVO) en allemand ou en
 kru (Libéria). Il faut donc supposer que l'un des
 deux ordres est plus ancien. Cet argument histo-
 rique donne un sens aux formules de Greenberg : si
 un relateur est une préposition, c'est qu'il vient soit
 d'un verbe dans une langue à « objet » postverbal, soit
 d'un nom dans une langue (généralement de même
 type (VSO ou SVO)) à ordre nom déterminé + nom
 déterminant ; si c'est une postposition, il en est de
 même, mais avec ordres inverses (type SOV) (18) :

1. SVO :

- a) $V_1 V_2 O$: $V_2 >$ préposition, \curvearrowright
 ex. « parler donner X » → « parler à X » ;
 b) Nom déterminé + Nom déterminant : $Nd_1 >$ préposition, \curvearrowright
 ex. « tête homme » → « sur (l')homme » ;

2. SOV :

- a) $OV_1 V_2$: $V_1 >$ postposition, \curvearrowright
 ex. « route suivre aller » → « aller le long de la route » ;
 b) $Ndt + Nd_1$: $Nd_1 >$ postposition, \curvearrowright
 ex. « homme tête » → « sur (l')homme ».

(18) Une même langue peut évidemment avoir des relateurs d'origine nominale et d'autres d'origine verbale, qu'il s'agisse de postpositions ou de prépositions (un exemple de ce second cas est le kusai (Micron.), langue où le régi, s'il est une première ou une deuxième personne, sera soit un possessif (après une préposition d'origine nominale), soit un pronom (après une préposition d'origine verbale)).

1. est illustré par le peul ou le khmer ; 2. par l'ijo (Nigéria) ou l'ute (Colorado). Quand l'ordre est S V O dans l'énoncé et Ndt + Ndé dans le groupe nominal, on peut avoir à la fois des prépositions, d'origine verbale, et des postpositions, d'origine nominale (cas du chinois mandarin : v. Hagège (1975), p. 257-260).

Cette grammaticalisation d'un verbe ou d'un nom (avec survivance de traits : prépositions conjuguées en celtique, déclinées en arabe, au pluriel en hébreu, relateurs proches de noms dans les langues africaines, austronésiennes ou asiatiques) montre l'importance, dans l'évolution de la syntaxe, non seulement du sens (zone de la *relation*) mais aussi de la position (vis-à-vis du futur régi et du reste) : le cadre est soit un groupe nominal (surtout relateurs locatifs (19)), soit une série de verbes (*langues sériantes*) dont l'un, par affaiblissement de son sens (généralement dynamique) et de son accent, se fige en relateur : « prendre » devient marque de patient ou d'instrument (Afrique, Asie (cf. ch. *bǎ*)), « dépasser » devient « plus que » ; ou même, une longue série filme les étapes du procès (ex. éwé (Togo) venir-prendre-livre-donner-moi = « m'apporter un livre »).

Les contre-exemples peuvent s'expliquer par des faits externes : la dysharmonie de l'amharique (Ethiopie), à ordre SOV et pourtant prépositions d'origine verbale, semble indiquer qu'il a été SVO avant d'emprunter aux langues couchitiques voi-

(19) Mais aussi, plus rarement, marques d'accompagnement (ex. peul (Afr. occ.)), ou de but ou de bénéficiaire : dans les langues du nord de la Nouvelle-Calédonie, « lui donner » se dit « donner main-sienne » ou « donner propriété-sienne », le relateur venant d'un nom de possession inaliénable (v. p. 76) et le régi étant donc un nom, ou un possessif, ou les deux en succession. Cette structure est attestée même pour la marque de l'agent dans les langues des I. Loyauté (où cette marque est *hne-*, issu d'un nom signifiant « place (de) »).

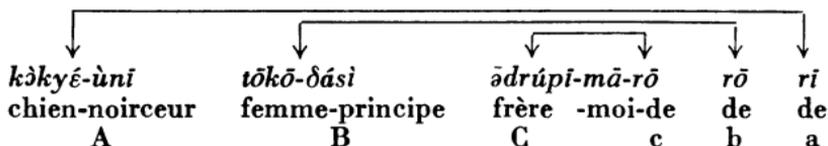
sines leur structure SOV (cf. aussi le khamti (Birmanie) et l'ahom (langue morte d'Assam (Inde)), idiomes thaï soumis, par contact, à une influence tibéto-birmane).

Enfin, des postpositions qui ne peuvent venir ni de verbes ni de noms doivent être d'origine adverbiale (v. p. 45) (ex. rutul (Caucase) : SVO, Ndé + Ndt).

c) *L'ordre « naturel »*. — Un vieux débat oppose, en France par exemple, les partisans de l'ordre des émotions et ceux de l'*ordo naturalis*, dont Rivarol (*De l'universalité de la langue française*, 1784) fut, après les auteurs de la *Grammaire* de Port-Royal (1660) et, plus tard, Beauzée (*Grammaire générale*, 1767) et d'autres, un défenseur moderne. Pour lui, l'ordre SVO a imposé le français comme langue rationnelle (d'une société politiquement ordonnée elle aussi !), alors que pour la critique sensualiste, de Condillac (*Essai*, 1746) aux Idéologues (libertaires sur le plan politique, la convergence des deux faits n'étant pas fortuite là non plus), il n'y a pas d'ordre direct en soi, et tout dépend de l'intention. En fait, du point de vue de la triple organisation de l'énoncé (v. début du chapitre), un conflit oppose deux types de naturel : α) syntaxique : il est syntaxiquement « naturel » de suivre un ordre unique, c'est-à-dire soit $S \rightarrow O \rightarrow V$ (39 %), soit $V \rightarrow S \rightarrow O$ (15 %) ; β) énonciatif : SVO (36 %, les 10 % qui restent étant de types divers) est « naturel » en termes 3 (v. p. 31 et 52-54), car le thème (coïncidant avec S), qui est ce dont on parle, est justement, avec cette structure, ce qui vient en tête, suivi du rhème (VO). De fait, dans les langues dont le passé est connu, on voit SOV (où déjà S et O risquent de se confondre s'ils ne sont pas marqués) devenir SVO, syntaxiquement hybride ($S \leftarrow V \rightarrow O$), mais thé-

matiquement « naturel » (et plus propice aux ajouts spontanés que SOV, où le verbe final est préprogrammé), alors que le passage inverse est plus rare (ex. langues austronésiennes de Nouvelle-Guinée) et dû à l'emprunt.

d) *Interprétation perceptive.* — Un moindre effort mémoriel et perceptif facilite la communication. Ainsi peuvent s'expliquer la rareté de VSO et l'absence, fréquente, de morphèmes intercalés entre O et V, qui maintient la contiguïté OV ou VO. De même, une pression unitaire est exercée sur la séquence de l'interrogation par celle de l'affirmation (cf. *il va où ?*, comme *il va là-bas*), ou sur certain groupe possessif par celle du groupe à épithète (r. parlé *ix-njaja kniga* « leur livre » (*ix kniga* en r. écr.) par adjectivation (ici, suffixe fém. *-njaja*) du génitif de possession). Et c'est leur charge mémorielle qui est sans doute cause de la rareté d'enchâssements comme ceux des relatives mbum (Cameroun), à marques initiale et finale, ou des groupes nominaux moru (Soudan) : ex.



(où les joncteurs (marquant la classe (v. p. 78 s.)) sont de plus en plus éloignés des noms), « le chien noir de la femme principale de mon frère ». La tendance générale est d'éviter ces structures. Ainsi en kru (Libéria), une relative dépendant de O dans un schéma S nég. OV est de préférence rejetée après V, surtout si elle est longue.

II. — L'énoncé complexe

C'est celui qui contient deux ou plusieurs prédicats en relation hiérarchique. Une différence essentielle sépare deux types : c'est soit à un nom que se subordonne l'énoncé dépendant, appelé alors proposition relative, soit à un verbe.

1. **Les relatives.** — A) *Les problèmes.* — Certes, on peut définir cet ensemble très divers comme celui

des propositions dépendant de noms. Mais il arrive que le nom manque (ex. *qui dort dîne*), ou que la dépendance soit vague (relatives *adjointes* du wichita (Oklahoma) ou du walbiri (Australie), non enchâssées et plutôt liées à l'énoncé global). On distingue souvent des types restrictif (*l'homme qui boit* (non les autres)) et appositif (*Jean, qui boit* (intonation différente)), mais il existe d'autres cas (ex. *l'eau qui coule*) et de plus, si les deux types sont attestés dans les langues indo-européennes et s'opposent bien en français, où *lequel* en fonction sujet est exclu des restrictives, bien des langues (ex. chinois) n'ont guère d'appositives. Enfin, le centre, dit *antécédent* s'il précède, n'est pas toujours clair (v. B) c)) et la place n'est pas un critère sûr : on dit que les relatives des langues SVO suivent et que celles des langues SOV précèdent le centre ; or le français, SVO, peut dire *il voit, qui file, un rat*. Selon les langues et les énoncés, la place varie.

B) *Les critères.* — a) *Type de détermination.* — La relative détermine, avec des degrés variables de cohésion, un terme généralement (pro)nominal. De là l'emploi fréquent, comme indices de la relative, d'éléments qui sont en fait des marques de détermination nominale : déictiques (ex. mbum (Cameroun)) ; autres nominants (v. p. 75 s.) (ex. ouolof (Sénégal), rotumien (Mélan.), enga (Nouvelle-Guinée)) ; joncteur (ex. chinois) ; ou flexion casuelle d'accord, comme pour l'adjectif, avec le centre (ex. kaititj (Australie)). Cependant, *la relative est un déterminant qui contient un prédicat*, et peut même valoir une hypothétique (ex. fr. *ceux qui le désirent peuvent sortir*) (20). La relative, de plus, peut coexister avec l'adjectif (*l'œil vif qu'il a*) et même le déterminer (21) : esp. *por lo buena que es*

(20) Le sens circonstanciel est encore plus fréquent, en français, avec les relatives appositives : ex. *l'homme, qui (= « parce qu'il ») était épuisé, s'est arrêté.*

(21) Cela n'empêche pas qu'elle s'y apparente par son sens qualificatif : les langues sans adjectif utilisent une relative à verbe d'état là où les autres ont un adjectif : « *l'enfant sage* » / « *l'enfant qui est ~ sage* ». Mieux encore, il peut y avoir parenté de comportement

« tant elle est bonne » (si l'on traite *lo... que* comme relativation). Ainsi la relative a le statut d'un *déterminant complexe*.

b) *Stratégies*. — Pour les relatives en « qui » (v. c)), on a, en plus de la séquence, déjà indicatrice :

- à un extrême, une nominalisation (22 % des langues) avec participe et sans *relatif* (non impliqué par *relative*, malgré les termes) : mongol, kečua (Pérou), kanuri (Nigéria), finnois, langues indo-aryennes et dravidiennes (Inde), tibétain, berbère, ou turc, dans lequel on dit *gelen adam* (venant homme) « l'homme qui vient » (ou « qui est venu ») ;
- à l'opposé, un pronom relatif (25 %), condensant le subordonnant + le substitut du nom relatif (v. c)) à la fonction requise (ex. fr. *qui* = *que* + *il*) ; ces deux termes, en revanche, sont séparés dans d'autres langues (20 %), où le second (anaphorique ou cataphorique (v. p. 104-105) selon que la relative suit (ex. soninké (Mauritanie), arabe) ou précède (ex. tigré (Ethiopie)) le centre) est dit *résomptif* ;
- une subordination (15 %) par un terme spécial (parfois facultatif : langues austronésiennes), par une flexion ou affixe verbal (ex. langues d'Australie), ou encore par un paradigme de personnels particulier (ex. langues salish (Col. brit.) ;
- une marque de détermination (v. a)) (18 %).

Ces chiffres ne concernent que la stratégie la plus courante, car une langue peut en connaître plus d'une, soit avec divers types d'oppositions sémantiques (22), soit en fonction

- de la couche historique ou stylistique (ex. finnois et langues d'Inde : ou bien nominalisation, ou bien pronom relatif et verbe) ;
- du degré de définitude et/ou de la place relativée (v. c)) (ex. peul (Afr. occ.), jacalteco (Guatemala), arabe). Une des stratégies est alors soumise, en général, à de moins fortes contraintes que les autres.

c) *Fonctions relativables*. — Si, à la place vide, on restitue un centre, il apparaît que le relatif l'a, en une autre position, remplacé. Ainsi, on peut considérer que, dans un énoncé

avec le nom lui-même : en basque, la reduplication expressive et la suffixation diminutive s'appliquent aux noms, mais aussi aux relatives.

(22) Ainsi, on a en français *un homme qui sait / sache tout* : relatif + flexion (indicative ou, avec sens consécutif, subjonctive).

l'homme qu'il voit mange, la structure *l'homme qu'il voit*, où la place du complément direct après *voit*, transitif, reste vide, est une relativation du complément *homme* de l'énoncé complet *il voit l'homme*. Mais cette analyse n'est pas toujours applicable. L'origine peut être un verbe, d'où antécédent verbonominal et relative sans place vide (ex. yoruba (Nigéria) *kpíkápá tí òlè kpā òdè [būrú]* (tuer que voleur tue chasseur [fut ~ triste]) « le meurtre que le voleur a commis sur la personne du chasseur [a été une triste chose] »); d'autres relatives sont aussi des énoncés complets, soit que le centre apparaisse en leur sein même (type « j'ai vu l'homme-rel. [est là] » = « l'homme que j'ai vu [est là] » : navaho, mohave, hopi (Arizona), dagbani (Ghana), bambara (Côte-d'Ivoire), tibétain, etc.), soit qu'elles aient avec le centre un lien d'implication (ex. coréen *kheikh u-ga tha-nun nēmse* (gâteau-suj. brûler-prés. odeur) « l'odeur (qui est celle) du gâteau en train de brûler » (on peut parler de relatives implicatives; v. aussi tchérimisse (URSS) et japonais).

Quand cependant le centre est bien restituable selon la fonction indiquée par le relatif dans les langues qui en ont un, on note que diverses fonctions sont relativables : *l'eau qu'il boit* et *l'eau où il nage* sont les relativations (énoncés inachevés) de compléments direct (*il boit l'eau*) et indirect (*il nage dans l'eau*). Le sujet est en général relativable, par ex. dans le type « ce(lui) qui » : relatives-participes (noms d'agent ou de patient) (23), à divers temps (ex. latin, peul, chontal d'Oaxaca (Mexique)), pouvant intégrer la négation (ex. éwé (Togo)), et dérivables même de groupes à relateur (ex. turc *ev-de-ki-ler* (maison-dans-ce ~ qui-pluriel) « les habitants de la maison ») (cf. aussi amharique (Ethiopie) ou basque). Du sujet-agent (relatives en « qui ») à l'« objet »-patient (relatives en « que ») puis aux compléments périphériques, on note une hiérarchie descendante : bien des langues (austroasiennes, africaines, etc.) n'en relativent que la ou les fonctions supérieures, traitant les autres comme compléments directs par affixes verbaux orientateurs (v. p. 41). Le malgache n'a pas même de relative en « que » : partant, par ex., de *manasa ny lamba ny zazavavy* (lave le linge la fille), il doit donc, pour relativiser *ny lamba*, en faire le sujet d'un passif : [*madio*] *ny lamba (izay* (24))

(23) Ces structures descriptives sont fréquentes dans les langues à lexique pauvre et fortement motivé, où elles équivalent à des noms simples d'autres langues : ex. diegueño (Mexique) *?iskwi-č* (grand-celui ~ qui ~ est) « homme ».

(24) *izay* est le relatif (facultatif, et de sens restrictif (v. § A ci-dessus)).

sasan ny zazavavy « [est ~ propre] le linge qui est ~ lavé ~ par la fille ». A ces contraintes s'oppose la souplesse

- de la stratégie participiale : le hayu (Népal) peut tout relativiser par ses affixes « ce qui », « ce que », « là où », « ce par quoi », etc. ;
- de la relativation des déterminants de second degré, ex. fr. [voilà] *les monnaies dont la chute des cours est la plus forte* (cf. aussi le russe) ;
- de la relativation du complément du comparatif (l'hébreu et le jacalteco (Guatemala) peuvent dire « [voici] l'enfant que tu es plus grand que lui ») ;
- de la relativation d'éléments coordonnés ou subordonnés, avec résomptif (l'hébreu peut dire « voici l'homme qui lui et son fils partent ») ou sans : le fr. ne peut dire, comme le japonais ou le coréen, « [voici] la rue qu'il court et atteint » ni « [voilà] l'or qu'il jouit quand il voit » ; mais il dit [c'est] *celle que je sais que tu aimes*, ou [c'est] *celle dont je sais que tu l'aimes*, avec *dont* et un résomptif. Ce dernier facilite l'analyse quand il apparaît (puisqu'il remplit la place vide), sans être cependant, dans les langues, la condition de l'extension des relativations : le peul (Afr. occ.) se sert de résomptifs, contrairement à l'éwé (Togo) et à l'anglais ; et pourtant, il relative moins de fonctions que ces idiomes (pour certaines, il utilise des affixes orientateurs (v. p. 41), tout aussi clairs, à l'encodage comme au décodage, que les résomptifs).

C) *Le relatif. Origine des relatives.* — Là où existe un pronom relatif restrictif (souvent variable selon le temps ou la négation : ex. amharique (Ethiopie), coréen, navaho), il provient d'un déictique ou anaphorique (ex. langues indonésiennes), d'un interrogatif (ex. géorgien) ou d'un interrogatif-indéfini (ex. hittite). De fait, il intègre à un énoncé une information antérieure par permutation des termes d'une corrélation : d'un tour « il a lu un livre ; il l'aime », on passe à « lequel livre il a lu, il l'aime », attesté en vieux-géorgien et dans les langues d'Inde (25) ; la permutation donne fr. *il aime le livre qu'il a lu*. Une structure hiérarchique d'information (point de vue 3) produit donc un énoncé complexe (point de vue 1) à relative restrictive (cette subordination pouvant même regrouper la suite des énoncés d'un paragraphe). Les composés possessifs

(25) Le fait que la relative restrictive porte une information antérieure (sur du déjà connu) est même explicité dans certaines langues (ex. aymara (Pérou)), où elle reçoit une marque de thème.

du védique (ex. *nārah sv-āsvāh* « (des) hommes (dont) bons (sont les)-chevaux ») supposent, en indo-européen, l'annexion au nom, sans relatif, de tout un énoncé. Les relatives adjointes (§ A) et implicatives (§ B c)) sont des étapes de ce processus. A l'opposé, les appositives sont rhématiques : *il bat bébé, qui pleure*, ou *j'ai vu un rat qui filait*, ou *tu as le nez qui saigne* (relative non supprimable), ou encore *il est là qui crie* (extra-posée).

D) *Faible autonomie des relatives.* — Certes, il n'est pas toujours vrai qu'elles ne puissent être à l'injonctif (cf. mbum (Cameroun), maltais, ou, moins couramment, fr. *c'est une erreur, pour laquelle veuillez accepter mes excuses !*). Mais leur dépendance se reflète souvent dans des marques spéciales : copule (japonais), négation (yuchi (Oklahoma)), personnels (haoussa (Nigéria)), aspect-temps. Le relatif est même la matrice historique des subordonnants en indo-européen, couchitique (5 des 19 formes subordonnées du verbe en agaw du Sud (Ethiopie) sont construites sur la forme relative), etc., et il se confond parfois avec eux (ex. yidich *vos*).

2. **Les autres propositions subordonnées.** — Ce sont des énoncés dépendants à centre prédicatif, mais elles peuvent être sujet ou complément comme des unités simples.

A) *Les deux types.* — a) *La subordination comme discours second : les complétives.* L'intonation (pas de courbe autonome sur une proposition qui n'est qu'une partie d'énoncé complexe) est universellement présente comme marque des interrogatives indirectes (type fr. *il demande si tu viens*), des assertives (ex. après *dire, penser, s'inquiéter*) et des complétives d'ordre ou de volonté. Mais en plus,

— 35 % des langues examinées ont des conjonctions (26) ou des formes spéciales de verbes (ex. subjonctif en roman, sémitique, couchitique, etc.),

(26) Elles sont parfois suffixées au verbe (ex. basque) ou suffixables par des personnels (ex. galgadungu (Australie)) ou des marques de temps (ex. guarani (Paraguay)). Elles ne sont pas universellement situées à la frontière entre les deux propositions.

de copule équative, de personnels, un changement de place d'accent, ou une association de ces procédés (ex. fr. *que* + subj. après *vouloir*, *ordonner*, etc. (27)). La conjonction est souvent issue d'un « dire », encore présent en amharique (Ethiopie), où « vouloir » et « empêcher » sont « dire : laisse-moi » et « dire : je ne laisserai pas », la citation s'enclavant telle quelle ; dans des langues africaines (ex. yoruba (Nigéria), tuburi (Tchad)), amérindiennes, créoles, où l'assertion est plus explicite qu'en français (dans *elle est jolie, si tu veux*, on « omet » un *disons que* initial), un verbe « dire », ouvre de discours direct, est aussi, même conjugué (ex. nandi (Kenya)), une conjonction « que », souvent de forme variable selon le sens (v. p. 89). « Que » s'omet parfois (angl. *I know he is here* « je sais (qu')il est ici ») ;

- 17 % ont une complétive nominale, réduisant par *déprédicativon* l'énoncé dominé : à *il dit qu'il t'aime* répond une structure « il dit son aimer (ou aimant) toi » (ex. finnois ou turc). Cependant, 32 % de langues n'ont pas de marque autre que l'intonation : ex. ch. *wǒ yào tā qù* « je veux (qu')il part(e) ». Les autres (16 %) ont des procédés variables selon le contexte.

b) La subordination comme hiérarchie dans une série : les circonstancielles. — Le sens établit une hiérarchie dans des séries verbales, d'où naissance de relateurs (v. p. 58) ou de formes aspectuelles, mais aussi une interdépendance des prédications,

(27) Cette structure est remplacée, quand il n'y a pas changement de sujet, par l'infinitif dans les langues qui le possèdent : ainsi s'opposent fr. *il veut boire* et *il veut que tu boives*. Au contraire, les langues sans infinitif (ex. arabe classique, bulgare) généralisent la structure à conjonction.

toujours marquée par l'intonation (seule utilisée dans 9 % des langues), mais souvent en plus par :

- une affixation aux verbes subordonnés (33 %) : « gérondifs » du mongol, marques hiérarchiques du hua, du washkuk (Nouvelle-Guinée), des langues yuma (Mexique), ces marques indiquant qu'un autre verbe doit suivre (28) et s'il y a ou non coréférence avec le sujet du verbe subordonnant ;
- des conjonctions (58 %) qui, comme le relateur régit un (groupe) nom(inal), régissent tout un énoncé (= proposition subordonnée circonstancielle), avec des sens divers : ex. fr. *quand* (temporel) (29), *si* (hypothétique) (30), *parce que* (causal), *pour que* (final), *quoique* (concessif), etc. Les procédés peuvent alterner selon le style : ex. fr. *il part, elle pleure* (intonation seule) / *dès qu'il part, elle pleure* (intonation + marque *dès que*). Les propositions *coordonnées* (en français par *et, ou*, etc. ; mais on trouve aussi des verbes, comme en éfik (Nigéria), où « et » se dit « faire en plus ») sont homofonctionnelles (v. p. 35) et peuvent donc tenir si l'une d'elles est supprimée, alors qu'une subordonnée requiert une subordonnante (les structures signifiant, par ex., « courir et » (ex. turc, langues d'Éthiopie) sont donc subordonnées, malgré cette traduction).

(28) Cette structure permet au hua de subvertir la linéarité de l'énoncé en marquant iconiquement la réciprocité, par un suffixe qui, en fin d'énoncé, appelle une proposition suivante... qui ne peut être qu'initiale du même énoncé !

(29) Il arrive (ex. berbère) qu'on ait deux formes différentes pour « quand » : une d'actuel et une de virtuel.

(30) Une antéposée introduite par « quand » ou « si » fournit, sémantiquement, le cadre par rapport auquel l'autre proposition apporte une information nouvelle (« quand... », « alors... », « si... », « donc... »). C'est ce qui explique qu'elle reçoive parfois (ex. kéra (Tchad)) une marque de défini, comme le thème (v. § I, 3.) (cf. aussi malg. *dia*).

Cependant, c'est plutôt un continuum, de la subordination à la coordination, qu'on observe souvent, le contexte jouant un rôle décisif.

B) *La subordination, densification du paragraphe.* — La réduction du nombre des énoncés d'un paragraphe peut augmenter celui des subordonnées, en condensant l'information. Les subordonnées connaissent souvent des contraintes : réduction des types de séquences, d'aspects ; changement de négation ; suppression des marques d'actants (ex. kanuri (Nigéria)), d'honorifiques et d'allocutifs (ex. basque, japonais, coréen), résistance à des opérations comme la focalisation. Cela s'explique : *les subordonnées ne peuvent être structurées comme des messages complets, puisqu'elles n'en sont que des parties.* Le développement de ces marques de dépendance réduit la *contradiction qu'il y aurait entre identité de statut syntaxique (ou homologie de structure) et subordination sémantique.* Selon le degré d'usure des marques à un moment donné de l'histoire, toujours cyclique, des langues individuelles, la cohésion paraît plus ou moins forte. De là le mythe de la « parataxe primitive » ou juxtaposition lâche, souvent attribuée à l'archaïsme dans le temps (ex. l'indo-européen) ou dans l'espace (ex. langues mélanésiennes), alors que de nombreux cas (ex. yokuts ou cupeño (Calif.)) attestent que le relâchement des liens subordonnants ou la rareté des subordonnées, loin d'être archaïques, caractérisent des systèmes moribonds, dont les styles les plus formels disparaissent sous la pression des langues occidentales.

CHAPITRE III

LES ÉLÉMENTS DE L'ÉNONCÉ

L'énoncé relie entre eux des éléments de deux types : lexicaux (*lexèmes*) et grammaticaux (*morphèmes*, à ne pas confondre avec les formatifs : v. p. 9). La liste est ouverte, dit-on, pour les lexèmes ; mais en français par ex., le micro-système des mois de l'année est clos, alors que celui des relateurs à base nominale (morphèmes) est ouvert : à la demande de, en référence à, etc. (1). La fréquence est supérieure, pense-t-on, pour les morphèmes ; mais selon le sens et l'étendue d'un corpus, le taux varie et peut même s'inverser. Le critère est plutôt celui-ci : c'est seulement pour les morphèmes que la définition par des termes techniques (ex. *complément, détermination*) suffit ou presque. *Organisation* (chap. II) implique des éléments combinés. Certains donc ont déjà été mentionnés. Mais la plupart restent à étudier en détail.

I. — L'opposition verbo-nominale

1. A l'origine, verbe ou nom ? — C'est une vieille controverse, les uns (2) tenant pour le nom, les autres (3) pour le verbe. Mais elle est vaine, puisque *verbe et nom ne se définissent que l'un par rapport à l'autre !* En termes logiques et non plus historiques, les uns dérivent un nom d'un énoncé verbal, les

(1) En outre, si on retenait ce critère, on serait amené à traiter les numéraux comme des morphèmes dans les langues où leur nombre est inférieur, par exemple, à 10, et comme des lexèmes dans celles où il est infini (v. § IV).

(2) G. W. LEIBNIZ, *Opera philosophica*, Leipzig, 1840 (1^{re} éd., 1717), I, p. 229 ; G. I. ASCOLI, *Studi ariosemitici*, Milan, 1865, § 22 ; F. MÜLLER et W. WUNDT (v. ici p. 6 et 24 pour les références), entre autres.

(3) Indiens, Grecs, et plus tard H. SCHUCHARDT (v. ici p. 32) et A. TROMBETTI, *Elementi di glottologia*, Bologne, 1923, p. 271 s.

autres, dont les nominalistes médiévaux (4), donnent au contraire la priorité au nom : ses traits seraient internes, et non contextuels comme ceux du verbe ; c'est lui qui commande l'accord le cas échéant ; et il a une *aptitude autonymique* : dans une citation ou une définition, ce qu'on cite ou définit n'a de statut que nominal, comme l'indique, par exemple, l'article *le* dans *le « vend » de « il vend » n'a pas d's.*

2. L'enfant et la langue. Nom, verbe et sens. — L'émergence des énoncés minimaux à nom + verbe chez l'enfant francophone est contemporaine (18 mois - 2 ans) des premières dichotomies perceptives : scission entre mots-événements et mots-objets. De plus les verbes sont moins fréquents que les noms, tout comme il y a moins d'événements que d'objets qu'ils relient. L'opposition verbo-nominale refléterait-elle l'organisation de l'expérience, facilitant par là même l'appropriation de la langue par l'enfant ? En fait, même en s'en tenant au français, c'est autant par imitation de l'adulte que l'enfant oppose verbe et nom, et surtout il s'agit d'abord d'outils de construction de l'énoncé. Pourquoi l'action, l'état, le comportement, le changement seraient-ils exprimés par des verbes et l'entité, la notion, l'objet, les constantes par des noms (5) ? Dans certaines langues, tout nom d'entité X peut indiquer un état « être X », et même une action, d'où par ex. en comox (Col. brit.) l'identité formelle entre « (il est) ce qui court » et « il court » ou entre « (il est) ce qu'Y voit » et « Y le

(4) Voir aussi SAINT-AUGUSTIN, *De Magistro*, V, et B. RUSSELL, *Signification et vérité*, Paris, Flammarion, 1959 (1^{re} éd., Oxford, 1943), *passim*.

(5) C'est la vue d'ARISTOTE, *Organon*, I, Catégories, Paris, Vrin, 1969, J. C. SCALIGER, *De causis linguae latinae*, Lyon, 1540, p. 19, A. MEILLET, 1958, p. 175.

voit ». Ailleurs, à des actions peuvent correspondre des noms, dérivés (ex. *tuerie* < *tuer*) ou même simples (ex. *rapt*), entre autres dans les phrases nominales (grec homérique, avestique, vieux-lituanien, langues sémitiques, ouraliennes, etc.), qui sont loin de n'exprimer que des constantes. L'idée d'unité entre monde et langue, vieux rêve logiciste, vient donc d'une confusion des points de vue 1 et 2-3 (v. chap. II). *Le critère de l'opposition verbo-nominale est morphosyntaxique*. S'il ne l'était, comment les langues exprimeraient-elles *deux sens plus ou moins voisins* (point de vue 2) par *deux choix thématiques différents* (point de vue 3) : ex. *il part bientôt/son départ est proche*, correspondant, en termes 1 aussi, à deux structures distinctes ? C'est le contexte dans l'énoncé, et non le sens, qui fonde ces structures. Malgré sa haute fréquence, l'opposition verbo-nominale est parfois absente (ex. nootka (Col. brit.) (6)) et n'a pas comme celle entre lexèmes et morphèmes de nécessité qui la rende définitoire.

3. Base fonctionnelle de l'opposition. — Dire que ce qui fonde l'opposition verbo-nominale n'est pas l'aptitude de la pensée à distinguer *choses* et *déroulements*, mais bien les relations dans l'énoncé, ne revient pas à nier que le sens d'un élément de langue puisse le destiner à certaines fonctions. La distinction qui, elle, est liée à la nécessité même d'une hiérarchie, fondatrice d'énoncé, entre centre et périphérie, est fonctionnelle et non catégorielle. Elle n'est pas entre verbe et nom, mais entre *prédi-*

(6) Aucune marque n'y distingue deux grands types de lexèmes. Même les relateurs peuvent y prendre des suffixes personnels : ex. ?u:yuq^wa-si-cuχ ha?uk^wap (relateur ~ du ~ patient - indic. - je ~ te nourrir) « c'est toi que j'ai nourri ». Que cette structure assez rare soit une focalisation du relateur ou, comme dans les ex. cités p. 55, un cas d'enclise, la liberté des combinaisons est ici presque totale.

cat et *non-prédicat*. Ce dernier, de plus en plus souvent assumé par certains éléments du fait de leur sens, a été d'abord, comme déterminant, le terme nouveau, donc le premier à acquérir des marques qui l'identifient. D'elles seront issues (ex. indo-européen et ouralien) celles de l'autre, le prédicat, central et par là même plus lent à s'individualiser (7). L'étape suivante produit, dans la plupart des langues, le *verbe*, c'est-à-dire une catégorie que sa fréquence comme support de l'assertion finie spécialise en fonction prédicat, sans qu'il en soit, cependant, l'unique représentant (8).

4. Mobilité de la borne verbo-nominale. — A) *Gradations*. — Le verbe peut, dans le lexique, être indistinct (ex. *il danse / la danse*), ou *précodé* (ex. *lit / la lecture*). Mais il peut aussi être *préassigné* (une partie des lexèmes chinois, formellement indifférenciés, ne s'emploient que comme prédicats), et surtout il est identifié dans l'énoncé par sa position et, le cas échéant, par la présence obligatoire d'indices (personne, aspect ou prédicatifs spéciaux). Mais parfois ces derniers ne sont pas tous distincts de ceux du nom : v. *supra*, § 3, ou p. 47, β) ; cf. aussi l'identité subjonctif/accusatif en arabe et directionnel/potentiel en kečua (Pérou), ou la « conjugaison du nom » au passé (ex. guarani (Paraguay), comox (Col. brit.)). L'identification du verbe est alors moins claire que dans les langues à précodage, bien que les noms de ces dernières puissent parfois,

(7) L'origine nominale des affixes verbaux dans beaucoup de langues reflète seulement ce fait et ne signifie pas, comme on l'a souvent cru, une antériorité du nom.

(8) Le nom peut aussi être prédicat. Il est plurifonctionnel, à l'inverse du verbe, ce qui a accru son importance et la nécessité de ses marques : ex. utilité des relateurs, distinction agents animés / patients inanimés (v. p. 79 et 118) en indo-européen (et, dans beaucoup de langues, rôle des indices de classes (catégorie du nom et non du verbe) dans l'identification du sujet).

aussi, exprimer le temps ou l'injonction (ex. fr. *le futur-roi, prière d'entrer* ; impératif affixé aux salutations en berbère) ou connaître des chevauchements (en palau (Micron.), l'équivalent d' « avec » est un lexème à affixes à la fois temporel et possessif).

B) *Les noms verbaux.* — a) *Mécanisme de l'accrétion.* — Ce terme désigne ici l'épaississement de l'énoncé par **conversion** (avec ou sans opérateur à cet effet (9)) de structures à prédicat en noms (v. aussi p. 63 pour les relatives) plus ou moins figés, affixables ou fragmentables selon leur complexité et selon les langues.

b) *Dérivation verbonominale.* — Ce cas d'accrétion par déprédicativisation de verbes fournit dans 63 % des langues des unités hybrides, marquées comme noms par leur affixe de dérivation, mais gardant des traits verbaux : i) *Traitement de l'actance* : fr. *la crainte de l'ennemi* a deux sens selon que l'ennemi craint ou est craint, mais l'espagnol oppose *temor de* et *temor a*, les noms dérivés russes conservent la rection du verbe, le mandingue (Afr. occ.) convertit le sujet et le complément en possesseurs aliénable et inaliénable ; ailleurs, les noms peuvent garder les marques de passif (ex. langues polynésiennes et bantoues), de patient indéfini (ex. nahuatl (Mexique)) ou d'agent (syntagmes nominaux des langues des I. Loyauté). De plus, bien des langues, dont le français, distinguent les structures si le nom dérivé régit deux actants : ex. *sa prise de parole* (cf. arabe (très riche en noms verbaux), ou angl. *the hunter's shooting of the deer* « l'abattage du cerf par le chasseur », et conservent, tout comme avec des noms simples (cf. *Lettres à Sophie, Jardins sous la pluie*), les marques des bénéficiaire et circonstant : ex. *vente au public, ruée vers l'or*, même s'il s'agit de propositions : ex. *son état quand il boit* ; à certaines de ces conversions, le purisme préfère des structures à relatives (même débat en hongrois et finnois). ii) *Traitement de l'aspect-temps* : souvent (mais il y a des cas contraires, comme l'aymara (Pérou)), l'opposition d'aspects se neutralise (ex. r. *sravnenie* « comparaison » supplante *sravnivanie* ; fr. *vente* répond à *vend* comme

(9) En l'absence d'opérateur, seuls l'intonation et le contexte fixent le statut nominal d'un complexe qui est un énoncé : fr. *m'as-tu-vu*, mohawk (Ontario) *ra-to:rats* (il-chasse) « chasseur ».

à *vende*), celle des temps demeure dans 37 % des langues concernées, et d'autres s'y ajoutent, propres aux noms déverbaux : processus/résultat, fait/manière (ex. *éwé* (Togo), qui a deux affixes au lieu du seul *-ing* de l'anglais). iii) *Infinitif* : assez fréquent (42 %), il est plus proche encore du verbe, dont il conserve la rection : ex. fr. [*il veut*] *le prendre*/[*il*] *le prend*, mais *sa prise* (cf. aussi finnois) et, le plus souvent (ex. *peul* (Afr. occ.), langues romanes et slaves), l'aspect. L'infinitif portugais est même la base d'une flexion personnelle en subordonnées.

C) *Les adjectifs*. — 4 cas sont attestés : a) Il s'agit en fait (32 % dont langues d'Asie du Sud-Est, Mélanésie, Afrique centrale, Amérique) de verbes, statifs ou de qualité, à combinatoire limitée, en fonction de prédicat, soit unique, soit (dans des relatives équivalant (v. p. 61, n. 21) à l'adjectif épithète français) secondaire. b) Il n'y a que quelques adjectifs (âge, dimensions (avec couples d'antonymes), couleurs, vie morale) et la plupart des termes de qualité sont en fait des noms : « belle femme » = « femme de beauté » ou « beauté de femme » (18 % dont langues bantoues). c) Les unités sont réparties entre verbaux et nominaux (22 % des langues). d) Il existe (28 %) une catégorie autonome de vrais adjectifs, c'est-à-dire de déterminants lexicaux de noms (simples ou dérivés de noms ou de verbes), souvent divisés, pourtant, en deux types :

- déterminatifs (très employés dans les langues slaves), valant un nom au « génitif » (10) et non graduables (*très* est exclu dans *artère fémorale* (= « du fémur »)), bien que le glissement du relationnel au qualificatif soit constant : ex. *un style assez présidentiel*
- qualificatifs, ex. *un homme rude*, souvent régissant en français (11) (ex. *avide de* ; *id.* en angl. : *eager to*), et utilisables comme noms : ex. *le beau* (de même qu'à l'inverse, on a *un air canaille*). Tandis que dans le cas a) on ne peut qualifier sans prédiquer (12), les adjectifs participent à l'accrétion ;

(10) Ils en sont même issus dans les langues indo-européennes, où l'on trouve d'autres exemples du lien entre cas et dérivation (ainsi, l'infinitif gr. cl. en *-xt* est un ancien datif).

(11) Cette importante propriété peut y servir de critère ; les faits sont variés (cf. L. PICABIA, *Les constructions adjectivales en français*, Genève, Droz, 1978).

(12) Mais il existe aussi des emplois prédictifs des vrais adjectifs (parfois (ex. *mandingue* (Afr. occ.)) avec une forme (et pas seulement une intonation) spéciale), ex. fr. *le chat, avide, a tout dévoré* ou *les lions mangent la viande crue*, où ils équivalent à des subordonnées circonstancielles.

un rapport de **conversion** peut même les relier aux « ad-
verbes » : *parfait idiot, blessé grave*. Rares sont cependant
les langues à désinences présentant, comme le polonais,
une flexion adjectivale distincte, et les langues où les ad-
jectifs ont assez de spécificité pour que les radicaux de
certains changent selon le nombre du nom qualifié (ex.
rotumien (Mélan.)) ou son sens (ex. yurok (Calif.)).

II. — Les déterminants du nom : *nominants* et du verbe : *verbants*

On propose ici d'appeler *nominants* et *verbants*
les déterminants simples du nom et du verbe. Opposant,
par les lois combinatoires, le nom au verbe, ils
constituent avec l'un ou l'autre un *syntagme* dis-
tinct des groupes complexes à adjectif ou proposi-
tion relative ou complétive.

1. **Nominants.** — Ils sont attachés, essentiellement, au nom.
Le déterminé, cependant, peut aussi être un pronom-support
lié au contexte (ex. *celui de Jean*, ou *le mien* (= « celui de
moi »)), parfois d'un emploi très large (ex. *berbère*) et utilisable
au second degré (ex. hongrois *-é* dans *Péter-é-é* « celui de
celui de Pierre »). Mais les pronoms s'emploient aussi seuls,
référant à un élément du contexte (ex. *il y était*), éventuellement
à tout un énoncé (ex. *c'est juste*), ou à une situation (ex. *ça lui
plaît*), tout en ayant une fonction dans l'énoncé (v. aussi
pronoms relatifs p. 62). Par cette double propriété de référer
à autre chose et de s'intégrer à la structure, ils sont des élé-
ments essentiels de la relation syntaxe/sémantique. Etudions
maintenant les divers types de nominants autres que les
ostenseurs et extenseurs (qui sont présentés p. 102-104).

A) *Autodétermination du nom.* — a) *Possessifs.* — Un
pronom personnel peut être annexé tel quel au nom, avec ou
sans joncteur (ex. *chinois*). Mais le plus souvent (62 % des
langues), il prend une forme spéciale, le possessif, accordé avec
le possédé (fr. *sa vie* = « la vie de lui ou d'elle » (13)), avec le

(13) Une décomposition comparable à cette glose est explicite-
ment faite en français dans l'expression de la sphère personnelle
(v. un ex. p. 38), et le serait même implicitement, par relativation
du personnel « caché », dans ce curieux exemple, extrait par J. DAMOURETTE
et E. PICHON (*Des mots à la pensée*, Paris, D'Artrey, 1911-
1934, t. 4, p. 250) d'une lettre anonyme : *même à mon gré, qui ne*

possesseur (ex. angl. *his life*) ou avec les deux (ex. serbo-croate). Le nom déterminé peut subir des altérations (ex. hébreu, tem (Haute-Volta), palau (Micron.), guiliak (Sibérie orient.)), ou même changer de radical (ex. galibi (Guyane)). 31 % des langues (ex. africaines, austronésiennes) distinguent formellement les moments (futur, passé, présent) de possession (ex. maori (Nouvelle-Zélande)), le type d'utilisation par l'homme (ainsi le mota (Nouvelles-Hébrides) a six séries, incluant le comestible, le buvable (14) et les activités), ou le degré de contrôle, d'intimité ou d'aliénabilité (une forme pour la parenté de sang (15) ± les parties du corps ou d'un tout ± l'orientation spatiale (par ex. pour dire « ta gauche »), une autre pour tout le reste, dont la possession est traitée comme aliénable). Le lien entre possession et existence (v. p. 48) est parfois marqué par une forme signifiant « appartenir » (v. p. 123). Les sens peuvent être beaucoup plus variés que ceux qu'implique la seule possession (v. b)).

b) *Nom déterminant en syntagme.* — Le possessif n'en est qu'un cas particulier. Ici, la marque est soit la séquence seule, soit en outre :

- un morphème spécial, joncteur : ex. fr. *l'ami de Paul*; désinence de génitif : ex. angl. *Paul's friend*; relateur régissant un cas : ex. all. *von* + datif; altération segmentale du nom déterminant (cf. p. ex. langues celtiques); changement prosodique (ex. fataluku (I. Timor) ou langues bantoues);
- un support accordé avec le centre, comme dans « la mer celle du Sud » (ex. haoussa (Nigéria), hindi);
- un possessif, le nom annexé étant en apposition : ex. « l'ami de Paul » = hongr. *Pál barát-ja* (Paul ami-son) ou palau (Micron.) *səʔəli-l* a-Paul (ami-son le-Paul) (16);
- l'article devant le déterminant : ex. langues sémitiques;

suis pas absolument impartial pourtant, il va trop loin. Cf. aussi, en angl. écrit, his letters, who was her lover yesterday « ses lettres, (à lui) qui était son amant hier » (W. M. THACKERAY, *The history of Penedennis*, 1850).

(14) Souvent, dans les langues mélanésiennes, un classificateur, avec possessif affixé, accompagne le nom d'aliment possédé : ex. némi (Nouvelle-Calédonie) *knudoo-n we* (boisson-sa eau) « son eau ».

(15) Ce phénomène, « naturel », est pourtant traité diversement selon les cultures : en houaïlou (Nouvelle-Calédonie), « père » est aliénable et « mère » inaliénable. En némi (*idem*), tous deux sont inaliénables. En babatana (I. Salomon), « enfant » est aliénable. En rennell (*idem*), « fille » est aliénable, « fils » inaliénable.

(16) La forme du possessif peut varier (ex. kusai (Micron.)) selon le type de possession : nom propre, nom commun, etc.

- l'accord de classe possesseur-possédé : ex. chamalal (Caucase) ;
- plus d'un procédé selon le contexte : langues germaniques.

Les sens peuvent être : actance (v. p. 73-74), possession, assignation (*ce mot de Proust, la colère de Jean*), origine (*le type de Nice*), contenance, partie d'un tout, but, matière, état, explicitation et bien d'autres rapports plus ou moins précis ; les marques peuvent varier en conséquence (cf. *tasse de thé / tasse à thé / tasse en bois*). La saturation en nominants divers dépend des langues et des individus : *un autre fort bon ami à moi du centre des Bouches-du-Rhône* est douteux.

B) *Quantificateurs*. — Ce sont, en français, *chaque, certains, quelque(s), n'importe quel, autre, aucun, beaucoup (de), plusieurs*, etc. Certaines formes se spécialisent comme pronoms : ex. *rien, chacun, personne*. Dans 76 % des langues, les quantificateurs universels (ex. *tout*) et existentiels (ex. *quelqu'un*) sont dérivés d'interrogatifs. Mais dans les autres, il n'existe pas nécessairement une catégorie de quantificateurs : en comox (Col. brit.), « tout » et « autre » sont des verbes.

2. *L'intercurrence*. — C'est le nom qu'on propose ici pour désigner le *mélange, propre au discours, de redondance et de cohésion*, en vertu duquel certains nominants n'ont pas, ou pas seulement, le nom pour point d'incidence formelle. Il peut y avoir :

- accord : projection discontinue d'une seule unité ;
- ou transfert-sélection : assignation au verbe d'une marque propre au nom voisin, ainsi sélectionné.

Les marques de classe, genre et nombre sont étudiées ici car elles sont sujettes à intercurrence dans 76 % des langues. Mais d'autres, dont les extenseurs (v. p. 103-104), peuvent l'être aussi (17).

A) *Marques de classe et genre*. — a) *Classe*. — i) *Le phénomène*. — Les langues dites à classes sont celles où la répartition, universelle, des noms en groupes, a des marques explicites et

(17) On pourrait même étendre la notion d'intercurrence aux cas, inverses et plus rares, d'accord en verband (ex. en lardil (Australie), le nom s'accorde en temps avec le verbe) et à ceux où c'est la flexion du nom complément qui change selon l'aspect verbal (ex. en finnois, v. p. 51). L'intercurrence est alors une manifestation essentielle de la cohésion des énoncés linguistiques et de la nécessité de ne pas en atomiser l'étude. Ces cas d'intercurrence, où l'analyse ne révèle qu'une seule unité, peuvent être rapprochés des cas d'affinité entre deux unités (v. 3, A) fin).

régulières : 3 groupes en taos (Nouveau-Mexique), 24 en peul (Afr. occ.), 40 en nasioi (I. Salomon). Il y a souvent accord, et celui-ci peut même s'étendre à tout l'énoncé, d'où, par ex., les assonances du swahili (Tanzanie) : *ki-kapu ki-kubwa ki-moja ki-li-anguka* (cl.-panier cl.-grand cl.-un cl.-passé-tomber) « un grand panier est tombé » ; ii) *Démotivation apparente mais pertinence réelle*. — Divers faits paraîtraient attester une démotivation du système :

- fréquente hétérogénéité sémantique des classes (surtout en Afrique) : ex. gurma (Haute-Volta) *-kú*, peul (Afr. occ.) *-nde* (classe où voisinent les noms de la montagne, de la datte, de l'œil et de la fête) ;
- pression des structures : par ex. en birman (ou en thaï), la place du classificateur ne pouvant être vide, les noms d'étendues spatiales se servent de marques à eux-mêmes, par répétition : *?èyn tə-?èyn* (maison un-cl.) « une maison » ;
- fréquent regroupement des classes en paires singulier/pluriel, qui en sont parfois (Afr. centr. et occ.) le seul vestige, ou bien (*idem*) en systèmes de dérivation plus ou moins mécanique ;
- coïncidence des classificateurs avec les pronoms de 3^e personne dans beaucoup de langues (africaines, asiatiques) ;
- redondance d'une marque qu'implique déjà le sens même du nom, ou du verbe, auquel est parfois transférée (verbes à classes : 6 % dont langues d'Australie, Nouvelle-Guinée, Amérique du Nord) l'indication du nom sélectionné : ainsi, en navaho (Arizona), de nombreux verbes connaissent divers changements de radical et suffixations, selon la consistance, la masse, la position du référent du nom sujet ou complément, alors qu'en français, *Guy s'écoule* est exclu par le seul sens de *s'écoule*, même sans affixes.

Mais en réalité, une étude approfondie permet de ressaisir les motivations ; les classificateurs sont :

- assignés aux seuls numéraux dans certaines langues (ex. palau (Micron.), guiliak (Sibérie orient.)) et même requis par leur présence dans la plupart ;
- liés à la quantification, ainsi que l'attestent les noms de mesure (quantité, durée), de même emploi qu'eux (18), ex.

(18) Mais distincts, car le groupe numéral + nom de mesure peut s'employer dans le même syntagme que le groupe classificateur + nom (ex. en jacalteco (Guatemala)) et un même mot peut être soit mesure, soit simple nom avec son classificateur : ex. vietn. *môt-nhà-rác* (un-maison-camelote) « (la contenance d')une maison de camelote » / *môt-cái-nhà* (un-cl.-maison) « une maison ».

thaï, khmer, ou chinois où *yì wǎn fàn* (un bol riz) « un (bol de) riz » a la même structure que *yì běn shū* « un (cl.) livre » ;

- souvent en alternance, pour un même nom, selon le sens (ex. *bà-kóngó* « les Congos » / *kì-kóngó* « la langue congo » (Zaïre) ; malais *sa-ekor-buaya* « un crocodile » / *sa-orang-buaya* « un coureur » ; toba (Argentine) *ha-ñi-hala* « un fruit (en soi) » / *ha-ra-hala* « un fruit (à un arbre) ») ;
- aptes dans beaucoup de langues (ex. Asie) à décrire précisément les objets, répartis en listes homogènes (longs, ronds, plats, pointus, etc.), selon une perception sélective (surtout visuelle) des traits le plus aisément appréhendés ou manipulés par l'homme, les classes hétérogènes ayant justement pour critère la non-pertinence des objets qu'elles regroupent. Ainsi, les classificateurs, instruments d'un décompte fonctionnel d'objets et de notions, sont liés à la représentation humaine du nombre (v. § IV) et à l'interaction entre monde et sociétés.

b) Genre. — En indo-européen, l'opposition de deux ou trois genres (masculin ~ féminin / neutre, le masculin étant dominant et moins marqué) est surtout grammaticale ; mais les faits formels d'accord en assonance qui l'ont produite ont d'abord résulté d'une différence morphologique qui reflétait elle-même (v. Haudry, p. 33) la distinction agents animés / patients inanimés. Celle-ci est vivante dans d'autres familles, où elle se diversifie en couples raisonnable / non raisonnable (langues du Caucase orient.), supérieur (hommes, dieux, génies masculins) / inférieur (femmes, divinités féminines, choses) (langues dravidiennes (Inde)), etc., bien qu'elle ne se conserve parfois que dans les pronoms, par ex. interrogatifs (ex. géorgien, chinois, hongrois). Elle se remotive en amharique (Ethiopie), où tout nom masculin peut être mis (par transfert sur le verbe) au féminin, avec un sens diminutif ou dépréciatif.

B) Marques de nombre. — Elles constituent souvent une part, ou un vestige, des systèmes de classes (v. A)), et le pluriel peut offrir (ex. Afr. orient.) une forme propre aux animés, ou, pour les inanimés (ex. grec ancien, vieux-géorgien) un accord avec verbe au singulier, et même au féminin pour les pluriels brisés (v. p. 8) de l'arabe, langue où les flexions de nombre sont complexes, comme généralement en sémitique, en tchadique, en nilotique. Le pluriel occupe une place différente dans le système selon qu'il s'oppose au seul singu-

lier (42 %) ou qu'il se diversifie, résiduellement (ex. angl. *brothers/brethren*) ou de manière vivante :

- pluriel/duel (ex. langues sémitiques (qui opposent en outre singulatif et collectif), slovène) et même (Mélanésie, Nouvelle-Guinée), pluriel / duel / triel / quatriel ;
- pluriel/paucal (langues slaves) ;
- limité et illimité, ce dernier étant chiffrable ou non (bainouk (Sénégal)) ; dans 26 % des langues (ex. chinois), le pluriel existe mais n'est pas obligatoire, et peut même (ex. hayu (Népal)) s'employer au sens d' « etc. ».

Le cas d'intercurrence le plus connu (35 %) est l'accord en nombre du nom sujet et du verbe : ex. *les enfants dorment*, où le pluriel a pour marque « -es...ment », phonétiquement [ez...m] (le [m] se trouve être aussi la marque du subjonctif). Cet accord peut concerner, par syllepse, un collectif : ex. *la plupart ont fui*, ou fr. rég. (poitevin) *chez tonton Paul* (= « lui et les siens ») *sont venus*, ou même (2 % dont hopi (Arizona), paiute du Nord (Orégon), chamorro (Guam)) lier un pronom pluriel et un verbe singulier, donnant un sens duel. 12 % des langues (dont sumérien, aïnou (Japon), mundang et tuburi (Tchad), langues athabaskes (Amér. du Nord), ouraliennes, néo-guinéennes), offrent des cas de transfert : c'est, dans une partie du lexique, le verbe qui prend un affixe ou change de racine pour indiquer la pluralité du sujet, d'un complément ou des deux.

3. Verbants. — Les morphèmes étudiés ici et, quand ils apparaissent, les indices personnels (v. chap. IV), ne sont pas toujours incompatibles avec les noms (v. p. 73), mais partout, c'est au verbe (19) qu'ils sont le plus souvent liés et ils participent à l'établissement de la relation prédicative. Entre ces diverses marques, le passage, comme on verra, est plus fluide que ne le laisse penser la séparation commode en catégories.

A) *Marques d'aspect et temps.* — Leur affinité avec le verbe, due sans doute au fait que ce qui se déroule dans un *espace temporel-notionnel* est préci-

(19) Ou à ce qui en tient lieu : ainsi, en hopi (Arizona), un relateur « vers » tenant lieu de verbe de mouvement peut être suffixé d'une marque d'aspect.

sément un procès (le plus souvent assumé par un prédicat verbal), se manifeste clairement : elles peuvent être amalgamées au verbe (ex. *il a / il eut*), affixées (ex. *il chante / il chantait*) (langues romanes, germaniques, sémitiques, bantoues, etc., avec variations segmentales et/ou prosodiques), relativement libres (ex. langues d'Afr. occ.), incidentes soit au verbe et au personnel à la fois, soit à ce dernier seul (variable parfois (ex. aymara (Pérou), takelma (Orégon)) selon l'aspect-temps et aussi les marques d'actance amalgamées), ou encore liées à la séquence (v. ex. p. 56). Elles relèvent en principe de la flexion au sens large (non au sens technique de Humboldt, v. p. 5 et 7). Mais celle-ci n'est pas toujours facile (v. par ex. langues sémitiques) à distinguer du phénomène *lexical*, non obligatoire, lui, de la *dérivation*, avec sens intensif, répétitif, causatif, réciproque, réflexif, etc.

Les marques sont généralement dites *temporelles* quand ce qu'elles indiquent est la *chronologie du procès* par rapport au moment de l'énonciation, et *aspectuelles* quand c'est son *mode de déroulement*. Mais le temps, dont les seuls vecteurs précis seraient plutôt les termes comme fr. *hier* ou *demain* (20) (souvent sources de marqueurs temporels dans les langues), est lié à la situation et au contexte autant qu'aux verbants (ex. le « passé » de *s'il venait* ? vaut en fait un futur). De plus, même là où les verbants expriment plutôt le temps et où ce sont d'autres moyens qui correspondent à l'aspect (par ex. le progressif est traduit par *être en train de* en français, et par « être avec » ou « être à » dans des

(20) De là l'isolement des cas comme celui du huron (langue iroquoise éteinte), où, juste à l'inverse, c'est la marque de temps qui permet de savoir si le terme signifiant « être espace d'un jour » vaut « hier » ou « demain » (cf. hindi et fr. *tout à l'heure*, malg. *vao*).

français régionaux, en portugais d'Europe, néerlandais, éwé (Togo), mbum (Cameroun), araméen, langues turques, etc.), il peut exister plusieurs futurs ou passés, selon l'aspect, et non pas seulement selon la profondeur temporelle comme dans les langues bantoues et néo-guinéennes. Les notions aspectuelles de *borne* et de *repère* (ou d'absence de repère : cf. aspect *aoriste*), et le sens des verbes, expliquent les oppositions : ex., en français, imparfait (cursif) / passé simple ou composé (ponctuel) (21). Inversement, même dans les langues (ex. russe, grec moderne, palau (Micron.)) où chaque temps est dédoublé selon l'aspect, c'est en termes de *temps inhérent au procès* que se définit l'aspect, par opposition aux temps relatifs : passé, futur et étape fugitive par où passe le futur qui va devenir du passé, c'est-à-dire présent.

Quand donc on dit que la conjugaison d'une langue est fondée sur l'aspect, cela signifie seulement que l'indication des temps relatifs y est seconde par rapport aux oppositions perfectif/imperfectif, état/processus, inception/déroulement, ou aux marques de volitif, optatif, potentiel, obligatif, permissif, etc. Deux cas, parmi bien d'autres, attestent les liens de l'aspect et du temps :

- le passé d'habitude, le futur dans le passé, l'irréel sont exprimés par une même forme en anglais (*would be* = « serait » et « était »), géorgien, arménien, langues indo-iraniennes ;
- le futur, tardif dans l'histoire de bien des langues, est souvent périphrastique, avec auxiliaire « avoir », « être » ou « aller » (ex. langues romanes), « vouloir » (ex. grec moderne, langues germaniques), avec déictique (ex. berbère, coréen, mendé (Libéria)), ou avec marque originale ; les oppositions s'y neutralisent (le portugais, qui a un subjonctif futur, le tchouktche (Sibérie orient.), le tonkawa (Texas), le somali et le malgache, où les marques de futur sont plus nom-

(21) C'est aussi en termes d'aspects qu'on peut traiter le mode : subjonctif (moindre assertion, d'où les emplois en subordonnée), conditionnel (hypothèse, affirmation atténuée), etc.

breuses ou d'emploi plus étendu que celles de passé, apparaissent comme des raretés) ; de fait, ce temps du non encore échu est lié à l'injonction atténuée ou à l'aspect incertain (22) (cf. fr. *tu iras !*, ou *Et Pierre ? — Il sera sorti*).

Il faut enfin noter certaines affinités : ainsi, en bulgare, l'achèvement du procès suppose un patient précis, d'où la solidarité entre verbant de perfectif et marque de défini.

B) *Les auxiliaires*. — Ce sont des éléments d'origine verbale dont le sens, quand ils sont associés à un terme auxilié, verbe (qu'ils régissent éventuellement) ou autre lexème avec ou sans joncteur, tend à se spécialiser. Cela donne : a) soit des *para-aspectuels*, comparables aux verbants vus en A), ex. fr. *il va y aller* (où le même verbe apparaît avec deux statuts). Certaines issues sont prévisibles : dans beaucoup de langues, les verbes signifiant « commencer », « cesser », « rester », « achever » donnent des auxiliaires équivalant à « d'abord », « ne plus », « en train de » (ou « encore ») « entièrement ». D'autres dépendent des langues : ex. en mooré (Haute-Volta), les verbes signifiant « savoir », « ignorer », « courir », « se fatiguer » correspondent respectivement, comme auxiliaires, à « d'habitude » (*id.* en birman), « jamais », « déjà », « enfin » ; b) soit des *supports d'affixes*, non nécessairement « vides de sens », mais plus ou moins précis selon les langues. Ainsi, angl. *do* s'emploie pour l'assertion forte, la négation, l'interrogation, ou pour rattacher au verbe un terme focalisé en tête : *so did he talk* « ainsi parla-t-il ». Ces auxiliaires sont des supports d'affixes parce que les autres verbants et, le cas échéant, les indices personnels, sont transférés sur eux. Le phénomène se généralise en basque, ou dans les verbes complexes : « être », « faire », « donner », etc., sont associés en hindi, persan, grec mod., japonais, à un nom ou à un adjectif ; beaucoup de langues australiennes et néo-guinéennes laissent nu le verbe auxilié, porteur du sens principal, et associent tous ses déterminants à des auxiliaires dont les sens peuvent être relativement variés, incluant « prendre », « tomber », « jeter », « frapper », « aller », « apporter », et diverses indications sur la position, debout, assis, etc., et sur le type de déroulement du procès. A l'extrême, le figement des auxiliaires les fait relever non plus de la syntagmatique mais de la composition. C'est le cas, en français, pour *être* et *avoir* dans *tu es venu* ou *il a fui*.

(22) Mais non nécessairement à l'imperfectif. Le non-échu peut être, en représentation, assigné à de l'achevé, d'où, par exemple, l'affinité du perfectif et du futur en russe.

C) *La négation.* — a) *Variété des incidences.* — Dans l'énoncé minimal, la négation porte sur le verbe (23), dont elle contribue (v. p. 35 s.) à identifier la fonction prédicat (24). Elle pourrait être traitée comme un aspect ou un « adverbe ». Mais la variété de ses points d'application recommande un traitement séparé. En deçà de l'énoncé minimal, elle peut n'être qu'un affixe au sein d'un dérivé : ex. *non-être* ; mais même alors, son champ est extensible : on peut considérer que *in-*, dans *indélébile à l'eau*, ne porte pas strictement sur *-délabile*, mais sur l'ensemble. Au-delà, elle peut nier un quantificateur (ex. *ils ne sont pas tous là*), être transférable, avec ou sans changement de sens, entre verbes d'un énoncé complexe (ex. *je crois qu'il ne dort pas / je ne crois pas qu'il dorme*), dominer tout l'énoncé, surtout quand elle est elle-même un verbe mis en tête (ex. maori (Nouvelle-Zélande), comox (Col. brit.)). Cependant, des contraintes peuvent réduire son champ. Ainsi, c'est sur le verbe seul qu'elle porte dans certaines des langues où elle lui est suffixée et où il est final.

b) *Négation et affirmation.* — On peut prévoir qu'une unité aussi complexe n'a pas, avec l'affirmation, de rapports univoques. De l'une à l'autre, en effet, il y a : i) *Neutralisation ou réorganisation des oppositions de temps* dans 42 % des langues : en swahili (Tanzanie) par exemple, aux six verbaux

(23) Cependant certaines langues (ex. malais) ont en plus une négation propre au (pron)om, par exemple en réponse contradictoire à une assertion réelle ou supposée. Ailleurs, c'est la position qui est pertinente : ex. all. *sie liebt ihn nicht* « elle ne l'aime pas » / *sie liebt nicht ihn, sondern Peter* « ce n'est pas lui qu'elle aime, mais Pierre ».

(24) Dans certaines langues (ex. finnois), elle se fléchit elle-même comme un verbe (une de ses sources, outre le nom (cf. fr. *pas*)).

de l'affirmation équivalent quatre formes négatives ; ii) (à l'inverse) *Dissymétrie modale* : répondant à la seule affirmation, une langue peut avoir deux ou plusieurs négations, dont l'une porte un de ces cas particuliers de l'aspect qu'est une *modalité* : pouvoir (ex. géorgien *ver*, négation du possible / *ar*, négation non modale), vouloir, devoir ; la négation peut aussi commander un mode distinct : en palau (Micron.), le verbe nié est au subjonctif. Quant aux négations composées du français comme *ne... plus*, *ne... pas encore*, on ne leur trouve pas de rigoureux symétrique au positif, et dans beaucoup de langues, leurs équivalents sont des structures non directement dérivables d'énoncés affirmatifs ; iii) *Dissymétrie polaire* : il n'existe pas de correspondant positif des formules expressives à polarité négative, comme fr. *il n'a pas levé le petit doigt*, ou, avec négation de l'*infime scalaire*, le tour *il ne fait pas le moindre effort*, y compris dans leurs emplois implicitement négatifs, par ex. après *si*, verbe de doute (*je doute qu'il change d'un iota*), etc., ou dans les questions ; iv) *Dissymétrie d'affinités* : la négation a beaucoup moins de liens formels et sémantiques, dans les langues, avec l'affirmation qu'elle n'en a avec l'interrogation (ex. vietn. *không* (= « est-ce que » et « ne... pas »), angl. *do*) ; v) *Non-isomorphisme des rections* : ex. fr. *j'ai un livre*, mais *je n'ai pas de livre* ; de même, le complément indéfini d'un verbe nié est au partitif en finnois et en basque ; en lituanien et en polonais, qu'il soit ou non défini, il est au génitif ; vi) *Variations hiérarchiques* : dans 27 % des langues, dont latin, grec, amharique (Ethiopie), la négation prend une forme spéciale dans les subordonnées (injonctives et même assertives (v. une explication p. 68)) ; après les verbes de sens apotropaïque (ex. crainte) et dans

les comparaisons, on trouve parfois une trace de la négativité assignée à l'objet de la crainte ou au degré contesté : ex. *on a peur qu'il ne meure* (même structure en géorgien), *c'est plus qu'il n'en faut* ; vii) *Dissymétrie de cohésion* : on ne peut pas toujours reprendre au positif par anaphorique une proposition niée, comme on le fait dans fr. *elle n'a pas parlé à Luc, qui l'aurait bien voulu* ; viii) *Conclusion* : tous ces faits montrent que la négation n'est pas la face niée de l'affirmation, mais bien une *modalisation originale*. Il n'empêche qu'en termes d'*implication*, c'est bien par rapport au positif que l'on nie. Examinons maintenant ce point.

c) *Le poids interlocutif de la négation*. — On constate que la langue parlée réitère souvent la négation : ex. angl. *I don't know no one* « je ne connais pas personne » (cas distinct de celui, inverse, où deux négations se neutralisent, ex. *pas inconnu*, ou *il n'y en a aucun qui ne dorme pas*). En outre, dans 17 % des langues (généralement SVO (v. p. 56 s.) comme le guarani (pour O = nom) ou le français, mais parfois SOV (ex. birman)), la négation est discontinue. Il n'est pas toujours évident que ses deux parties ne fassent alors qu'une unité pour le sens (v. mooré (Haute-Volta), afrikaans, et même français, où *je ne sais* (littér.) est, pour certains, moins négatif que *je ne sais pas*). Et surtout, historiquement, c'est le besoin de la souligner qui a produit, autour du verbe, deux éléments, par ex. fr. *ne + pas*, soit un infime scalaire nié (= « non même un pas »), le *ne* atone tombant à l'oral (*je sais pas*), en attendant peut-être que le cycle recommence si *pas*, bien qu'accentué, devait un jour n'être plus assez audible.

Car *l'auditeur doit comprendre que l'on nie*, d'où le parallélisme entre poids phonique et séman-

tique (25), que la négation soit modérée (ex. *ne... guère*) ou vigoureuse : fr. *ne... pas du tout*, *ne... absolument pas*, ch. *bìng b̀* signifient souvent « contrairement à ce que tu dis ou crois » et l'épaississement phonique par augmentation du nombre des syllabes correspond à une réfutation ou à une *contestation polémique*. Alors que *l'assertion informe*, *la négation rectifie*. Elle remplit une fonction interlocutive importante ; elle est donc plus chargée de présupposés, plus complexe psychologiquement et plus marquée dans sa morphologie (26) comme dans sa syntaxe (v. *b*)).

d) Affinité statique de la négation. — Ce trait apparaît au fait qu'elle est souvent (ex. langues d'Inde) issue d'un verbe « ne pas être » (en galibi (Guyane), « ne pas faire X » se dit même « être ne faisant pas X »), et parfois traitée (ex. *ñungubuyu* (Australie)) comme le passé non ponctuel, apparenté, parce que révolu, au statique. Ce dernier, pour sa part, s'oppose à la dynamique du temps (d'où les neutralisations vues en *b*)) : en termes de marques linguistiques, ce qui n'est pas déploie uniformément son non-être, alors que ce qui est doit s'ancrer à des repères. L'affinité statique de la négation apparaît encore à ceci que sur un texte donné d'une langue, les verbes niés sont plus souvent d'état que d'action. La négation d'un procès

(25) Rares sont les cas contraires, comme celui du *koya* (Inde), où la négation de « pouvoir » s'exprime par l'absence de marque du mode : sorte de négation iconique (symbolisme du non-procès par déplétion phonique affectant l'indication d'une sphère modale où il pourrait se déployer).

(26) La structure interne des dérivés montre, comme celle de l'énoncé, qu'il faut plus de traits pour dire ce qu'une chose n'est pas que pour dire ce qu'elle est. De plus, une certaine conception hiérarchique des valeurs s'inscrit dans les langues : la dérivation antonymique par affixe négatif sur terme psychologiquement traité comme « positif » est courante (ex. fr. *amical/inamical*), mais l'inverse, qui donnerait en français, p. ex., *laid/*inlaid*, est rare (bugis (Célèbes) *baiccu?* « petit */te?-baiccu? » (non-petit =) grand »).

amorcé indique même, parfois, l'inertie d'un patient de causation (le hindi peut dire « je l'ai fait bouger mais il n'a pas bougé ») ou le non-aboutissement (ex. r. *sneg tajal, tajal, no ne rastajal* « la neige fondait, fondait (imperfectif), mais n'a pas fondu (perfectif) »); structure semblable imparfait/aoriste en géorgien), ou l'incapacité (ex. ch. *ji-bù-zhù* (se ~souvenir-nég.-rester) « ne pas pouvoir se souvenir »).

D) *Les opérateurs énonciatifs.* — a) *Assertion, interrogation, injonction.* — On peut affirmer (ou nier), mais aussi s'enquérir, ou enjoindre. Dans ces deux derniers cas, l'attente plus précise d'un résultat resserre le lien avec l'auditeur. Les traces, dans l'énoncé, de l'attitude du locuteur, souvent traitées sous « aspect » ou « adverbe », ou avec la négation, peuvent être rangées parmi les verbants, puisqu'elles sont affixées au verbe dans beaucoup de langues. Mais leur champ est plus large : c'est l'énoncé.

b) *Les marques.* — C'est d'abord, universellement, l'intonation, mais la plupart des langues combinent ses effets avec ceux de morphèmes spéciaux, souvent oubliés dans les grammaires et même dans les théories, du fait de leur lien avec un large contexte et avec l'expressivité (v. chap. I, § II), deux points négligés. Ces morphèmes sont très divers. Les assertifs sont soit obligatoires, en fin d'énoncé (ex. mooré (Haute-Volta), birman, coréen) ou au début (ex. gascon *que*), soit liés aux cas d'insistance (cf. fr. *n'est-ce-pas ?*). Le doute et l'assignation d'un dire, par le locuteur non témoin, à d'autres que lui-même (mode du *non testimonial* (27)) sont marqués par affixes (ex. kečua (Pérou) turc), conjonctions spéciales (ex. ruanda, hindi, telugu (Inde), japonais), flexion verbale (ex. géorgien (avec une syntaxe à part), bulgare-macédonien, albanais). Des marques très variées indiquent aussi la surprise, l'indignation,

(27) Il règne autour de ce terme une certaine confusion : on dit souvent, juste à l'inverse, « testimonial » au lieu de « non testimonial », en entendant par là que le locuteur parle d'après un autre témoignage, et non directement.

l'appréciation (conjugaison particulière en albanais), la sympathie (ex. birman), le regret, le souhait (personnels spéciaux en houaïlou (Nouvelle-Calédonie)) (28).

L'interrogation peut être *totale* : intonation, seule ou assortie de :

- morphèmes (fr. *est-ce que*, ch. *mã*) libres, affixés ou amalgamés au verbe et/ou au sujet ;
- variation d'ordre ;
- disjonction négative « X (ou) pas (X) ? » ;
- une combinaison de ces procédés ;
- l'un ou l'autre selon le sens et la réponse attendue (ex. chinois).

Les autres marques, dites d'interrogation *partielle* (ex. fr. *qui ?*, *où ?*, *pourquoi ?*), ne sont pas des verbants, mais un ensemble hétérogène : noms, pronoms, nominants, et même verbes (« être quoi ? » en comox (Col. brit.)).

Les marques d'injonction et de prohibition sont nombreuses. Dans beaucoup de langues elles varient, de l'invitation à l'ordre péremptoire.

Certaines assertions sont proches d'invites ou de questions. Inversement, l'interrogation peut valoir assertion (ex. *un bébé sait-il parler ?*). Ainsi, la frontière entre les trois types est souple. Dans les registres parlés, les opérateurs énonciatifs, subtilement diversifiés souvent (ex. tchèque, suédois, lapon), assurent, à la fois, au discours sa cohésion et une distanciation voulue par le locuteur qui le produit, et à ce dernier un *répit expressif*.

E) *Modaux, directionnels, médiaphoriques, marques de statut*. — Ces quatre types d'éléments linguistiques, essentiels pour la part qu'ils prennent dans la construction du sens, se manifestent différemment selon les langues : dans les unes, ce sont des *verbants*, c'est-à-dire des morphèmes affixés au verbe et participant au sens du syntagme verbal, dans les autres, ce sont des lexèmes, dont l'étude ne relève pas directement de la grammaire. a) Les modaux marquent soit le désidératif (« vouloir »), soit le conatif (« essayer »), soit le potentiel (« pou-

(28) Elles peuvent être riches en connotations, comme le *yo* japonais, qui, tout en assertant, suggère le degré de familiarité et le type de relation entre les sexes.

voir de puissance et/ou d'éventualité »); *b*) les directionnels indiquent que le procès dénoté par le verbe se réalise, concrètement ou métaphoriquement, vers le haut, ou le bas, ou l'intérieur, ou l'extérieur, ou *ego*, ou le non-*ego*, etc. : ils sont caractéristiques, notamment, des langues bantoues, maya, néo-guinéennes, caucasiennes du Nord-Ouest; *c*) les médiaphoriques (cf. Hagège, 1995 et ici p. 101-102) marquent le fait que le locuteur n'assume pas la responsabilité de ce qu'il dit, et l'impute à une autre source : ils sont typiques du turc, de la flexion verbale bulgare, du géorgien, de nombreuses langues amérindiennes, australiennes, etc. ; *d*) les marques de statut sont celles qui indiquent que le procès dénoté par le verbe est irréel (nécessaire, probable, etc.) ou au contraire réel.

III. — Les « adverbes »

Ils n'ont pas été présentés parmi les verbants malgré leur nom, car seule une partie d'entre eux possède un lien avec le verbe. On appelle « adverbes », dans les grammaires traditionnelles des langues occidentales, un ensemble de lexèmes fonctionnellement hétérogènes : compléments circonstanciels (ex. *où ?*, *hier*, *mal*), déterminants d'adjectifs ou d'autres adverbes (ex. *très beau*, *assez tôt*), régissants de noms (ex. *même Jean dort*), régis de relateurs (ex. *dès demain*), opérateurs énonciatifs (ex. *peut-être*), connecteurs entre énoncés (ex. *en effet*). Aucun critère ne peut les regrouper : la non-occurrence en contiguïté est contredite par des cas comme *plus loin* ; la liberté de position est très variable en français, et soumise en chinois aux mêmes contraintes que pour les autres types de mots ; le rôle de circonstants (qui fait même, dans la tradition anglaise, parler de « fonction adverbiale ») ne concerne pas les éléments tels qu'*aussi* ou *presque*, traités comme adverbes alors qu'ils constituent, par leurs propriétés, une catégorie spéciale de *modificateurs*. Il ne suffit pas d'ajouter « de verbe » et « de phrase » à « adverbe » pour décrire l'opposition (v. p. 23) entre certains déterminants et les opérateurs énonciatifs (ces derniers pouvant en outre fonctionner comme prédicat dans bien des

langues (ex. sémitiques (29), amérindiennes, et même français : cf. *peut-être qu'il est ici*, ou *Apparemment que Monsieur ne croit pas au péché originel* (Voltaire, *Candide*). Il existe, certes, des regroupements de formes. Mais les « adverbess en -ment » du français, par exemple, ne sont pas un tout homogène : relateurs et modificateurs en régissent certains (mais non tous) tout autant qu'ils régissent d'autres « adverbess » (ex. *trop lentement*, *jusqu'ici*, *plutôt tard*, mais non *d'ici prochainement*, *dès doucement* ou *peu récemment*) ; leurs correspondants dans d'autres langues ont souvent des traits assez différents, surtout pour ceux des déterminants expressifs dits idéophones (v. p. 24) dont chacun ne se combine qu'avec un seul verbe du lexique (langues africaines).

Les « adverbess », intuitivement concevables comme des termes plus ou moins indépendants vis-à-vis des autres termes de l'énoncé, ne sont pas universels. Leur nombre varie beaucoup, du haoussa (Nigéria), qui en a même pour « il y a quatre jours », à l'éfik (*idem*), qui n'en a que quelques-uns, formellement liés aux ostenseurs. Le palau (Micron.) n'a pas d' « adverbess » : pour « encore », « déjà », « aussi », « à peine », « ensemble », « toujours », il a des verbes, tout comme bien des langues, amérindiennes, africaines, etc. ; et pour « hier » et « ici », il a « au jour écoulé » et « dans ce lieu-ci ». En français même, l'équivalence entre *maintenant* et *en ce moment-ci* ou *ainsi* et *de cette manière* montre le lien d'une partie des adverbess avec un des membres de l'opposition verbo-nominale, le nom, dont ils ne sont qu'une forme spécialisée comme complément circonstanciel, et d'ailleurs utilisable dans le même contexte qu'un nom (ex. *les gens d'ici*) ; on note aussi que certains adverbess y sont au verbe ce que l'adjectif est au nom (v. p. 75), avec des coïncidences de formes (ex. *il crie fort*). Ainsi, non seulement les « adverbess » ne sont pas parmi les traits défini-toires des langues, mais en outre les « vrais adverbess » (entre autres spatio-temporels et de manière) ont des liens tels avec les noms, les verbes et les adjectifs, qu'ils illustrent bien le phénomène de la *dérive scalaire* (v. § V).

IV. — Les numéraux

1. **Leur originalité.** — Ces lexèmes sont sémantiquement unifiés, puisqu'ils traduisent en langue le comptage, importante activité humaine (d'où l'étrangeté de leur omission dans

(29) Dans ces dernières, c'est souvent un coordonnant * et * qui relie à l'énoncé l' « adverbe de phrase », établissant par là même que celui-ci fonctionne à lui seul comme (prédicat d')un énoncé (v. p. 35, n. 2).

les classifications des Anciens). Mais ils sont, comme les interrogatifs et les « adverbess », fonctionnellement hétérogènes : prédicats (ex. langues amérindiennes), sujets ou compléments (pro)nominiaux (ex. angl. *one hundred* « cent », fr. *deux dans deux sont perdus*), ou nominants (ex. fr. *les six chats*, ouolof (Sénégal) *nar-i-nag* (deux-de-vache) « deux vaches »), avec, parfois, une forme différente de celle du comptage isolé et, plus souvent (ex. russe, arabe), des faits complexes d'accord entre numéral et nom compté (le singulier tendant, en cas de variations conditionnées, à être plus fréquent avec les grands nombres (comme avec les noms indéfinis et ceux d'inanimés)).

2. Types d'inventaires. — Avant le contact avec d'autres cultures, certaines langues (ex. walbiri (Australie)) avaient, en tout, un singulier, un duel, un triel ou paucal (qu'on a interprétés respectivement comme 1, 2 et 3) et « beaucoup », ou avaient seulement 1 (chiquito (Bolivie) selon les missionnaires) ou 1 et 2 (botocudo (Brésil) (30)). Mais les langues qui ont des unités autochtones au moins de 1 à 20 ou 30 et celles qui expriment les nombres de 1 à plusieurs centaines ou 1 000 sont plus nombreuses que celles qui empruntent à partir de 4 ou 5.

3. Bases de numération. — Ce sont les nombres à partir desquels on compte les autres (31). En dehors de cas rares (sora (Inde), avec 12 et 20, coahuiltec (Mexique), à bases 3 et 20), les plus grandes sont toujours divisibles par les plus petites, comme en français avec 10, 100, 1 000, etc. Leur nom peut même en être morphologiquement dérivé (ex. kutenai (Alberta)), ou être un syntagme bâti sur le nom d'une plus petite (ex. hottentot, où 100 se dit « grand 10 »). En dehors des cas d'inventaire très bas (Australie, Tasmanie, I. Andaman : nombreux inventaires de 1 à 6 sur base 2 ; Nouvelle-Guinée : de 1 à 30 sur base 5), les langues utilisent généralement plus d'une base selon l'importance du nombre (les numéraux isolés suivant partout le même système que les chiffres en contexte). Le français de France est à base décimale, mais entre 71 et 99, il ajoute, à 60 puis à une dizaine de base 20 (*quatre-vingts*), 11-19 et 1-19. Le hawaïien, avant le contact avec l'anglais, utilisait une combinaison de bases 10, 40, 400, 4 000 ; l'accadien se servait du *sousse* (60) comme base des

(30) Cité par Greenberg (dans Greenberg-Ferguson-Moravcsik), ainsi que d'autres faits mentionnés plus bas.

(31) Il s'agit ici de l'acception linguistique de ce terme, et non de son emploi pour caractériser la numération de position, dont la complexité, dans les cultures qui l'utilisent, est liée à l'existence de l'écriture.

grands nombres ; de 40 à 2 000 l'éwé (Togo) a des multiples de 40 : par ex. $197 = kà(\times)nè(+)\acute{t}\acute{a}k\acute{p}\acute{o}-\acute{c}\acute{i}-w\acute{e}(+)\acute{a}d\acute{r}\acute{e}$ (40 (\times) 4(+)) 20—et—10 (+) 7) ; les langues maya (Amér. centr.) ont une base 20 jusqu'à 40, puis des termes primaires pour chaque nouvelle vingtaine ; l'éfik (Nigéria) a de 1 à 100 les bases 5, 10, 15, 20, 40, 60, 80, soit à la fois une base quinaire (5) et une vicésimale (20), toutes deux archaïques et liées au comptage gestuel par les doigts : les langues caraïbes se servent du nom du pied, celles de Nouvelle-Calédonie ont « homme » (mains + pieds) pour « vingt », et la base est 5 ou 10 de 6 à 9 en khmer, peul (Afr. occ.), mbum (Cameroun), où on dit « manquer-doigts-3/2/1 » (s.e. à 10) pour 7/8/9 ; la base 20, elle, apparaît en danois, basque, mixtec (Mexique) (où l'on a en plus une base 15 de 16 à 19), aïnou (Japon) (v. Hurford).

4. **Opérations.** — Elles augmentent avec les nombres, et le Port-Essington (Tasmanie), qui a l'inventaire 1, 2, 2 + 1, 4, est une exception.

A) *Addition.* — Ses opérateurs sont la juxtaposition (ex. *dix-sept*), un coordonnant (ex. *vingt-et-un*), un relateur (post-position (ex. *bedauye* (Ethiopie), *logbara* (Soudan)) ou préposition « sur » (ex. russe, roumain, letton, albanais), « avec » (ex. *chol* (Mexique)), etc.), ou un terme spécial signifiant « plus loin » (*tarahumara* (Mexique), « en plus » (tupi (Brésil)) ou « possesseur » (ex. *kečua* (Pérou) (v. p. 48) *čunka ukni-yoq* (10 1-possesseur) « onze »). L'absence d'un ordre est parfois marquée : ex. ch. *si-bāi-lng-jiū* (4-100-zéro (= « vide »)-9) 409.

B) *Soustraction.* — Son existence implique toujours celle de l'addition, plus « facile » que cette opération régressive. Le résultat ne peut être inférieur au nombre retranché. Le nombre amputé est une base ou un de ses multiples. L'opérateur peut être un relateur « (hors) de » ou, plus rarement (ex. somali), « sans ». Certaines langues utilisent largement la soustraction, ex. *yoruba* (Nigéria), où, sur base 20, 45 se dit « 5-de(10-de(20 \times 3)) ». Il est rare qu'on retranche des fractions (résultant elles-mêmes d'une opération encore plus rare, la division), comme en *oriya* (Inde), où 275 se dit « 1/4 (s.e. de 100) hors de 3 \times 100 ».

C) *Protraction.* — Ce nom est ici proposé pour l'opération qui désigne un nombre par son orientation vers une borne : en *vogoul* (Sibérie centr.), à base 20, 23 se dit « 3 vers 30 » ; dans certaines langues maya (Amér. centr.), on a, par ex., pour 41, « 1-3-20 », c'est-à-dire le 1^{er} de la 3^e vingtaine.

D) *Multiplication*. — Son existence suppose en général celle de l'addition (exception dans les langues yuma (Calif.)). Le plus souvent, elle s'exprime par un ordre pertinent : fr. *trois cents* s'oppose à *cent trois* ; ch. *wǔ-shí* (5-10) = 50, mais *shí-wǔ* = 15. Plus rarement, il y a variation prosodique.

5. *Les numéraux, unités linguistiques*. — Leur indépendance par rapport au référent arithmétique apparaît dans l'existence de nombres approximatifs (ex. fr. *une quinzaine*), et dans les fréquentes « erreurs » de calcul : angl. brit. *billion*, malgré son préfixe, signifie 1 000³ (fr. *trillion*) ; en bantou, 6 est souvent « 5 + 3 » ; ces écarts sont le reflet figé en langue de faits culturels. L'*intégration linguistique des numéraux* apparaît au fait qu'ils servent de bases de dérivation soit pour les ordinaux (ex. *dix* → *dixième*), distributifs, fractions, noms de mesures, soit entre eux (ex. *cinq* → *cinquante* ; en arabe, les dizaines de 30 à 90 sont les pluriels des unités). Ces faits soulignent la parenté des numéraux avec le pluriel, duel, triel, etc., ainsi qu'avec d'autres nominants, tels les classificateurs. Comme ces derniers mais de façon beaucoup plus complexe, ils reflètent en outre la pratique quotidienne, et la manière dont chaque culture appréhende le comptable.

V. — La dérive scalaire des catégories

- L'étude qui précède a fait apparaître, à travers
- les propriétés des noms verbaux ;
 - le comportement et les liens réciproques des adjectifs et des « adverbes » ;
 - l'*intercurrence* entre verbants et nominants, eux-mêmes pour une part d'origine verbale (auxiliaires, marques d'aspect) ou nominale (ex. classificateurs),

que *l'opposition verbo-nominale est plutôt un continuum*.

Il convient donc de réviser les théories, anciennes et modernes, qui posent des catégories discrètes et des traits binaires, et de leur substituer une vue scalaire : du nom au verbe en passant par les autres éléments de l'énoncé, il y a dérive sur une échelle de parcours fluide.

CHAPITRE IV

PERSONNE, SOCIÉTÉ ET LANGUE

L'organisation des éléments de l'énoncé (chap. II et III) ne livre pas le tout de la structure des langues. Une part essentielle de celle-ci est liée au sujet humain de l'énonciation et à la société dont il fait partie.

I. — La personne dans la langue

1. « Je » et le reste. — A) *Rapports entre les personnes.*

a) *Thèse de la « non-personne ».* — Dans les grammaires classiques, on regroupe au sein de paradigmes les unités qui, en chaque langue, signifient « je », « tu » et « il » ; « il » est même donné d'abord, comme 1^{re} personne, par les anciens grammairiens hébreux et indiens. Le Grec Denys de Thrace (II^e-I^{er} siècles avant J.-C.) ne fait que renverser l'ordre en parlant des « trois personnes, la 1^{re}, dont part le discours, la 2^e, à qui il s'adresse et la 3^e, sur qui il est tenu » (*Tekné*, 13). Cette tradition a été critiquée dans divers travaux (1) et surtout dans un article (2) qui cite des langues où la 3^e personne, l'« absent » des grammairiens arabes, est soit zéro, soit marquée par des formes hétéroclites ; il pose deux corrélations : une de personnalité : personnes « je, tu » / non-personne « il », et une de subjectivité : « je » / « tu ». Divers faits confirment cette thèse :

— relation d'inversion (sauf substitution ludique) entre « je », désignation du locuteur par lui-même, et « tu », nom qu'il

(1) Surtout W. WUNDT, *op. cit.* (v. p. 24), p. 141 s. ; W. SCHMIDT, *Die Personalpronomina in den Australischen Sprachen, Denkschriften der Öst. Ak. der Wiss.*, 64, Vienne, 1919 ; L. BLOOMFIELD, *Language*, New York, 1933, chap. 15 ; K. BÜHLER, *Sprachtheorie*, Iéna, 1934, p. 113.

(2) E. BENVENISTE, *Structure des relations de personne dans le verbe, BSLP*, 43, 1, 1946, repr. dans *Problèmes*, p. 225-236.

- donne à l'auditeur, qui à son tour se désigne par « je » et lui répond par « tu » ; mais « il » ne peut être appelé « je », sauf à citer son discours, et il peut référer à n'importe quoi (cas extrême, « ils » en sierra popoluka (Mexique) a la marque du pluriel inanimé, même pour des humains) ;
- usage de la 3^e, dans les langues à affixes personnels, quand il n'y a pas de participant (structure justement dite *impersonnelle* : v. p. 36) ;
 - la 3^e n'a de forme propre que dans 24 % des langues (ex. germaniques, slaves) ; dans 76 % il s'agit en fait de classificateurs (v. p. 78-79), d'anaphoriques (ex. latin, langues altaïques) ou d'ostenseurs (v. p. 102-103) (ex. stade roman des langues néo-latines, ou aléoute (I. de la mer de Béring), qui possède plus de vingt termes selon la position vis-à-vis d'*ego*) ;
 - fréquente divergence, dans des langues apparentées qui ont pour « je » des mots de même racine ainsi que pour « tu », entre les divers équivalents de « il » ;
 - « tu » est souvent utilisé pour un ensemble vague, c'est-à-dire au sens de l'indéfini « on », lequel est attesté, à côté de « il », dans 12 % des langues (ex. tuburi (Tchad), guiliak (Sibérie orient.), français, où l'on trouve en outre un *réducteur de personnalité*, le *ça de ça pense trop !* (3)). Ainsi, l'emploi de « je » semblerait lié au seul locuteur, et la diversité des « il » dans nombre de langues s'expliquerait par le fait que contrairement aux participants du dialogue, dont les *noms de discours* sont « je » et « tu », un tiers a bien des désignations possibles.

b) « Je », « tu » et « il ». — i) *La notion de personne*. — Il existe cependant des langues où les noms de discours ne suffisent pas : « je » et/ou « tu » distinguent formellement un masculin et un féminin en sémitique, khasi (Inde), thaï, koasati (Louisiane), biloxi (langue sioux éteinte où même l'âge était marqué aux deux premières personnes), certaines langues d'Australie. D'autre part, bien qu'il existe universellement des personnels ou expressions équi-

(3) Quant aux formes *y* (= « à X ») et *en* (= « de X »), elles pouvaient, en français classique, s'appliquer à des animés (dont « je » et « tu »). Elles ne le peuvent plus aujourd'hui, même à la 3^e personne, en langue écrite.

valentes, les coutumes restreignent souvent l'usage direct des 1^{re} et 2^e personnes : en Asie orientale, beaucoup de langues les ont tirées de noms supposant une hiérarchie (ex. « prince », « seigneur », « oncle » → « tu » ; « serviteur » → « je »), et leur préfèrent généralement, dans le dialogue, d'autres procédés, comme en japonais l'intonation, les formes verbales de politesse (impliquant « tu ») ou le choix même du verbe de modestie (impliquant « je ») (v. p. 106), tous procédés qui rendent *ego* omniprésent alors même qu'il n'y dit pas couramment « je ». Au surplus, « je » et « tu » peuvent eux-mêmes, en français par exemple, renvoyer à des absents (ex. dialogue épistolaire), ou, à l'inverse, ne pas désigner des interlocuteurs (ex. *je* didactique dans *si je dis* « non », *je nie* ou *je littéraire*, non adressé à un *tu* précis (4), etc.), ou être remplacés par autre chose : formules d'occultation comme *on*, *l'auteur de ces lignes*, etc., *nous* de majesté ou d'exposé savant, au sens de « je », ou *nous* familier (ex. *comment allons-nous ?*), au sens de « tu ». Enfin, il existe des emplois de « tu » ou « il » valant « je » (ex. russe parlé) et, dans certaines langues (v. p. 114 s.), des « il » de politesse valant « tu ». En appelant donc « non-personne » la 3^e, on semble suggérer tout ensemble, à tort, que son référent est absent et qu'il n'est pas une personne. Tout cela montre, en fait, que « personne » est un terme ambigu, morphosyntaxique dans une acception, sémantico-référentiel dans l'autre. Or de ces deux points de vue, la 3^e est bien intégrée : d'une part les personnels se comportent, tous trois au même titre, comme des noms (v., par ex., § iii) pour l'accord) ; d'autre

(4) De là peut-être l'étrangeté du *vous* par lequel, tout au long de son roman *La modification* (Paris, Gallimard, 1957), l'écrivain Michel BURON apostrophe le lecteur comme acteur.

part, « personne » signifie aussi soit « individu bien attesté », soit « être humain ou non-chose », et en ce sens encore, « il », bien que seul à être, en même temps que *pronom* ou indice, un *substitut*, car seul il peut, comme certains ostenseurs, *tenir lieu* d'un nom, s'intègre bien, en tant que « ni je ni tu », à une structure, qu'il y ait ou non une forme propre de 3^e personne. Le locuteur peut même objectiver son discours : ex. angl. fam. *I says*, où « je » est accordé à la 3^e personne (-s) pour ponctuer une autocitation (5).

ii) *Pronom et indice*. — Même à s'en tenir au sens morphosyntaxique de « personne », il faut encore distinguer entre *pronom*, forme (généralement tonique) d'emploi *indépendant*, à valeur d'insistance et non obligatoire, et *indice*, forme (souvent atone) soit identique, en partie ou en tout, au pronom, soit différente, connue de 43 % des langues, où elle est *liée*, parfois au pronom lui-même (ex. langues uto-aztèques (Etats-Unis et Mexique)) ou au nom dans des énoncés équatifs ou situatifs (v. p. 46 s.) (ex. cahuilla (Calif.), aymara (Pérou), bugis (Célèbes), samoyède (Sibérie centr.), accadien (6)), mais le plus souvent au verbe (7) (dont il arrive cependant (ex. guidar (Cameroun)) qu'elle commande le vocalisme). Or dans les cas de lien au verbe, l'indice de 3^e, qu'il soit zéro (c'est-à-dire un terme de plein

(5) V. André JOLY, Sur le système de la personne (*Revue des langues romanes*, 1, 1973, p. 3-56), p. 14-18.

(6) On a donc ici pour prédicat un nominal conjugué, ou un groupe à relateur conjugué (v. aussi afar, Djibouti).

(7) Sur ce point, le français est trompeur : la graphie isolée de *je*, par exemple, le fait prendre pour un pronom, comme *moi*, dont les emplois sont très différents (on ne dit pas *pour je* ni *je, ici, ça va*) ; *je* n'est en réalité que la première partie de l'indice de 1^{re} personne, la seconde étant une flexion verbale (ex. *je vais*) ou, le plus souvent, zéro (ex. *je pars*). (A noter que dans le présent chapitre, la graphie entre guillemets (« je ») représente le pronom ou l'indice de 1^{re} pers. de n'importe quelle langue, alors que les italiques, comme dans tout l'ouvrage, correspondent à un mot réel d'une langue (*je* est le « je » du français).)

droit !) ou non, est associé au syntagme verbal tout comme ceux de 1^{re} et 2^e personnes ; et dans les langues où l'indice de l'agent forme avec celui du patient un mot inanalysable (cas d'amalgame), on trouve aussi bien « je le » ou « il te » que « je te » ou « tu me » (ex. taos (Nouveau-Mexique), galibi (Guyane), mordve (Bassin de la Volga), langues kiranti (Népal), yuma (Calif.)). Ainsi, pour les indices comme pour les pronoms, la 3^e est bien intégrée à la structure des personnels.

iii) *L'autoréférence* : « je » et « tu » comme sujets. — Les indices de 1^{re} et 2^e personnes, étant souvent atones et suffisant, avec ou sans marque de genre selon les langues, à désigner ceux qui les profèrent, ne reçoivent pas d'expansion définitoire, contrairement aux pronoms : en français par exemple, on dit *toi, un homme, tu pleures ?*, mais non *je Claude cours*. Seuls sont des contre-exemples certains énoncés du nahuatl (Mexique) et du walbiri (Australie), mais non le *qualis artifex pereo* de Néron selon Suétone, *Vies des douze Césars*, 6, 49 (littéralement « quel artiste je meurs ! »), où l'expansion est *qualificative* et non *définitoire*, ni les formules d'auto-présentation hors dialogue adressées au public (ex., dans la tragédie grecque, ἦκω Διὸς παῖς « je viens fils de Zeus »), ou, *in absentia*, à tout passant (ex. *Yollug tegin bitidim* « Prince Yollug ai ~ écrit (cela) », inscription sur monument en vx-turc), ni esp. *las mujeres somos así !* « les femmes sommes ainsi ! », car le pluriel ajoute autre chose à « je » (v. § 2.) (8), ni angl. amér. *you people* (« vous gens ») ou *you guys* (« vous gars »), qui sont devenus, en fait, de véritables pluriels de *you* « tu ». Cette contrainte généralement imposée à l'expansion des indices

(8) • Nous • peut aussi désigner un ensemble vague, d'où le remplacement, déjà ancien, de *nous* par *on* en français parlé.

« je » et « tu » tient à leur propriété d'être *auto-référentiels* : ils indiquent exhaustivement l'*identité en discours* des interlocuteurs et équivalent à des noms, commandant comme eux l'accord (ex. fr. *tu es belle ; surprise, je ris*) ; ils n'ont donc pas à être développés et fonctionnent nécessairement comme sujets quand le verbe exprime un procès à un seul participant. Par là, bien que sémantiquement ils se distinguent de l'indice de 3^e personne, *sous-spécifié* par nature, syntaxiquement ils en sont proches, puisque quand son expansion est possible, il fonctionne aussi (avec elle) comme sujet (v. p. 36).

B) *Ego comme centre de déixis*. — a) *L'énonciation et le locuteur-repère*. — i) *Système de l'anthropophore*. — Il reste qu'une propriété capitale des énoncés linguistiques est d'être ancrés sur la situation d'énonciation. Au centre, celui qui les profère, le locuteur : *ego*, qu'il se nomme ou non par un « je » explicite, est le point de référence. Il existe sur l'origine des personnels une vieille controverse, illustrée par le terme de *déixis* (monstration) appliqué à l'opération de repérage du monde : sont-ils issus de démonstratifs ou est-ce l'inverse ? Même si l'on admet que celui qui dit « je » *montre*, par ce nom, le locuteur, les déictiques ne peuvent se concevoir que par rapport au producteur du discours qui les contient, tout comme les indicateurs d'espace et de temps. Cela est clair dans l'évolution psychique des enfants francophones : certes, ce sont d'abord les cadres d'existence du moi qui sont perçus ; mais une fois acquis le mot *je*, c'est lui qui commande le repérage du hors-moi (9). Or une propriété singulière de « je », qu'il soit explicite ou non, est à la fois sa rela-

(9) V. R. ZAZZO, *Psychologie de l'enfant et méthode génétique*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1962.

tion d'inversion avec « tu » (v. A) a)) et le fait qu'il ne renvoie pas à un référent stable, mais est lié à l'acte d'interlocution où il est proféré, donc à un cadre phénoménal chaque fois unique. Commandant le « ceci-ici-maintenant » de sa propre énonciation, il peut être appelé *opérateur d'égophore* ou *égophorique*. Désignons par ces mêmes suffixes, *-phore* « renvoi à », d'où *-phorique* « qui renvoie à », les opérations qui ancrent, sur l'énonciation,

- l'espace (gr. *chôros*) et le temps (gr. *chrónos*) ;
- le monde existant au-dehors (gr. *exô*) d'*ego* ;
- le texte situé à l'intérieur (gr. *éndon* (10)) de son discours.

Cela donne le schéma suivant :

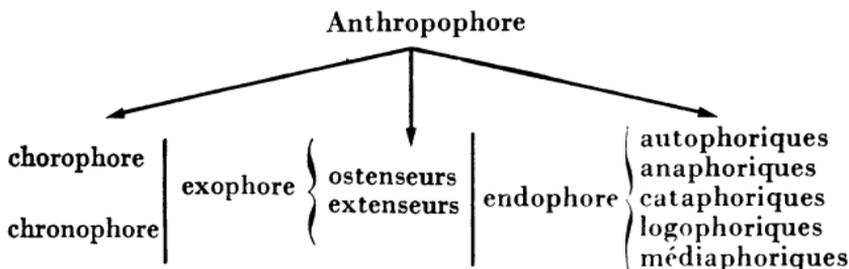


Fig. 6. — Schéma de l'anthropophore

ii) *Chorophore, chronophore, exophore, endophore.*

α) *Chorophoriques et chronophoriques.* Comparables aux marques d'aspect (v. p. 81 s.), ces éléments (« adverbess » en termes traditionnels) ancrent l'énoncé sur la situation d'*ego* dans l'espace (apparemment maîtrisable) mais aussi dans le temps

(10) Les termes *exophore* et *endophore* sont dus à M. A. K. HALLIDAY et R. HASAN, *Cohesion in English*, Londres, Longman, 1976. Dans une version étendue et améliorée du schéma de l'égophore (cf. HAGÈGE, 1995), on trouvera mention des *médiaphoriques*, autre type d'éléments intégrés à ce schéma, et qui indiquent que le locuteur dégage sa responsabilité par rapport à ce qu'il dit, l'imputant à une autre source (cf. ici p. 90).

(toujours subi), soit vécus (ex. fr. *ici* ; *maintenant / hier / demain*), soit décalés (*là* ; *alors / la veille / le lendemain*). La structure duale « *ici* » / « *là* » (v. aussi proximal / distal en comox (Col. brit.), peul (Afr. occ.), etc.) peut s'enrichir par division du « *là* » de « non-je » en proche de « tu » ou de « il » (ex. lat. *hic / istic / illic*, espagnol, turc), en trois degrés d'éloignement (ex. aïnou (Japon)), ou en visible / non visible, comme en kikuyu (Kénya), qui ajoute encore un champ à centre « non-locuteurs » et dédouble en étendu / non étendu les 4 termes obtenus, d'où 8 ; l'eskimo du sud du Grönland, lui, ajoute à « *ici* » une division de « *là* » en « haut », « bas », « dedans », « dehors », « neutre », dédouble ces 6 termes en étendu / non étendu, d'où 11 (avec un trou), multipliés par 2 selon que le centre déictique est ou non *ego*, d'où 22, qui, par combinaisons, comme en latin, avec les spécifications casuelles « dans », « vers », « (hors) de », « (en passant) par », donnent 88 termes ! Et l'avar (Caucase) aurait 1 229 dém. !

Parfois (ex. tikar (Cameroun)), il s'ajoute aux choro- et chronophoriques des affixes verbaux, variant selon la proximité ou le mouvement, réel ou figuré, d'*ego* vis-à-vis du procès. En aymara (Pérou), deux affixes de sens contraire peuvent coexister dans le même syntagme verbal, indiquant un va-et-vient depuis et vers *ego*.

β) *Exophoriques* :

- *Ostenseurs* (= déictiques, démonstratifs) : très proches des chorophoriques, souvent combinés historiquement avec eux (ex. fr. *ce chat-ci / ce chat-là*), ils désignent en les *montrant*, au propre et au figuré, les objets et notions du monde extra-discursif, avec ou sans affinement de l'opposition universelle entre le lointain (que beaucoup de langues, ici encore, subdivisent en présent / absent, visible / non visible

(ex. kwakiutl (Col. brit.), guarani (Paraguay)), etc.) et le proche, parfois de sens laudatif par valorisation d'*ego*-source. Le « non-je » peut être structuré par ré-utilisation de l'opposition « je / tu / il » : en kawi (vieux-javanais), espace, temps et personne se combinent subtilement : à l'ostenseur de « il », *ika*, sont suffixées les voyelles des deux autres, *iki* et *iku*, et la sienne propre, d'où *ike (ika-i) / iko (ika-u) / ikā*, nouvelle série signifiant « ce... du passé, référant à je / tu / il ». D'autres repères sont (ex. langues mélanésiennes et amérindiennes) l'habitation, les points cardinaux, les lieux géographiques, les éléments cosmiques, intégrés au *contexte écolinguistique*. A noter enfin qu'au lieu ou en plus des ostenseurs, il peut y avoir transfert (v. p. 77-80) de l'exophore sur des verbes, comme, en mixtec (Mexique), ceux d'état ou de mouvement, qui portent l'indication de la place des objets par rapport à *ego* et d'autres repères.

• *Extenseurs* : souvent issus d'ostenseurs (cf. articles des langues romanes, du macédonien, du finnois parlé et leur origine en latin, vx-bulgare, finnois écrit), et parfois aussi de possessifs de 3^e personne, de pronoms ou de classificateurs, ceux qui sont des morphèmes, segmentaux ou non (44 % des langues), ont le même rôle que ceux qui résultent d'autres procédés : intonation seule, thématization (v. en p. 53), ordre des mots (v. en p. 56). Tous forment, sur une échelle dont *ego* fixe les degrés de *tension* (d'où le nom proposé ici), des structures bi-ou pluripolaires : défini / indéfini (ex. fr. *une table / la table*, où *une* pose alors que *la* présuppose), spécifique / générique, actuel / virtuel, référentiel / non référentiel (11) ou (référentiel) défini ~ indéfini / non

(11) A l'extrême, la non-référence (ou, dans une autre structure, l'indéfini) s'exprime par l'absence d'extenseur : dans les langues dites

référentiel (cf. un ex. de ce dernier cas en persan : *u ketâb-râ / ketâb-i / ketâb-ø mixânad* « il lit le / un / des (ensemble s'opposant à d'autres) livre(s) »). Il n'y a pas, dans une langue, exclusion entre ces couples, ni, sur un mot d'un énoncé, entre deux termes relevant de plus d'un couple (cf. fr. *un certain* : spécifique et indéfini, ou *le* dans *il attend le poisson* : virtuel et défini).

γ) *Endophoriques* :

• *Autophoriques* (= « réfléchis ») : le renvoi au sujet ou au complément, quand il n'est pas démotivé (ex. nombreux verbes pronominaux français), signifie identité (gr. *autos*) de référence établie par le discours d'*ego* entre source et cible : ex. *elle ne s'aime pas*. L'autophore peut être exprimée non par un pronom spécialisé mais par des expressions comme « ma (ta, sa) tête » ou « mon (ton, son) corps » (ex. géorgien, langues africaines). Dans beaucoup de langues, les autophoriques ont aussi le sens réciproque.

• *Anaphoriques et cataphoriques* : ce sont soit des catégories existantes (pronoms de 3^e personne, ostenseurs, syntagmes nominaux) en emploi endophorique (ex. français, où cet emploi est acquis tardivement chez l'enfant), soit des unités spéciales (ex. peul (Afr. occ.), latin, roumain), dont l'incidence peut être située à plusieurs énoncés de distance (ex. choctaw (Mississippi), basque, turc). Mais en général, elle est plus proche : les anaphoriques renvoient à une unité, un syntagme ou un énoncé antérieur (gr. *aná* « de bas en haut ») : ex. *l' dans où est Jean ? — Je l'ignore ; il arrive que le renvoi*

incorporantes, le nom incorporé au verbe perd souvent toute marque, et l'ensemble formé relève de la composition plus que de la syntagmatique : ex. nahuatl (Mexique) *ni-naka-k^{wa}* (je-viande-mange) « je suis un mangeur de viande » (lien entre incorporation et indexation culturelle (v. p. 118-119)).

suppose extraction, ex. *Yu est chinois et j'aime ce pays* ; les cataphoriques anticipent sur un élément postérieur (gr. *katá* « de haut en bas »), ex. *l'* dans *quand je l'ai revu, Guy était pâle*. A noter encore que la référence au monde extérieur peut subsister dans l'endophore (l'anaphorique complément renvoyant à *un bas-bleu est la*).

• *Logophoriques* (12) : le système de l'égophore est incomplet s'il n'intègre ces marques du discours dans le discours (gr. *lógos*) d'*ego*, renvoyant à l'auteur d'un dire réel (ex. *il dit qu'il viendra*) ou implicite (ex. *elle pense qu'elle est belle*). 16 % des langues ont pour les logophoriques, y compris possessifs, des unités distinctes des personnels, parfois même aux personnes autres que la 3^e (ex. *éwé* (Togo)). Comme « je », les logophoriques renvoient à l'auteur d'un discours ; mais comme le référent de « il », ce dernier peut être extérieur au lieu-temps de l'énonciation. D'où leur place originale parmi les opérateurs de référence : ils attestent la complexité de l'enchâssement des discours les uns dans les autres.

b) *Priorité de la 1^{re} personne*. — Bien que syntaxiquement proche des deux autres (v. § A), elle demeure à part : 3 % des langues (ex. *fuégiennes*, *paléosibériennes*, *hayu* (Népal), *hua* (Nouvelle-Guinée)) ont le même indice pour les 2^e et 3^e personnes, et moins encore (*lak*, *géorgien* (Caucase)) pour « je » et « tu », « je » et « ils » (roumain, 2^e, 3^e, 4^e conjugais.). La situation intermédiaire de « tu » est manifeste en *tigrigna* (Ethiopie), où il s'est différencié en deux formes selon le degré de proximité par rapport à *ego*. La priorité d'*ego* apparaît sur divers plans : i) *Empathie d'ego*. On peut appeler

(12) Le terme est introduit dans C. HAGÈGE, Les pronoms logophoriques, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 69, 1, 1974, p. 287-310.

ainsi (13) son identification préférentielle, selon la situation, avec :

- lui-même et sa sphère personnelle ;
- l'auditeur ;
- un autre être ou objet.

Parmi ses importantes manifestations formelles, il faut retenir :

- les choix entre verbes (*e.g.* de mouvement, d'attribution) : l'emploi de « venir » au lieu d' « aller » (ex. hindi, langues yuma (Calif.), mélanésiennes) implique que la cible, qu'elle soit ou non *ego*, est dans son empathie ; fr. *j'y vais* en réponse à *tu viens chez moi ?* suggère une adhésion mitigée, alors que son équivalent en japonais est la formule attendue car l'empathie d'*ego* le privilégie normalement lui-même (d'où modestie si c'est le choix contraire qui est fait entre les deux membres des paires qui dédoublent en japonais le lexique de ces verbes et aussi de « savoir », « apprendre », etc.) ;
- le choix des conjonctions assertives ou l'emploi voulu d'un non-testimonial (v. p. 89) de 1^{re} pers. : *ego* ne peut, normalement, douter de ses propres assertions que par ironie, distanciation, ou inconscience du déroulement du procès (cf. fr. *il paraît que je suis fou !* ou *j'ai dû m'endormir*) ;
- le choix de la structure d'énoncé : le thème (v. p. 52-54) est nécessairement dans l'empathie d'*ego*, mais ne coïncide pas toujours avec lui : cf. *il a appris cela de moi* au lieu de *je lui ai enseigné cela* ; *Guy a peint ce tableau/ce tableau a été peint par Guy* : le passif, loin d'être une simple version permutée de l'actif, suppose l'adhésion d'*ego* à la cause du patient, ce qui souligne la solidarité entre syntaxe et sémantique (14).

Il arrive cependant qu'il n'y ait pas de choix. Ainsi, le verbe transitif algonquien, à l'indicatif, reçoit toujours un préfixe

(13) D'après S. KUNO et E. KABURAKI, *Empathy and syntax, Linguistic Inquiry*, 8, 4, 1977, p. 627-672.

(14) L'empathie peut même commander l'emploi de plusieurs catégories : ainsi les langues algonquiennes (Ontario) distinguent divers ostenseurs et chorophoriques selon la distance par rapport à « je » et « tu » ; en leur absence et s'il y a plus d'un « il », celui qui est dans l'empathie d'*ego* est indirectement thématisé par affixation à l'autre d'une marque dite *obviatif* (traitée par la tradition comme « accusatif » ou « 4^e personne » (ce dernier nom est appliqué aussi à la marque sélectionnant (ex. navaho (Arizona)) un seul parmi deux référents humains précédemment mentionnés)).

de 2^e personne quand l'auditeur est intégré, qu'il soit agent ou patient, comme s'il ne pouvait qu'être privilégié par *ego*. Autre exemple, si deux ballons sont en ligne devant un anglophone, il dira que le plus lointain est « derrière » l'autre, alors qu'un locuteur de haoussa (Nigéria) dira « devant », comme si l'empathie d'*ego*, excentrée de lui-même, se portait sur le plus proche des deux objets (15) (en revanche le haoussa possède un suffixe qu'on peut choisir d'utiliser pour marquer l'intégration, à l'espace subjectif d'*ego*, de l'auditeur ou d'un tiers).

ii) *Formes sagittales*. Ce nom est ici proposé pour ceux des amalgames d'indices (v. § A) b) ii) qui impliquent les deux premières personnes, à savoir « je te » et « tu me », car une telle fusion formelle rend plus saisissante l'« agression » du passage d'un procès comme flèche (lat. *sagitta*) d'un locuteur sur un autre. Or on trouve en hongrois un « je te » analysable, et ailleurs des formes sagittales « je (ou nous (exclusif)) te » et « je (ou nous (exclusif)) vous » (ex. guarani (Paraguay) (16), galibi (Guyane)), mais aucune langue n'a « tu me » sans « je te » (17).

iii) *La trace du locuteur*. Elle apparaît dans le fonctionnement de nombreux éléments :

α) *Délocutifs*. On a donné ce nom (18) à des verbes dérivés non de bases du lexique, mais d'adresses proférées par *ego* : lat. *salutare* et ar. *sallama* signifient « dire : 'salut !' », fr. *remercier* ne vient pas du mot ancien *merci* « grâce » mais du *merci* !

(15) Expérience faite par C. A. HILL, Spatial perception and linguistic encoding : a case study in Hausa and English, *Studies in African Linguistics*, Sup. 5, 1974, p. 135-148. On ne se hâtera pas (v. § II, 1, C, a)) d'en conclure que le Haoussa a du monde des objets une vision magique qui les anime !

(16) Dans cette langue, ce qui vaut pour « tu me » n'est pas une forme sagittale, mais l'indice de patient de 1^{re} personne non active, valant aussi pour « il me » (v. début du § b)).

(17) On notera en outre que « je nous » et « tu vous », avec ou sans amalgame (p. ex. fr. *tu vous as frappés* : ?) ne se disent couramment dans aucune langue ; « nous (incl.) me » est signalé en wishram (Orégon). En sikuaní (Col.), pour exprimer « je te », on suffixe, au verbe préfixé par « te », non « je », mais « nous (incl.) », comme par atténuation de l'action de « je » sur « tu », puisque ce « nous (incl.) » sert aussi d'indéfini « on ». Sur incl. et excl., v. p. 110.

(18) V. E. BENVENISTE, Les verbes délocutifs, *Mélanges Spitzer*, 1958, repr. dans *Problèmes*, p. 277-285.

de discours, comme *tutoyer* dérive des *tu* et *toi* d'interlocution. Ainsi l'activité de dire à sa part dans la création des mots.

β) *Performatifs*. C'est le nom donné (19) aux verbes qui réfèrent à un acte accompli par *ego* du fait même de leur énonciation : ex. fr. *je promets de venir*. Cette notion controversée peut, si on en limite le champ à l'emploi des opérateurs d'auto-référence « je » et temps présent hors thème (*je te somme de venir* n'est pas un énoncé sur *je*), contribuer à souligner le rôle du locuteur dans la production de sens : celle-ci ne peut se réduire aux signifiés des signes de Saussure (v. p. 11), seuls retenus par la tradition structuraliste.

γ) *Allocutifs*. Ce sont des indices (au datif dans les langues à déclinaison) qui sollicitent le témoignage de l'auditeur ou son approbation selon qu'ils sont orientés sur lui (ex. *je te lui ai flanqué une bonne râclée !*, où *te*, dit souvent « datif de témoin », équivaut à « je te le dis ! » ou « crois-moi ! ») ou sur *ego* (ex. *fais-moi ça proprement !* : « datif éthique » des grammaires). Un même énoncé peut contenir ces deux types : ex. occitan (gévaudanais) *mi lou ti prene* « je te me le prends ! » Dans une langue comme le basque oriental, on trouve des syntagmes assez complexes quand les indices de 2^e personne, dont la forme varie selon le genre et, parfois, le degré de familiarité, s'ajoutent à tous les autres indices intraverbaux.

δ) *Suspensifs, marques phatiques, briseurs de chaîne*. Ces noms sont ici donnés à des unités ou séquences (parfois énoncés entiers) dont la forme n'est pas nouvelle (ainsi beaucoup d'opérateurs énonciatifs et d'« adverbes » (v. p. 88-91) se retrouvent ici), mais dont les trois emplois, tous trois attestés pour certaines d'entre elles, sont la trace de l'énonciateur. Il peut en effet :

— soit suspendre son discours quand il cherche ses mots : ex. fr. *si vous voulez, c'est-à-dire, eh bien*, etc., ou marquer son hésitation : ex. fr. *comment ?* dans *ça s'appelle un... comment ?*, ch. *zhè-yì-ge* (ce-un-cl.) « ce... » (d'autres langues (ex. aymara (Pérou)) utilisent aussi les osten-

(19) V. J.-L. AUSTIN, *How to do things with words*, Oxford University Press, 1962, p. 4-11.

seurs comme *mots d'hésitation*), ar. maghr. *yafni* « ça veut dire... » ;

- soit remplir un vide ou soutenir l'attention de l'auditeur (fonction dite « phatique » (20)), comme en exprimant par son discours un *instinct de cramponnement* dont la psychologie pourrait rechercher les sources dans la petite enfance : ex. fr. *n'est-ce-pas ?* (utilisé aussi comme suspensif), *d'accord ?* ;
- soit marquer sa liberté (toute relative au regard des contraintes de la syntaxe !) en brisant la chaîne, c'est-à-dire en disloquant une contiguïté : relateur-régi, verbe - complément ~ nominal ~ lié, composés : ex. fr. *avec, sans doute, d'autres gens ; sur, mettons, tel plan ; sans, bien sûr, intervenir ; il a, je crois, assez faim ; à moins, peut-être, que.*

Les *briseurs de chaîne* ont une certaine importance pour la linguistique : ils impliquent la nécessité de dépasser l'étude du discours comme produit brut détaché de l'activité énonciatrice. On peut en dire autant de leur emploi comme instruments de fragmentation de l'énoncé par extraction répétitive, aux fins d'insistance, d'un élément, même lié : ex. fr. *ils sont partis, je dis bien partis ; il a peur, entends-tu, peur !*

2. La personne « plurielle ». Structures attestées. — Les marques casuelles, l'emploi comme possessifs, l'association au temps (21) ne modifient pas les personnes, alors qu'en pluralisant, on change de référence (comme pour le pluriel nominal, parfois issu, historiquement, de celui des personnels). Il y a

(20) Terme emprunté à B. Malinowski par R. JAKOBSON (*Linguistique et poétique*, 1960, repr. dans *Essais de linguistique générale*, Paris, Ed. de Minuit, 1964).

(21) Respectivement étudiés p. 40 (98-99, 107, 117-118), 76 et 81.

donc parallélisme entre la modification du statut d'*ego* et le changement formel de « je » à « nous », qui est universel (22). « Nous » n'est pas une collection de « je », et le type où il en est dérivé par pluralisation n'est pas majoritaire (40 % en additionnant A) b), B) b), une partie de B) c) i) et B) c) ii) ci-dessous) (23); unique est même le cas du boshiman (Afr. du Sud), où « nous » est une réduplication de « je ». La 3^e personne n'étant pas en cause ici (24), ce sont les diverses manifestations formelles de la manière dont la subjectivité malaisément pluralisable de « je » se situe au sein d'un groupe (25), qui font la complexité des systèmes attestés (26). Ou bien il n'y a qu'un « nous », ou bien on distingue un *inclusif*, incluant l'auditeur : « je + tu ± il(s) » et un *exclusif*, qui l'exclut : « je + il(s) » (27) :

A) *Un seul « nous » (64 %)*. — a) *Original*. — C'est une racine distincte de celle de « je » : i) « tu » et « il » n'ont pas de pluriel (4 %) : ex. coréen ou (pour les indices) masai (Kénya).

ii) *Ou bien « vous » seulement* (ex. takelma (Orégon) pour les pronoms et pour les indices d'aoriste et de futur (28)), ou bien « vous » et « ils » (ex. langues sémitiques et tchadiques) sont, eux, dérivés (v. b)) de « tu » et « il » (8 %).

iii) « Nous » et « vous » sont tous deux originaux (27 %) : ex. langues romanes (l'espagnol distingue même les genres au

(22) Parmi les signes de la différence, on note qu'il arrive plus souvent au pronom et à l'indice de 1^{re} personne du pluriel qu'à ceux du singulier d'être semblables ou identiques (cf. *éwé* (Togo) où le pronom « nous » s'obtient par adjonction d'un extenseur à l'indice « nous », ce qui est impossible pour « je »).

(23) Assez isolé est le cas du chœur de la tragédie grecque, groupe cohérent qui s'exprime pourtant par « je » comme le ferait chacun de ses membres tout seul.

(24) Son pluriel est généralement (mais non partout) celui des noms et/ou des déictiques. Mais dans 7 % des langues, la 3^e personne n'a pas de forme plurielle distincte.

(25) Certains, pour en marquer la spécificité, appellent « nous » « 4^e personne » (et « vous » « 5^e personne »).

(26) Ce sont, sauf indication contraire, non ceux des indices ou des possessifs mais ceux des pronoms qui sont étudiés ici (selon statistiques et corpus personnels, et après révision de Forchheimer (1953)), qu'ils soient ou non (v. p. 97) des personnels spécifiques et courants. Ce qui est vrai du pluriel l'est aussi (quel que soit le sens (controversé) de la dérivation historique entre eux) du duel (et autres nombres), mentionné(s) ici le cas échéant.

(27) Parfois (ex. *otomi* (Mexique)), cette distinction n'existe que sur le pronom ou indice *sujet*, et non avec les autres marques casuelles.

(28) Ainsi, les paradigmes de personnels, dans les langues où ils varient selon l'aspect-temps ou d'autres critères, peuvent présenter des structures différentes du point de vue de l'opposition singulier/pluriel.

pluriel : *nosotros* « nous masc. », *vosotras* « vous fém. »), slaves, na-dene (Canada), germaniques (mais angl. brit. *you* = « vous » aussi bien que « tu »).

b) *Dérivé de « je » par adjonction d'une marque de pluriel*, qui peut être : i) *identique à celle du nom* (5 %) : ex. sumérien, ket (Sibérie centr.), eskimo occ., oriya (Inde).

ii) *Facultative ou inusitée avec les noms* (12 %) : ex. ch. mandarin (*wō* « je » / *wō-men* « nous »), japonais, birman, langues yuma (Calif.).

iii) *Propre au seul personnel* (8 %) : ex. khasi (Inde), takelma (Orégon) pour les indices de consécutif (29), langues ouraliennes, turques, de l'ancienne Louisiane, de Sibérie orientale.

B) *Deux « nous » : inclusif et exclusif* (36 %). — Cette distinction, attestée en de nombreux points des quatre continents autres que l'Europe, peut produire, en dédoublant non seulement le pluriel mais aussi, le cas échéant, le duel, le triel, etc., des systèmes plus complexes encore que ceux qui, sans la posséder, sont déjà denses (ex. phu-nong (Laos), avec « je » / « nous deux » / « nous homogène » / « nous non homogène » (surpluriel)) :

a) *Tous deux originaux* (14 %) : ex. tagalog (Philippines) et, avec duel en plus, kusai (Micron.), samoan, hawaïien, futuna (Polyn.), hayu (Népal) (ce dernier pour les indices).

b) *L'un original et l'autre dérivé* (8 %). — Ou bien l'excl. est apparenté à la 3^e personne (ex. siuslaw (Orégon)) ou à une autre forme, et c'est l'incl. qui est un dérivé, transparent car il a pour base « tu » (ex. kanauri (Inde du Nord-Ouest)) ou même il suffixe « tu » (30) à l'indice « nous incl. » (ex. guarani (Paraguay)). Ou bien c'est l'inverse : un dérivé de « je » s'est formé par analogie des pluriels « vous » et/ou « ils » de « tu » et/ou « il », ce qui a réduit le pluriel original, plus ancien, au sens incl. (duel ~ paucal ou pluriel) : ex. chinook (Orégon) pour les indices, langues sioux, nubien, peul (Afr. occ.), mikir (Inde), paiute du nord (Idaho), guiliak (Sibérie orient.), sikuani (Col.) (dans cette dernière langue, il s'agit de l'indice *sujet incl.*, car l'objet est, apparemment, une forme fusionnée « me-te » (cas c, iii) ci-dessous)). Cet incl. est parfois lui-même la base de dérivation de l'excl. (ex. tzeltal (Guatemala),

(29) Voir n. (28).

(30) Il y a même pure et simple identité de forme entre les indices « nous incl. (duel et pluriel) » et « vous » en kiowa (Oklahoma), et entre les possessifs « notre incl. (duel) » et « votre (duel) » en hayu (Népal).

palaung (Birmanie)) ou d'un troisième terme, incl. global « je + tu + il(s) » (sierra popoluka (Mexique), aymara (Pérou)).

c) *Tous deux dérivés* : i) *D'une même racine autre que « je » ou de deux racines dont l'une est « je » (6 %)* : ex. langues du nord-ouest de l'Australie (+ duel et triel) ; un cas exceptionnel est celui du rotumien (Mélan.), qui possède un « je et sans doute tu », lequel a donné deux dérivés incl. duel et pluriel, les excl. étant dérivés d'une autre racine.

ii) *De « je » (4 %)* : ex. kwakiutl (Col. brit.), où ce sont les marques du visible et de l'invisible qui sont suffixées, washo (Calif.), où les excl., duel et pluriel, donnent eux-mêmes des dérivés incl., langues de Nouvelle-Guinée, du sud-est de l'Australie, kečua (Pérou), otomi (Mexique).

iii) *Par intégration très claire (v. aussi b)) de l'auditeur, c'est-à-dire affixation, pour l'incl., de « tu » (4 %)*, soit à « je » (ex. pidgins anglo-mélanésiens, où les structures sont diaphanes : incl. = *yu-mi*, excl. = *mi-fela* (angl. *fellow* « compagnon »), langues toungouses (bassin centr. de l'Amour)), soit à « nous excl. » (ex. mongol ordos (nord de la Chine)). Dans les langues algonquiennes (Ontario), « nous incl. » = « tu » + pluriel spécial, et « nous excl. » = « je » + *id.*

C) *Bilan statistique.* — On obtient les chiffres suivants : 48 % des langues ont 6 pronoms personnels (comme en français), 21 % 11 (4 « nous », 2 « vous », 2 « ils » du fait du duel et de l'incl.), 15 % 9 (duel aux 3 personnes), 14 % 7 (dont incl.), le reste (2 %) représentant divers systèmes isolés (ex. anglais, rotumien (v. A) a) iii) et B) c) i)).

D) *Accumulation de personnes.* — Les participants non associés par pluriels peuvent l'être dans des complexes à base « nous », « vous » ou « ils ». Au lieu de « moi-toi », par exemple, on aura « nous et/avec toi » : ex. russe, nkosi (Nigéria), éwé (Togo), nombreuses langues bantoues, cet usage n'excluant pas, évidemment, l'existence de structures plurielles. « Vous » et « ils » peuvent même, bien que déjà non singuliers, recevoir une marque de pluriel, au sens de « vous et les vôtres », « eux et leurs gens » (ex. zarma (Niger)), ou de « vous autres » (turc).

II. — Langue et société

1. Structures linguistiques et structures sociales.

— A) *Langue et groupes humains.* — Des discriminants de groupes ont une expression linguis-

tique : a) *La bipartition naturelle des sexes et la différence des générations*, deux traits dont les marques linguistiques peuvent être appelées *indices biolectaux* (31). Les femmes se distinguent des hommes par les indices biolectaux suivants, entre autres :

- voyelles (ex. russe, dialectes arabes) ;
- inventaire des consonnes (langues de sociétés sibériennes ou amazoniennes à stricte division des tâches) ;
- faits d'élosion en discours rapide ;
- courbes intonatives ;
- lexique (diminutifs, termes tabouisés, noms de parenté spéciaux (ex. guarani (Paraguay)) ;
- ou même morphologie verbale (ex. yaruro (Venezuela)).

Les femmes sont à la fois contraintes au conservatisme car le plus souvent dominées, et, parce que s'affirmant là où elles le peuvent, facteurs essentiels de changements linguistiques qu'elles transmettent. Il arrive (ex. langues de vieillards, idiomes d'initiation d'adolescents (Afrique, Amazonie, Océanie)) qu'une différence importante oppose à l'usage courant celui de certaines générations. Ailleurs (ex. aïnou (Japon)), les personnels sont fortement diversifiés selon les âges des interlocuteurs.

b) *La position géographique et le milieu*. — En français, par exemple, la prononciation (du *r*, des voyelles *e/ɛ* et nasales, etc.), le lexique, la fréquence des nominalisations, des subordonnées (cf. maîtrise variable dans l'emploi de *dont*) peuvent être appelés *indices sociolectaux* (32). En effet, ils reflètent le milieu professionnel, familial, culturel, régional (dialectes), le degré

(31) V. C. HAGÈGE, The concept of function in phonology, in *Phonologica 1980*, Innsbruck, Innsbr. Beitr. zur Spr., 1982, p. 187-195.

(32) Voir l'article cité à la note (31). On peut parler aussi d'*indices politolectaux* (*ibid.*) pour les marques linguistiques de l'affirmation de l'identité d'un groupe national, révélant que *les langues ne sont pas seulement des instruments de communication*, mais que leurs structures sont les *lieux d'investissement symbolique des individus et des sociétés* (v. dans HAGÈGE-HAUDRICOURT des exemples gascons, anglais, israéliens, vietnamiens, iroquois).

de mobilité et d'urbanisation. La langue n'est pas un savoir sur le monde, mais il y a des degrés très différents de savoir linguistique.

B) *Expression des hiérarchies sociales.* — a) *Multiple.* — Dans les sociétés très hiérarchisées, les relations entre individus (rang divin ou mythologique, caste, famille, travail, fortune) sont reflétées

- soit surtout (ex. Afrique, Inde, Australie) dans les noms propres, termes de parenté, réelle ou métaphorique, adresses (ex. l'appel du conjoint comme « père ou mère d'X » (teknonymie));
- soit en outre dans les noms de notions ou objets courants, à formes variables (ex. javanais, tibétain, thaï) selon la position sociale, dans les opérateurs énonciatifs (ex. birman), les allocutifs, les verbes en énoncé indépendant : ils changent de forme selon qu'on honore ou non le référent du sujet-thème, ou l'auditeur : ex. japonais, coréen, et nahuatl (Mexique) (dans cette langue, cependant, la solidarité indigéniste (v. b)) compromet les formes de révérence, assez complexes (utilisant l'autophorique, comme dans les langues de l'Inde)).

b) *Par les personnels.* — Ce sont les vecteurs principaux des rapports : i) *Pouvoir vs solidarité* : dans de nombreuses langues, au sein de structures comme l'armée, le clergé, l'école, la maison (domesticité) ou l'administration, le plus puissant adresse une forme différente de celle qu'il reçoit, tandis que l'usage bilatéral du même personnel suppose l'existence ou la recherche d'un lien de solidarité, bien qu'il puisse s'agir aussi d'une intimité dont celui qui domine fixe lui-même le code (33). ii) *Politesse.* Liés au cas précédent, le respect, la distance plus ou moins voulue selon les circonstances, sont marqués par les personnels dans 58 % des langues, dont plus des trois cinquièmes se servent symboliquement (34) du pluriel (ex. fr. *tu es brutal / vous êtes brutal*) ; le reste utilise soit « il » ou un équivalent d'origine nominale (ex. espagnol, portugais européen, polonais, lituanien), soit « ils » (ex. allemand, danois), soit même les trois degrés « tu », « vous » ou « il » selon la

(33) V. R. BROWN et A. GILMAN, The pronouns of power and solidarity, in T. A. SEBEEK (ed.), *Style in language*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1960, p. 253-276.

(34) Ce lien entre pluralisation et respect apparaît aussi dans les langues (ex. mbum (Cameroun), mooré (Haute-Volta)) où le même mot signifie « honorer » et « être (ou rendre) nombreux ».

circonstance (3 % dont italien et guiliak (Sibérie orient.)), soit encore deux « tu » (1 % dont tigrigna (v. p. 105) ; certains dialectes amhariques (Éthiopie) ont même trois « tu »), soit enfin des périphrases dépréciatives pour « je », laudatives pour « tu » (ex. vietnamien class. ; v. aussi p. 97). La violation de ces usages est sentie comme une forme d'outrage (ex. fr. *tu* agressif (automobilistes) ou méprisant (policier à un suspect) ; cf., dans certains parlars wallons, l'abandon du « vous »). Les honorifiques peuvent influencer sur l'évolution des structures de personnes : en islandais, féroéen, dialectes bavarois et norvégiens, la spécialisation du pluriel comme « vous » de politesse a hâté la décadence du duel, dont la forme a pris le sens pluriel ; le « vous » suédois, expédient précaire dans une ancienne société noble où diverses formules contournaient l'adresse directe (35), a fini par céder devant « tu ».

C) *Langue et milieu physico-culturel.* — a) *Précautions de méthode.* — On note une corrélation entre des faits linguistiques et des facteurs i) *soit physiques* (par exemple, dans des langues dravidiennes (Inde) et australiennes, dolichocéphalie (augmentant les points d'articulation ?) / richesse en consonnes linguales) ; ii) *soit surtout culturels* :

- traits conservateurs des langues insulaires isolées (ex. islandais) quand d'autres facteurs ne viennent pas les appauvrir (ex. hawaïen) ;
- richesse tonale de langues parlées dans de vastes régions plates où les modulations de la voix portent loin ;
- parallélisme des variations dialectales et du mode de vie nomade ou sédentaire (ex. monde arabe (36)).

Il convient cependant d'éviter les spéculations (37). Il faut aussi garder quelque mesure face aux hyperinterprétations

(35) Cf. aussi hongr. *tetszik* « il plaît de », censé conjurer l'hésitation entre les deux formes polies de 3^e personne, l'une trop abrupte, l'autre trop solennelle.

(36) V. C. HAGÈGE, *Profil d'un parler arabe du Tchad*, Paris, Geuthner, 1973.

(37) Ainsi ce n'est pas parce que le français, où on est obligé de dire *Mme le Ministre*, est moins riche que le tchèque en paires de noms de métiers que le féminisme est moins répandu dans la société française ! Autres spéculations : VAN GINNEKEN, SCHMIDT et MEILLET (v. p. 6-7 ; cf. aussi MARR, *ibid.*) voyaient un trait d'archaïsme social, respectivement, dans l'usage de langues ergatives (thématisation toute « féminine » du patient, lieu docile d'événements), dans

qui font chercher des causes systématiquement socioculturelles, par exemple au fait que l'on construise en nahuatl (Mexique) « on meurt » comme « on sort » et non comme « on tremble », en samo (Haute-Volta) « bégayer » comme « tuer » et « oublier » comme « mordre », en camuhi (Nouvelle-Calédonie) « oublier » comme « frapper » et « se réjouir de » comme « mordre », ou en guarani (Paraguay) « dormir » (propre aux animés) et « pleuvoir » (puissance naturelle) comme « courir » (alors qu'en géorgien, « dormir » se construit comme « avoir faim » et autres verbes « inactifs »). Certes, ces faits surprennent et infirment la sémantique intuitive, mais ils sont en partie démotivés. Les mots demeurent tandis que les rapports sociaux changent, et il faut se garder de mélanger histoire et synchronie : en puluwat (Micron.) et ourdou (Pakistan), l'épouse est « celle qui est à la maison », même quand aujourd'hui elle travaille au village ; en wunambal (Australie), l'emploi d' « aller » comme auxiliaire (v. p. 83 s.) de « boire » remonte à la marche vers le ruisseau qui suivait la pratique du repas sec, mais aujourd'hui l'ensemble veut dire « boire » et non « aller boire ». De plus, les structures peuvent n'être pas liées à des besoins : le réseau complexe des termes de parenté des Walbiri (Australie) suggère plutôt un goût intellectuel analogue à celui des mathématiques classiques en Occident ; inversement, les lacunes ne sont pas en soi probantes : les Walbiri, qui n'ont pas de numéraux autochtones (v. p. 91), empruntent sans mal ceux de l'anglais.

b) Anthropocentrisme des cosmologies linguistiques.

— Il ressort cependant de certaines zones plus structurées : i) *Hiérarchies*. La morphosyntaxe peut, malgré l'usure et les démotivations cycliques, en porter la trace : $\alphaTypes de mots : échelle axiologique des êtres en langue : ex. le kawi (vieux-javanais) a huit extenseurs selon que le référent est dieu (montagnes, corps célestes), saint, maître, héros, roi, homme, animal personnifié, inanimé ; le dyirbal (Australie) range la plupart des mammifères, pois-$

l'ordre déterminant-déterminé et dans le maintien du duel ; certains relient le déclin du datif indo-européen à celui de l'antique don rituel ; d'autres déclarent, malgré les démentis, que les langues ergatives à verbe non orienté (même expression, p. ex., pour « X frappe » et pour « X est frappé », par un énoncé qui, hors situation, est ambigu) sont celles de sociétés restreintes et peu complexes, où l'on se connaît assez pour savoir qui fait quoi.

sons, reptiles, insectes dans la classe (v. p. 78-79) des hommes, et la plupart des oiseaux, associés aux esprits féminins, dans celle des femmes, sauf certains comme les divers hochequeues, hommes en mythologie.

β) *Structure de l'énoncé*. — Elle marque explicitement, dans certaines langues, la primauté de l'homme, et d'abord du locuteur :

• *Ordre de préséance des acteurs* : en navaho (Arizona) (« je » > « tu » > humain adulte > enfant > grand puis petit animal > objet inanimé > concept), et à l'indicatif du verbe transitif des langues algonquiennes (Ontario), si c'est un degré inférieur qui représente le thème, on doit, pour éviter de violer l'ordre en l'antéposant, utiliser un morphème inversif ou le passif (cf. aussi ñungubuyu et ngandi (Australie)) : dans ces langues, l'ordre normal est le même que, par ex., dans fr. *je le bats*, mais si on veut dire « il me bat », il faudra, puisque « je » doit absolument rester en tête, tourner par « je lui battre (+ inversif ou passif) ». De la sorte, *syntaxe et sémantique se rejoignent, et le parallélisme des trois points de vue (v. chap. II) apparaît clairement : l'acteur le plus élevé de la hiérarchie, nécessairement choisi comme thème (point de vue 3), correspond au sujet (point de vue 1), qu'il soit agent ou patient (point de vue 2), mais il ne peut être complément, puisqu'il doit rester en tête et que dans ces langues, l'ordre n'est ni OSV ni OVS (v. p. 56 et n. 17).*

• *Oscillations de l'axe de personnalité* : sur les 21 % (v. p. 40) de langues à syntaxe mixte, près de la moitié (surtout australiennes, océaniques, amérindiennes) ont une structure accusative (patient marqué) quand l'agent est de 1^{re} personne, et ergative (agent marqué) quand il est inanimé. L'axe-frontière oscille diversement pour les autres

participants : selon la langue, il écarte ou non de la syntaxe accusative la 2^e personne, la 3^e, les noms propres, de parenté, d'humains, d'animaux. La structure de ces langues ne fait que garder la marque explicite d'un fait universel : *la probabilité d'être agent et non agi décroît depuis ego, normalement agent* et donc non susceptible d'être marqué comme tel (puisque *on* marque ce qui n'est pas attendu), mais marqué quand, par une « anomalie », il est patient, jusqu'à l'inanimé, cas inverse, en passant par « tu » et les divers « il » (38). Ailleurs, de même, l'inanimé ne peut être sujet d'un verbe transitif sans prendre un suffixe d'animé (hittite (39)), ou bien il se distingue de l'agent par sa marque d'instrumental (ex. tongien (Océanie), basque) ou par des contraintes d'ordre (ex. avar (Caucase)).

ii) *Anthropologie casuelle.* — Le rôle du corps humain dans la désignation de l'espace est encore clair là où les marques de cas « devant », « derrière », « dans », « sur », « sous », etc., viennent des noms « face », « dos », « ventre », « tête », « pied », etc. (ex. Afrique, Océanie).

c) *Langue et indexation culturelle.* — Selon le milieu physico-culturel, les langues n'indexent pas, c'est-à-dire ne marquent pas formellement, les mêmes traits. Ainsi, les sociétés occidentales ont construit assez de repères autres qu'*ego* pour que leurs langues ne désignent que le proche et le lointain, à l'inverse de la profusion des « adverbes » de

(38) Il en est de même du possesseur là où l'agent a même marque que lui : ex. en cahuilla (Calif.), « je suis ton X (nom) » exige, tout comme « tu me Y (verbe) », une marque d'inversif, absente, au contraire, dans « tu es mon X » et « je te Y » (v. H. SEILER, *Cahuilla grammar*, Banning (Calif.), Malki Museum Press, 1977).

(39) V. E. LAROCHE, Un « ergatif » en indo-européen d'Asie-Mineure, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 57, 1, 1962, p. 23-43.

lieu là où c'est la langue qui doit créer les repères (v. kikuyu et eskimo, p. 102) ; un autre cas d'indexation est celui des noms de lieux qui, étant investis d'une pertinence écologique et professionnelle, sont assez bien homologués pour ne pas exiger de relateurs : dans beaucoup de langues de peuples forestiers, chasseurs, montagnards, etc. (ex. Afrique, Océanie, Amérique), on dit « aller forêt (ou brousse) », « partir chasse », « se diriger montagne » (40) ; le lien à l'environnement contribue aussi à expliquer les structures de personnels : le Port-Sandwich (Nouvelles-Hébrides) distingue un inclusif et un exclusif (duel, triel, pluriel) à la 1^{re} et même aux 2^e et 3^e personnes, selon les solidarités de groupes d'*ego* et de l'auditeur : lors des palabres et guerres, il importait de situer chacun (allié, ennemi) ; il existe encore des cas de contraintes selon la parenté : en lardil et aranda (Australie), on doit choisir, pour « nous deux » et « vous deux », entre des formes distinctes, selon qu'un rapport de génération paire ou d'agnation relie les référents ; même au sein du lexique, le lien à l'environnement se reflète dans des zones bien diversifiées : noms du renne en lapon, du zébu en peul, etc.

2. Les sociétés comme lieux de création-structuration des langues. — A) *Pidgins et créoles.* — La pidginisation est une expérience de laboratoire naturel : les pidgins compensent l'interruption de communication due à un multilinguisme circonstanciel (jargons de commerce entre usagers de lan-

(40) Il arrive même qu'une langue oppose la marque, indiquant une action indifférente ou non attendue, à l'absence de marque, indiquant une action indexée : ex. mooré (Haute-Volta) *b̄ k̄fngà wéooq-ĭ* (ils aller champ-dans) • ils sont allés dans le champ • / *b̄ k̄fngà wéooqó* • ils sont allés cultiver •.

gues différentes) ou imposé (*caïnoglossie* (création de langue après perte) chez les travailleurs amenés autrefois, surtout comme esclaves, sur des plantations, par des employeurs qui amalgamaient sciemment les tribus) (41).

a) *Trois traits essentiels des pidgins.* — i) *Economie.* — De nombreux traits connus de divers types de langues sont réunis dans un pidgin : α) *Réduction ou perte de :*

- traits pertinents ;
- combinaisons (tendance aux syllabes ouvertes et à l'harmonie) ;
- alternances (v. p. 8) ;
- intercurrence (v. p. 77-80) ;
- relateurs ;
- classes-genres ;
- aspects (cf., sur ces derniers points, le fanagalo (Afr. du Sud) et le police-motu (Nouvelle-Guinée) par rapport au xhosa et au motu).

β) *Invariabilité :* l'intonation seule distingue les questions (cf. fr. fam. *tu viens ?*) ; le discontinu est évité (ex. reprise de la marque *-im* (angl. *him*) de transitivité dans pidg. mélanés. *bringimapim* (angl. *bring him up*) « élever ») ; le contexte indique les fonctions, les formes ne variant pas (id. dans les créoles : ex. mauritien [*nu māže/nu pei*] « nous mangeons » / « notre pays »). γ) *Réductions, mode naturel de création* (v. p. 25-26) : insistance, itération (ce qui, pour la négation, peut recréer une discontinuité), progression, atténuation (verbes), intensité, pluriel (noms).

ii) *Analyticité.* — Absence d'amalgames ; juxtaposition, sans enchâssements, d'unités autonomes ; fractionnement quasi cinétique des étapes du procès, plus encore qu'en éwé (v. p. 58) (id. dans les créoles : ex. haïtien *l fek sot rive keyi ũ kok vīn bā mwē* (il ne ~ fait ~ que sortir arriver cueillir une coco venir donner moi) « il vient de me cueillir une noix de coco » (*bā* (fr. class. *bailler*) vaut « à » dans d'autres contextes (v. p. 124)).

iii) *Motivation.* — Riches en composés ou en *paraphrases descriptives* de procès (ex. bichelamar (Nouvelles-Hébrides)), comme d'autres langues (océaniques, tibétaines, amérindiennes, africaines) à lexique motivé, les pidgins illustrent bien

(41) Un cas plus rare est l'isolement (ex. pidgin anglais des îles Pitcairn (Pacif. Sud) et Tristan da Cunha (Atl. Sud)).

la *limitation de l'arbitraire* : ex. antonymes sur une seule racine (pidg. néo-guin. *gut/nogut*, au lieu des équivalents fr. opaques *bon/mauvais*), expression des autophoriques par « tête ou corps de... » (v. p. 104).

b) *Enseignements*. — i) *La notion de simplicité d'une langue*. — C'est l'objet d'un vieux débat. Les traits que l'on croit « simples » sont souvent définis par l'intuition du linguiste, telle que la façon de sa langue maternelle. Quant aux présupposés culturels de la notion, ils sont erronés : certaines sociétés archaïques (ex. Nouvelle-Guinée, Amazonie, Afrique centrale) parlent des langues à morphosyntaxe très touffue. Un critère pourrait être alors l'économie par réduction des traits rares ou irréguliers, observée chez les étrangers apprenant le français, quelle que soit leur langue, et, de manière semi-consciente, dans la genèse des pidgins luso-africains, nés non en Afrique mais au Portugal, où les travailleurs étaient emmenés (42). Par une sorte d'accélération de l'évolution naturelle, le portugais qu'on leur enseignait était soumis à une révision sélective comme celle qu'on s'impose souvent pour parler aux enfants ou aux étrangers (ex. *lui partir déjà*). Elle s'observe à la fois dans les langues moribondes et dans les pidgins nouveau-nés, dont elle apparente l'apprentissage, en un même processus de *pédogenèse linguistique*, à celui de sa langue maternelle par l'enfant.

ii) *Traits dominants et traits récessifs*. — Ne pouvant, du fait de l'*urgence communicative*, que parmi les premiers, c'est-à-dire les moins investis de charge culturelle et les plus répandus, les pidgins aident, négativement, à identifier les traits récessifs : en grammaire comme en phonologie (v. p. 19-20), ces traits (clics, numération quinaire, réseaux très

(42) V. A. J. NARO, A study on the origins of pidginization, *Language*, 54, 2, 1978, p. 314-347.

chargés de choro- et exophoriques et de classificateurs, personnels inclusifs et honorifiques, structures de marques casuelles très riches, abondance des exceptions et irrégularités, etc.) sont soit en régression dans les langues de grande diffusion qui les possèdent, soit limités à des langues de sociétés traditionnelles, éloignées des grands courants d'échange économique. Le critère de fréquence relative les désigne comme des traits complexes.

c) *Du pidgin au pidgin par le créole. La dialectique morphologie-syntaxe.* — La frontière entre pidgins et créoles est encore un objet de controverses. La place dans un cycle évolutif, dont les étapes sont souvent attestées ensemble sur un même territoire, est un critère plus sûr que la transmission par la mère, qui ferait déclarer créoles, parce que maternelles, des langues du début du cycle (ex. pidgin camerounais, si influencé par l'anglais qu'on peut l'appeler anglais pidginisé) et réputer pidgins des langues plus évoluées. Bien qu'il ne règle pas tout (il existe (ex. réunionnais) des langues identifiables comme créoles auxquelles on ne connaît pas d'antécédent pidgin), ce critère met en jeu des traits mesurables :

i) *Sur le plan lexical*, l'enrichissement du vocabulaire technique et la différenciation des registres de style ;

ii) *Sur le plan grammatical*, α) Parfois :

— auxiliarisation des relateurs (ex. haïtien *m pu kuri vit* (*pu*, du fr. *pour*) « il me faut courir vite » ;

— pluriel nominal issu de celui du pronom de 3^e personne (haïtien, créoles fr. de Guyane et Louisiane, papiamentu (Curaçao), jamaïcain, surinamais, gullah (Caroline du s. et Géorgie)) ;

- emploi d'un joncteur d'origine verbale (bichelamar (Nouvelles-Hébrides) *bloy*, de l'angl. *belong* « appartenir ») ou possessive (chinook véhiculaire (des Indiens d'Amérique au XIX^e siècle), afrikaans) ;
- marques de propositions relatives (ex. tok pisin (Nouvelle-Guinée)).

β) Plus souvent :

- naissance de nominants comme les extenseurs (créoles antillais, jamaïcain, hawaïen, gullah) ;
- passage des adverbes facultatifs ou autres lexèmes au statut de verbants obligatoires (aux combinaisons souvent très diverses : ex. seychellois) : ar. tchadien *χalas* (« finir ») et bichelamar *finis* → perfectif, capverdien *lo* (du port. *logo* « après ») → imperfectif ; de même, haïtien *ap* → imperfectif, vient du fr. *après*, par grammaticalisation d'une catégorie qui n'est qu'implicite avant créolisation, puisque le français n'est guère une langue à aspects verbaux.

Cette évolution s'observe aussi (bien qu'il n'y ait pas eu d'interruption comme dans le cas des pidgins) du latin aux langues romanes, en même temps que le cycle de l'analytique au synthétique (et du motivé au démotivé) : la forme du futur, par exemple, analytique au stade prélatin, synthétique en latin : *cantabo*, se disloque en roman : *cantâre avyo* ; resoudée en français : *chanterai*, décumulée en pidgin : [apɤ šâte], elle se resynthétise en créole haïtien : *m'ap-chante* « je vais chanter ». De même la créolisation des pidgins fait parcourir en sens inverse, de la syntaxe à la morphologie, le chemin qui avait conduit de la morphologie touffue des langues de base à la syntaxe de position en pidgin.

Les parties du discours s'y constituent, et des faits de fusion, d'élosion, propres au *discours rapide, moteur essentiel de l'évolution des structures linguistiques* (cf. haïtien, papiamentu), dessinent la *genèse d'une morphologie*.

La créolisation peut s'appliquer à une langue qui n'est pas elle-même un pidgin (cf. anglais des Noirs américains au Libéria sous l'influence du krio (alors qu'inversement, le Black English Vernacular se décréolise au contact de l'anglais des Blancs aux Etats-Unis)). La créolisation d'un pidgin peut, elle, s'assortir d'une influence du substrat, langue autochtone dont les structures survivent, ex. : marque de transitivité dans les pidg. mélanésiens (v. p. 120) comme dans les langues mélanésiennes ; relateur *bâ* d'origine verbale en haïtien (v. p. 120) comme dans les langues kwa que parlaient les esclaves recrutés en Afr. occ. Enfin, la structure des créoles, quand ils deviennent langues nationales, et parfois écrites, peut se charger de traits symboliques (v. p. 113, n. 32), abandonnant ce *degré zéro d'investissement culturel qui est propre aux pidgins*.

B) *L'action humaine sur la structure des langues* (43). — A diverses époques, et surtout au **xx^e** siècle, les hommes sont intervenus sur la structure des langues, non seulement par la standardisation ou promotion d'une norme, mais même par la planification de la grammaire : ex. genres en néerlandais, flexions nominales et verbales en finnois, désinences casuelles en estonien, place des enclitiques en tchèque, nombreux points de mor-

(43) Pour une présentation plus complète, v. C. HAGÈGE, Voies et destins de l'action humaine sur les langues, Intr. génér. à I. FODOR et C. HAGÈGE (éds), *La réforme des langues : histoire et avenir*, Hamburg, Buske, 1982.

phologie en hébreu israélien. Cette action concerne également les structures lexicales : modernisation du vocabulaire, en particulier savant et spécialisé (*technolectes* et autres chapitres de la néologie), défense légale contre les « invasions » de termes étrangers (ex. France, Québec), et plus généralement, contrôle du principal facteur externe de modification de la structure des langues, à savoir l'emprunt (44).

Dans tous ces cas, les langues dont l'homme prend en main le destin sont conçues, si limitée que soit son action sur des processus naturels, comme le champ d'application qui peut faire de la linguistique, à condition qu'elle tienne compte des besoins réels de ceux qui parlent, autre chose qu'une recherche abstraite et étrangère au monde.

(44) L'emprunt n'est pas un événement déstabilisateur fortuit, mais un des traits définitifs de la vie des langues, parlées dans leur grande majorité par des sociétés non isolées. Il pénètre les structures lexicales (art militaire, techniques, vie intellectuelle, numéraux ordinaux), parfois indirectement (ex. acrobatiques calembours archaisants en hébreu (*ilit* « élite », de *ili* « supérieur »), turc (ex. *okul* « école », de *oku* « lire », etc.) ; il pénètre aussi la syntaxe et les structures des mots (ex. relateurs esp. dans les langues d'Amérique latine, affixes tadjiks en ar. de Boukhara (Ouzbékistan), russes dans un dialecte aléoute (mer de Béring), anglais en chicano des Mexicains du sud-ouest des Etats-Unis).

BIBLIOGRAPHIE

- BENVENISTE (Emile), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, NRF, 1966.
- BOPP (F.), *Vergleichende Grammatik des Sanskrit, Zend, Griechischen, Lateinischen und Deutschen*, Berlin, 1833-1857.
- COYAUD (Maurice), *Essais de typologie linguistique*, Saint-Sulpice-de-Favière, Ed. Jean Favard, 1980.
- FINCK (F. N.), *Die Haupttypen des Sprachbaues*, Leipzig, 1909.
- FORCHHEIMER (P.), *The category of person in language*, Berlin, W. de Gruyter, 1953.
- GRASSERIE (R. de la), De la classification des langues, *Internationale Zeitschrift für die allgemeine Sprachwiss.*, 1910 (1^{re} version 1890).
- GREENBERG (J. H.), Some universals of grammar with particular reference to the order of meaningful elements, in GREENBERG (ed.), *Universals of language*, MIT Press, 1963, p. 58-90.
- , FERGUSON (Charles A.), MORAVCSIK (Edith A.) (eds), *Universals of human language*, Stanford, Stanf. Univ. Press, 1978, 4 vol.
- HAGÈGE (Claude), *Le problème linguistique des prépositions et la solution chinoise (avec un essai de typologie à travers plusieurs groupes de langues)*, Louvain, Ed. Peeters, 1975.
- Le rôle des médiaphoriques dans la langue et dans le discours, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, t. XC, fasc. 1, 1995, p. 1-13.
- et HAUDRICOURT (André), *La phonologie panchronique*, Paris, PUF, 1978.
- HAUDRY (Jean), *L'indo-européen*, Paris, PUF, 1979.
- HUMBOLDT (W. von), *Über die Kawisprache auf der Insel Jawa*, Berlin, 1836.
- HURFORD (J. R.), *The linguistic theory of numerals*, Cambridge, CUP, 1975.
- LEWY (E.), Der Bau der europäischen Sprachen, *Proc. of the R. Irish Academy*, 1942.
- LOHMANN (J.), *Philosophie und Sprachwissenschaft*, Berlin, 1965.
- MEILLET (Antoine), *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, 1958 (1^{re} éd. 1920).
- POTT (A.-F.), *Jahrbücher der freien Akad. zu Frankfurt*, 1849.
- RAMAT (P.) (ed.), *La tipologia linguistica*, Bologne, Il Mulino, 1976.
- SCHLEGEL (A.-W.), *Observations sur la langue et la littérature provençales*, Paris, 1818.
- SCHLEGEL (F.), *Über die Sprache und Weisheit der Indier*, Heidelberg, 1808.
- SCHLEICHER (A.), *Compendium der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, Weimar, 1861.
- SEILER (H.) (ed.), *Language universals*, Tübingen, Narr, 1978.
- STEINTHAL (H.), *Charakteristik der hauptsächlichsten Typen des Sprachbaues*, Berlin, 1860.
- TESNIÈRE (L.), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1959.
- TRUBETZKOY (N. S.), *Grundzüge der Phonologie* (1938), Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1958.
- USPENSKY (B.), *Strukturnaja tipologija jazykov*, Moscou, Nauka, 1965.

INDEX DES NOTIONS

- accrétion, 73.
 actant, 38.
 anthropologie casuelle, 118.
 aptitude autonymique, 70.
 attributif (énoncé), 46 s.
 autophoriques, 104.
 autoréférence, 99-100.
 axe de personnalité, 117-118.
 biolectaux (indices), 113.
 briseurs de chaîne, 108-109.
 chorophore, 101-102.
 chronophore, 101-102.
 circonstant, 38.
 complément, 37-45.
 contrôle, 46, 50-51.
 cosmologies linguistiques, 116-118.
 déprédicativisation, 66, 73.
 dérive scalaire, 94.
 descriptif (énoncé), 46 s.
 dialectique morphologie-syntaxe, 122-124.
 diffusion zonale, 20.
 dominants (traits), 19-20, 121-122.
 échelle axiologique, 116-117.
 écolinguistique, 103.
 efficacité communicative, 21.
 égophore, 101.
 empathie, 105-107.
 endophore, 101, 104-105.
 énonciatifs (opérateurs), 88-89.
 énonciatif-hiérarchique, 28, 31, 52-54, *passim*.
 équatif (énoncé), 46 s.
 existentiel (énoncé), 46 s.
 exophore, 101, 102-104.
 extenseurs, 103-104.
 formatifs, 9.
 harmonies séquentielles, 56-60.
 hésitation (mots d'), 109.
 iconiques (marques), 67, n. 28 ; 87, n. 25.
 incorporantes (langues), 51 ; 103-104, n. 11.
 indexation culturelle, 118-119.
 indice personnel, 98-99.
 indicielle (fonction), 23.
 infime scalaire, 85.
 instinct de cramponnement, 109.
 intercurrence, 77-80.
 intransitivisation, 50.
 investissement symbolique, 113, n. 32.
 lieu-patient, 43-44.
 limitation de l'arbitraire, 121.
 lococentrique (structure), 44.
 locuteur-repère, 100-105.
 logophorique, 105.
 modificateur, 90.
 morphosymbolisme, 25-26.
 morphosyntaxique, 27, 28, 32-45, *passim*.
 nominant, 75-80.
 nucléaire (complément), 37.
 ordre de préséance des acteurs, 117.
 orientateur (affixe), 41, 53.
 ostenseur, 102-103.
 participant, 28, 38, *passim*.
 pédogenèse linguistique, 121.
 périphérique (complément), 37.
 périphérisation du patient, 50.
 phatiques (marques), 108-109.
 phonosymbolisme, 24-25.
 physico-culturel, 115-119.
 poids interlocutif, 86-87.
 politolectaux (indices), 113, n. 32.
 prédicat, 28, 32 s., *passim*.
 procès, 28, 46.
 protraction, 93.
 rapide (discours), 22, 113, 124.
 récessifs (traits), 19-20, 121-122.
 réducteur de personnalité, 96.
 relateur, 42-45.
 répit expressif, 89.
 résomptif, 62, 64.
 rhème, 28, 31, 52-54.
 sagittales (formes), 107.
 sémantico-référentiel, 27-31, 46-51, *passim*.
 séquentiel (complément), 28, 40-42.
 servitude subjectale, 33.
 situatif (énoncé), 46 s.
 sociolectaux (indices), 113.
 statique (affinité), 87-88.
 sujet, 32-37, 99-100, 117-118.
 suspensifs, 108-109.
 technolecte, 125.
 tendance, 9-12.
 tendance implicationnelle, 10.
 thématisation (forte/faible), 52-53.
 thème, 28, 31, 52-54, 117-118.
 transitivité (forte/faible), 50.
 urgence communicative, 121.
 verbant, 80-89.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. — Y a-t-il des traits universels dans la structure des langues ?	3
I. Typologie et universaux en linguistique, 3. — II. Les anciennes typologies linguistiques, 4. — III. Recherche d'une autre voie : les tendances générales, 9.	
CHAPITRE PREMIER. — Le matériau sonore : systèmes phonologiques ; expressivité	13
I. Les systèmes phonologiques, 13. — II. L'expressivité, 22.	
CHAPITRE II. — L'organisation de l'énoncé	27
I. L'énoncé simple, 27. — II. L'énoncé complexe, 60.	
CHAPITRE III. — Les éléments de l'énoncé	69
I. L'opposition verbo-nominale, 69. — II. Les déterminants du nom : <i>nominants</i> , et du verbe : <i>verbants</i> , 75. — III. Les adverbes, 90. — IV. Les numéraux, 91. — V. La dérive scalaire des catégories, 94.	
CHAPITRE IV. — Personne, société et langue	95
I. La personne dans la langue, 95. — II. Langue et société, 112.	
BIBLIOGRAPHIE	126
INDEX DES NOTIONS	127